



23^{ème}

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DU COMITÉ
DES SUPERVISEURS DE BANQUES DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE (CSBAOC)**

Abuja - 10 - 12 Novembre, 2025

LES ACTES



23^{ème}

ASSEMBLÉE ANNUELLE DU COMITÉ DES SUPERVISEURS DE BANQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (CSBAOC)

 Banque
Centrale
du Nigéria

 Salle de conférence du GCC
11^{ème} étage de la Banque
Centrale du Nigéria - parcelle
33, abubakar tafawa way -
quartier central des affaires,
zone cadastrale - Abuja,
territoire de la capitale fédérale

 Du 10 au 12
Novembre
2025

SOMMAIRE

5	PROGRAMME
10	SÉMINAIRE
67	ASSEMBLÉE ANNUELLE
96	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS
291	COMMUNIQUÉ FINAL
301	LISTE DES PARTICIPANTS

PROGRAMME

PROGRAMME - JOUR 1

HORAIRE	SEMINAIRE	INTERVENANT
LUNDI 10 NOVEMBRE 2025		
8H00-9H00	ARRIVÉE DES PARTICIPANTS	
9H00-9H15	MOT DE BIENVENUE AUX PARTICIPANTS	BANQUE CENTRALE DU NIGÉRIA
9H15-9H30	MOT D'OUVERTURE DU SÉMINAIRE	PRÉSIDENT DU CSBAOC
09H30-10H00	PHOTO DE GROUPE / PAUSE CAFÉ	PARTICIPANTS
10H00-10H40	SÉSSION DU SÉMINAIRE « INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : POTENTIEL POUR UNE SUPERVISION BANCAIRE EFFICACE »	EXPERT FSB
10H40 - 11H20	SÉSSION DU SÉMINAIRE « INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : POTENTIEL POUR UNE SUPERVISION BANCAIRE EFFICACE »	EXPERT PRA
11H20- 12H00	SÉSSION DU SÉMINAIRE DISCUSSIONS ET PARTAGE D'EXPERIENCES	EXPERT CBN
12H00 - 13H00	DÉJEUNER	ALL
13H00 - 14H00	SÉSSION DU SÉMINAIRE DISCUSSIONS ET PARTAGE D'EXPERIENCES	EXPERT BOM
14H00 - 15H00	PRÉSENTATION APPLICATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (BÂLE 11, 111 ET NORMES IFRS)	EXPERT BST CONSULTING
15H00 - 16H00	DISCUSSIONS	PARTICIPANTS
16H00 - 17H00	FIN DE LA SÉSSION DU SÉMINAIRE COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE	SECRÉTARIAT PERMANENT

PROGRAMME - JOUR 2

HORAIRE	REUNION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE	INTERVENANT
MARDI 11 NOVEMBRE 2025		
8h00-9h00	ARRIVÉE DES PARTICIPANTS	
9h00-9h15	MOT D'OUVERTURE DE LA 23 ^{ème} ASSEMBLÉE ANNUELLE	PRÉSIDENT DU CSBAOC
9h15 - 9h45	PAUSE CAFÉ	PARTICIPANTS
9h45 - 10h00	VERIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	PRÉSIDENT DU CSBAOC
10h00 - 10h15	ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA 22 ^{ème} ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 3 ET 4 AVRIL 2025	PRÉSIDENT DU CSBAOC
10h15 - 12h00	PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CSBAOC PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DU CSBAOC	SECRÉTAIRE PERMANENT DU CSBAOC
12h00 - 13h00	DEJEUNER	PARTICIPANTS
13h30 - 14h30	PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2026 RAPPEL DES PAYS QUI ACCUEILLERONT LES PROCHAINES ASSEMBLÉES (2027, 2028, 2029)	PRÉSIDENT DU CSBAOC
14h30 - 15h30	PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2026	PRÉSIDENT DU CSBAOC
15h30 - 16h00	FIN DES TRAVAUX COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE	SECRÉTAIRE PERMANENT DU CSBAOC

PROGRAMME - JOUR 3

HORAIRE	REUNION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE	INTERVENANT
MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025		
8h00-9h00	ARRIVÉE DES PARTICIPANTS	
8h30 - 8h45	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU BURUNDI	BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
8h45 - 9h00	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DANS LA ZONE CEMAC	COBAC
9h00 - 9h15	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DANS LA ZONE UMOA	COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA
9h15 - 9h30	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU GHANA	BANQUE OF GHANA
9h30 - 10h30	ÉCHANGES ET DISCUSSIONS	PARTICIPANTS
10h30 - 11h00	PAUSE-CAFÉ	PARTICIPANTS
11h00 - 11h15	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN REPUBLIQUE DE GUINÉE	BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINÉE
11h45 - 12h00	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU NIGÉRIA	BANQUE CENTRALE DU NIGÉRIA
12h00 - 13h00	ÉCHANGES ET DISCUSSIONS	PARTICIPANTS
13h00 - 14h00	DÉJEUNER	PARTICIPANTS
14h00 - 14h15	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	BANQUE CENTRALE DU CONGO
14h15 - 14h30	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU SOUDAN	BANQUE CENTRALE DU SOUDAN
14h30 - 15h15	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DES MEMBRES OBSERVATEURS DU CSBAOC	NDIC FOGADAC UMOA

PROGRAMME - JOUR 3 (FIN)

15h15 - 16h15	ÉCHANGES ET DISCUSSIONS	PARTICIPANTS
16h15-16h30	PAUSE-CAFÉ	PARTICIPANTS
16h30 - 17h00	ADOPTION DES RÉOLUTIONS	PARTICIPANTS
17h00 - 17h15	LECTURE DU COMMUNIQUÉ FINAL	SECÉRTARIAT PERMANENT DU CSBAOC
17h15 - 17h30	FIN DES TRAVAUX MOT DE CLÔTURE	BANQUE CENTRALE DU NIGÉRIA

SÉMINARE

1. Discours d'ouverture du séminaire
2. Stabilité financière
3. Bank of Mauritius
4. BTS Consulting Limited

1- DISCOURS D'OUVERTURE DU SEMINAIRE

Abuja, 10 Novembre 2025



Dr. OLUBUKOLA AKINNIYI AKINWUMI

Président du CSBAOC

Membres du CSBAOC

Distingués Délégués,

Mesdames et Messieurs,

À Abuja, capitale d'un pays pionnier dans la digitalisation financière en Afrique, nous nous retrouvons pour interroger ensemble l'avenir de la supervision à l'ère de l'intelligence artificielle.

C'est pour moi un honneur et un privilège de vous souhaiter la bienvenue ici, à Abuja, capitale du Nigeria, à l'occasion de l'ouverture de ce séminaire placé sous le thème: «L'intelligence artificielle : potentiel pour la supervision bancaire », organisé en marge de la 23^{ème} Assemblée annuelle de notre Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC).

Permettez-moi, au nom du Comité, de remercier toutes les délégations, les experts et nos partenaires pour leur présence, ainsi que pour leur engagement continu au service du renforcement de la coopération régionale en matière de supervision bancaire et de stabilité financière.

Je souhaite également saluer le Secrétariat Permanent du CSBAOC, assuré par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), pour la qualité de la coordination qu'il assure au service de l'ensemble des membres du Comité, et pour son professionnalisme dans l'organisation et suivi de nos travaux.

Il y a quelques mois, à Libreville, lors de notre 22^{ème} Assemblée annuelle, nous avons abordé deux thématiques majeures : les risques climatiques et les cyber-risques. Ces échanges avaient mis en lumière la transformation profonde du paysage financier mondial, marquée à la fois par la transition numérique et la montée des préoccupations environnementales

Après avoir affronté les défis du climat et du cyberspace, nous abordons aujourd'hui celui de l'intelligence artificielle – un défi transversal qui relie les précédents. Nous poursuivons ainsi une trajectoire de réflexion cohérente, tournée vers les risques émergents et l'adaptation continue de la supervision à un environnement en mutation

L'IA n'est plus une perspective, elle est désormais au cœur des transformations économiques et sociales qui façonnent le monde contemporain.

Dans le secteur bancaire, ses applications se multiplient : de la gestion automatisée des risques à la détection des fraudes, en passant par l'analyse prédictive du comportement des clients, la notation de crédit alternative, ou encore la surveillance en temps réel des transactions.

Pour les autorités de supervision, l'IA offre une opportunité sans précédent de renforcer leurs capacités d'analyse et d'anticipation et de contrôle. Grâce à l'apprentissage automatique, au traitement des données massives et à la modélisation prédictive, elle permet de mieux identifier les vulnérabilités systémiques, d'évaluer la solidité des institutions de manière plus fine, et d'améliorer la cohérence du reporting prudentiel. Il est utile de distinguer trois grands usages de l'IA :

- pour la performance opérationnelle, à travers le traitement automatisé des données et l'optimisation du reporting ;
- pour la surveillance prudentielle, via la détection précoce des signaux de risque ;
- et pour la conformité, notamment en matière de lutte contre le blanchiment, de cybersécurité et de contrôle des fraudes.

Cependant, comme toute innovation, l'IA soulève également des défis majeurs :

- Comment garantir la fiabilité et la traçabilité des algorithmes utilisés dans les décisions ?
- Comment prévenir les biais dans les modèles d'apprentissage et préserver l'équité du traitement des acteurs ?
- Comment assurer la sécurité et la confidentialité des données et assurer leur sécurité ?
- Et, comment adapter nos cadres juridiques pour encadrer ces innovations sans freiner leur essor ?

L'IA ouvre des perspectives considérables, mais son encadrement exige la même rigueur que celle que nous imposons aux risques traditionnels.

C'est pour examiner ces enjeux et partager nos approches que ce séminaire a été organisé.

Durant ces travaux, nous aurons le privilège d'écouter des experts de renommée

internationale, notamment du Conseil de Stabilité Financière (FSB), de la Prudential Regulation Authority (PRA) du Royaume-Uni, de la Bank of Mauritius, du cabinet BST Consulting, ainsi que de la Central Bank of Nigeria.

Leurs interventions nous permettront de mieux comprendre comment l'intelligence artificielle transforme la pratique de supervision ailleurs, et comment ces expériences peuvent être adaptées à nos réalités africaines, marquées par de contraintes de ressources, d'infrastructure et de réglementation.

Je tiens à remercier très sincèrement nos partenaires techniques et institutionnels pour leur contribution à la préparation et au succès de ce séminaire.

Mesdames et Messieurs,

L'Afrique ne doit pas rester en marge de cette révolution. De nombreuses institutions financières africaines explorent déjà les usages de l'intelligence artificielle pour automatiser leurs processus, détecter les fraudes, mieux gérer les risques, ou encore favoriser l'inclusion financière.

Pour les régulateurs que nous sommes, cette dynamique impose un devoir d'anticipation responsable. Nous devons comprendre, encadrer et accompagner ces évolutions afin qu'elles contribuent à renforcer la stabilité du système financier.

Le CSBAOC, en tant que plateforme régionale de coopération, a un rôle essentiel à jouer :

- promouvoir le partage de connaissances,
- encourager le développement des capacités techniques des superviseurs,
- et favoriser l'harmonisation des approches en matière d'innovation financière et de technologies émergentes.

Mais au-delà des outils, notre plus grand défi demeure le capital humain. Il nous faut renforcer la formation technique de nos superviseurs, encourager la recherche appliquée sur l'usage de l'IA pour la gestion des risques prudentiels, et mutualiser nos efforts entre Banques centrales et autorités de supervision.

L'Afrique doit également participer à la conception des normes mondiales de supervision à l'ère de l'intelligence artificielle – et non seulement à leur application. C'est en affirmant cette souveraineté numérique et réglementaire que nous pourrons bâtir une supervision qui conjugue innovation et prudence, efficacité et responsabilité, modernité et stabilité.

Mesdames et Messieurs,

Le monde bancaire est à l'aube d'une transformation majeure, et il nous appartient de la guider plutôt que de la subir. L'intelligence artificielle ne remplacera pas le jugement humain, mais elle peut l'éclairer, l'enrichir et le rendre plus pertinent.

Notre responsabilité, en tant que régulateurs et superviseurs, est d'en maîtriser les usages pour qu'elle devienne un instrument de stabilité et non un facteur de vulnérabilité.

Je forme donc le vœu que les échanges de ce séminaire contribuent à tracer la voie vers une supervision plus innovante, proactive et résiliente, au service de la stabilité financière de nos pays et du développement durable de notre continent.

Sur ces mots, je déclare ouverts les travaux du séminaire sur le thème :

« ***L'intelligence artificielle : potentiel pour la supervision bancaire*** »

Je vous remercie de votre aimable attention.

2. Stabilité financière

2.1

IA et stabilité financière : conclusions du FSB et considérations en matière de surveillance



Présentation devant le Comité des superviseurs
bancaires d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique
centrale Sibel Oezcan, membre du Secrétariat

Abuja, 10 Novembre 2025

Travaux du FSB sur l'intelligence artificielle

Rapport de 2017 sur l'IA

Rapport 2024 sur les implications de l'IA pour la stabilité financière¹

! L'adoption croissante de l'IA n'a pas encore entraîné de transformation
! Risque d'amplification des vulnérabilités
! Les cadres existants permettent de remédier à de nombreuses vulnérabilités
! Des travaux supplémentaires sont nécessaires en raison des lacunes en matière de données

Rapport de suivi sur l'IA en 2025

Suivi de l'adoption de l'IA et des vulnérabilités associées²



L'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique dans les services financiers

Évolutions du marché et implications pour la stabilité financière

1er novembre 2017

¹ FSB (2024), Les implications de l'intelligence artificielle pour la stabilité financière, novembre.

² FSB (2025), Suivi de l'adoption de l'intelligence artificielle et des vulnérabilités associées dans le secteur financier, octobre.

L'IA dans la finance – Évolutions récentes et facteurs d'adoption

Progrès technologiques

- Calcul avancé, par exemple les GPU
- Le big data
- Apprentissage profond, IA générative et modèles de langage (LLM)
- Le cloud et les modèles pré-entraînés

Demande

- Rentabilité
- Concurrence
- Conformité



Principaux cas d'utilisation de l'IA dans la finance

 Client	 Opérations	 Négociation	 Conformité	 Supervision
Évaluation de la solvabilité	Gestion des risques	Trading algorithmique	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT) / Connaissance du client (KYC)	Analyse de données
Chatbots	Automatisation du code	Détermination des prix	Détection des fraudes	Surveillance en temps réel
Marketing	Recherche d'informations	Analyse des sentiments	Établissement de rapports	Examen de documents

Enseignements

- IA générative et grands modèles de langage (LLM) : nouveaux cas d'utilisation (par exemple, synthèse, génération de code).
- L'adoption concerne principalement les services administratifs internes ; l'utilisation en contact avec la clientèle est en hausse.

L'IA dans la finance : opportunités et principales vulnérabilités



OPPORTUNITÉS



Efficacité opérationnelle



Conformité réglementaire



Produits personnalisés



Analyse avancée des données



VULNÉRABILITÉS

Dépendances vis-à-vis de tiers



Concentration dans le cloud et les modèles

Corrélations de marché



Modèles et données courants

Risques cybernétiques



Attaques basées sur l'IA

Risques liés aux modèles et gouvernance



Explicabilité, alignement et données

Autres vulnérabilités liées à l'IA



Changements structurels

- Pouvoir de marché
- Effets macroéconomiques
- Consommation d'énergie



Utilisation abusive de l'IA et fraude

- Deepfakes
- Désinformation
- Identités synthétiques

2.2

Suivi de l'adoption et des vulnérabilités



Contexte et approche



Appuie sur le rapport 2024 du FSB



Thème central : suivi de l'adoption de l'IA et des vulnérabilités associées



Domaines clés :

- Comment les autorités surveillent les vulnérabilités.
- Concentration des prestataires de services tiers.



Approche :

- Enquête auprès des membres.
- Analyse documentaire.
- Mobilisation des parties prenantes.



Mécanismes de suivi



MÉTHODES



Enquêtes



Rapports
de supervision



Données publiques
et des fournisseurs



Sensibilisation
du secteur



DÉFIS



Mise en correspondance
des indicateurs et des
vulnérabilités



Granularité limitée
des données



Évaluation
de la criticité



Définitions
incohérentes

Indicateurs potentiels

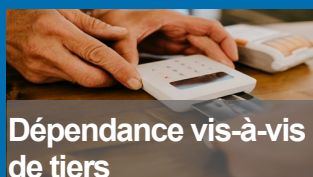


Adoption de l'IA

Cas d'utilisation

Dépenses en
IA et brevets

Recrutement



Dépendance vis-à-vis de tiers

Pourcentage d'IA
tiercé

Concentration des
fournisseurs

Incidents



Corrélations de marché

Modèles/données
courants

Dynamique du marché

Évaluation de la
volatilité des prix
des actifs



Cybercriminalité et fraude

Incidents
cybernétiques
liés à l'IA

Incidents liés à l'IA,
internes et
impliquant des tiers

Cas de fraude et de
désinformation
liées à l'IA



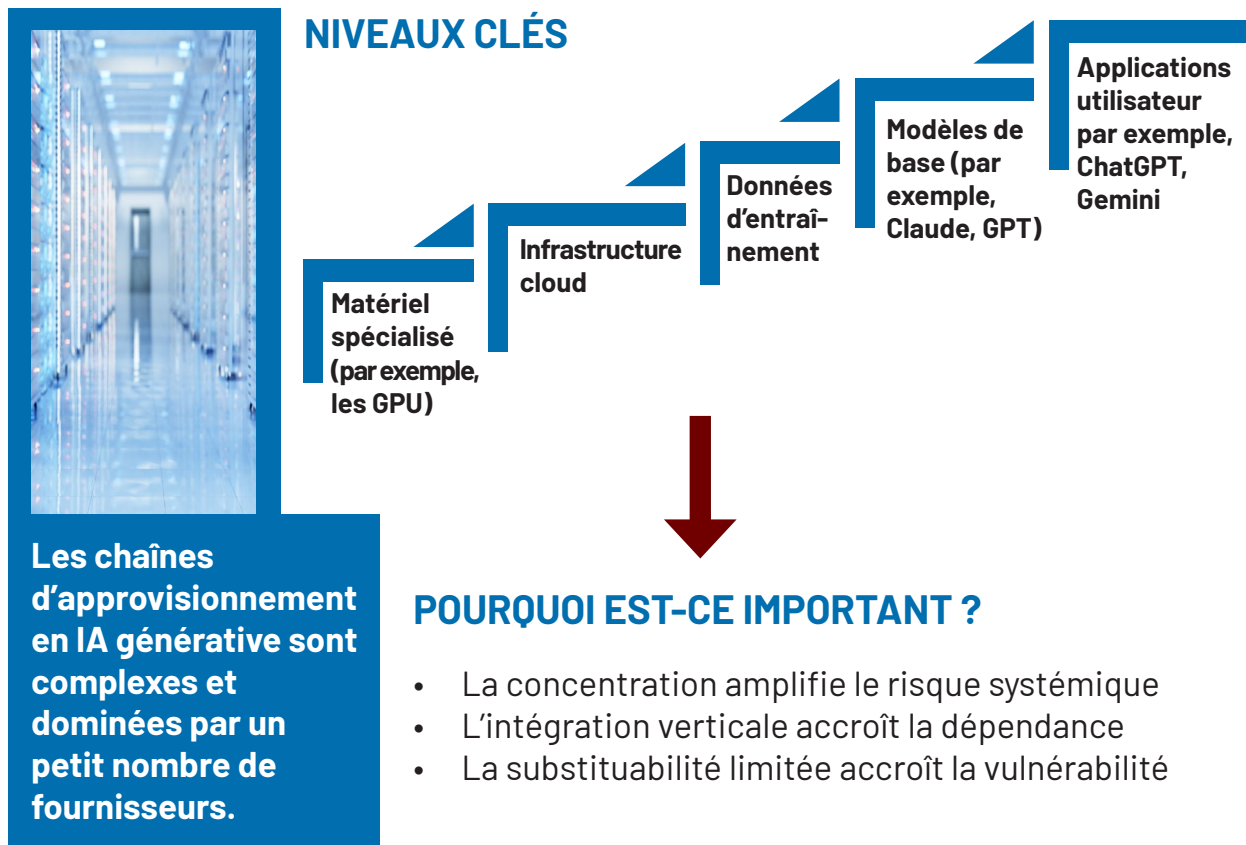
Gouvernance de l'IA

Part des modèles d'IA

Niveau
d'automatisation
et criticité

Tendances en
matière de
supervision

Chaîne d'approvisionnement de l'IA générative : pourquoi la concentration est-elle importante ?

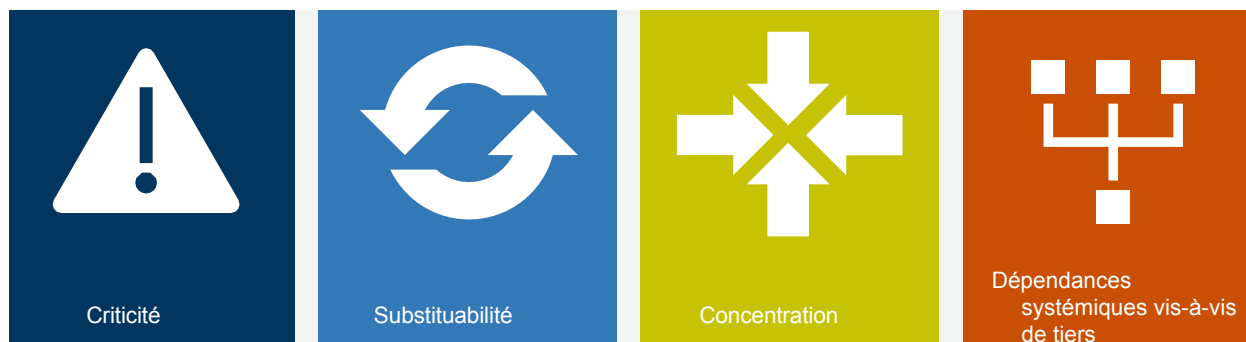


Voir le document de la BRI (2025), Gambacorta et Shreeti, « [The AI Supply Chain](#) », mars

Principaux aspects à surveiller

APPLICATION DE LA BOÎTE À OUTILS DU FSB POUR LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TIERS.³

Principaux aspects à prendre en compte en matière de surveillance



³ FSB (2023), « Renforcer la gestion et la surveillance des risques liés aux tiers – Une boîte à outils à l'intention des établissements financiers et des autorités financières », décembre

Conclusion



Autorités nationales



Renforcer la surveillance à l'aide d'indicateurs de



Collaborer avec les parties prenantes nationales



Collaborer avec les institutions financières pour améliorer la surveillance



Explorer les outils d'IA pour le suivi



Conseil de stabilité financière (CSF) et autorités de surveillance sectorielles concernées



Faciliter la coopération transfrontalière



Soutenir l'harmonisation des taxonomies et des indicateurs



Suivre les évolutions de l'IA et combler les lacunes en matière de données



S'efforcer de mieux comprendre l'adoption et les vulnérabilités

3.BANQUE DE MAURICE



PARTAGE D'EXPÉRIENCES



Banque de Maurice

Abuja, 10 Novembre 2025

ORDRE DU JOUR

- 1. Pertinence de l'intelligence artificielle pour le cadre de surveillance de la Banque de Maurice**
- 2. Les piliers clés de la stratégie**
- 3. Considérations clés**
- 4. Initiatives visant à relever les défis**
- 5. Cas d'utilisation en cours d'élaboration**
- 6. Questions-réponses/Discussion ouverte**

PERTINENCE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LE CADRE DE SURVEILLANCE DE LA BANQUE DE MAURICE

- **Automatisation : amélioration de l'efficacité opérationnelle, de la précision et de la réactivité des cadres de surveillance (augmentation significative du nombre de points de données avec le RBS)**
- **Enrichir la boîte à outils de surveillance avec des ensembles de données volumineux et complexes, structurés et non structurés (réseaux sociaux, etc.).**
- **S'adapter aux risques émergents ainsi qu'à la complexité et à l'interconnexion croissantes des systèmes financiers au sein des juridictions et entre elles (actifs virtuels, blockchains, etc.)**
- **Réduire les coûts de mise en conformité grâce à des règles lisibles par machine.**
- **Remédier à la pénurie de talents en libérant les ressources de supervision des tâches routinières.**

PRINCIPAUX DÉFIS LIÉS AUX OUTILS D'IA

- **Garantir la confidentialité des informations intégrées au modèle d'IA : lieu et modalités de traitement et de stockage des données.**
- **Risques liés à la cybersécurité.**
- **Les utilisateurs peuvent ignorer les sources utilisées pour produire les résultats et ne pas avoir une compréhension complète ni un contrôle total sur l'ensemble de données utilisé.**
- **Explicabilité du modèle ; les modèles d'IA peuvent refléter les biais et les inexactitudes présents dans les données sur lesquelles ils sont entraînés ; Hallucinations des modèles : entraînement des modèles en cours !**
- **Dépendance vis-à-vis de tiers : les modèles d'IA dépendent fortement de tiers.**

5

PILIERS CLÉS DE NOTRE STRATÉGIE

**Veiller à ce que
l'écosystème favorise
l'innovation**

**Pôle d'innovation de la
Banque de Maurice**

**Collaboration et
coopération avec les
parties prenantes**

**Utilisation responsable
de l'IA**

**Renforcement des
capacités**

VEILLER À CE QUE L'ÉCOSYSTÈME FAVORISE L'INNOVATION :

- **Moderniser et améliorer en permanence l'infrastructure du système de paiement afin de répondre à l'évolution de la demande des participants.**
- **Adapter le cadre réglementaire et de surveillance aux risques et menaces nouveaux et émergents :**
 - **Cadre régissant les autorisations de « bac à sable » réglementaire.**
 - **Lignes directrices sur l'utilisation des services cloud.**
 - **Lignes directrices sur la gestion des risques cybernétiques et technologiques / Module RBS sur risques informatiques et cybernétiques.**
- **Pôle d'innovation de la Banque de Maurice – The Innov8**

Participants

Étudiants Milieu
universitaire
Experts du secteur
Start-ups
technologiques



Utilisateurs finaux

Banques locales
Institutions
financières BOM
Banques centrales

**Développement prudent d'outils
d'IA grâce à des POC**

PARTENAIRES

COOPÉRATION ET COLLABORATION



TIRER LES ENSEIGNEMENTS DES CAS D'UTILISATION

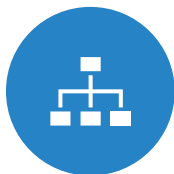
Banques centrales Pôle
d'innovation de la BRI
Pôle d'innovation de la
Banque de réserve Banque de
France, Le Lab Consultation
du secteur



PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Visites d'étude à l'Innov8

UTILISATION RESPONSABLE DE L'IA : PRINCIPES CLÉS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION



**Cadre de
gouvernance**



**Protection et
sécurité des
données**



**Qualité des
données :
«Garbage in,
garbage out» !**



**Fiabilité /
Explicabilité**



**Transparence /
Équité / Éthique**



**Jugement
d'expert en
matière de
supervision**

CONSIDÉRATION CLÉ : UTILISATION DES SERVICES CLOUD

**Les outils d'IA
nécessitaient des
ressources informatiques
supplémentaires**

**Les outils développés
par les fournisseurs sont
basés sur le cloud**

**Confidentialité, sécurité
et souveraineté des
données**

CAPITAL HUMAIN : COMBLER LES LACUNES EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES

Politique interne

**Stages en entreprise /
Projets / Collaborations
Recherche sur les
thèmes et compétences
émergents**

**Formation et
sensibilisation /
Programmes d'études
co-conçus / Programmes
de perfectionnement**

**Ateliers, hackathons,
pôle d'innovation**

SECTEUR BANCAIRE – RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR L'ADOPTION DES OUTILS D'IA – 2024

6 BANQUES UTILISENT
DES OUTILS D'IA

2 BANQUES PRÉVOIENT
D'UTILISER CES OUTILS

Principaux cas d'utilisation :

- détection des cybermenaces
- automatisation des processus
- détection des fraudes
- vérification des clients /validation des documents
- surveillance des transactions

CAS D'UTILISATION EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

POC : SIGNALEMENT DES INCIDENTS CYBERNÉTIQUES

**Créer une plateforme
sécurisée et conviviale
dédiée aux incidents
cybernétiques.**

**Remplace le modèle Excel
traditionnel utilisé pour
signaler les incidents**

Base de données structurée

**Prochaine étape : utiliser l'IA
pour l'analyse des données et
l'identification des tendances**

POC-ANALYSE DES SENTIMENTS

Système basé sur l'IA permettant de détecter les alertes liées à la cybersécurité en analysant les informations disponibles sur les réseaux sociaux et le Web, ciblant les banques locales.

POC: CONVERSION DES DIRECTIVES EN RÈGLES LISIBLES PAR MACHINE

Explorer comment des règles lisibles par machine pourraient améliorer l'interopérabilité entre les entreprises et l'autorité de régulation, simplifier la gestion des changements réglementaires et faciliter la mise en œuvre.

PREUVE DE CONCEPT : SYSTÈME DE GESTION DOCUMENTAIRE SUR MICROSOFT TEAMS

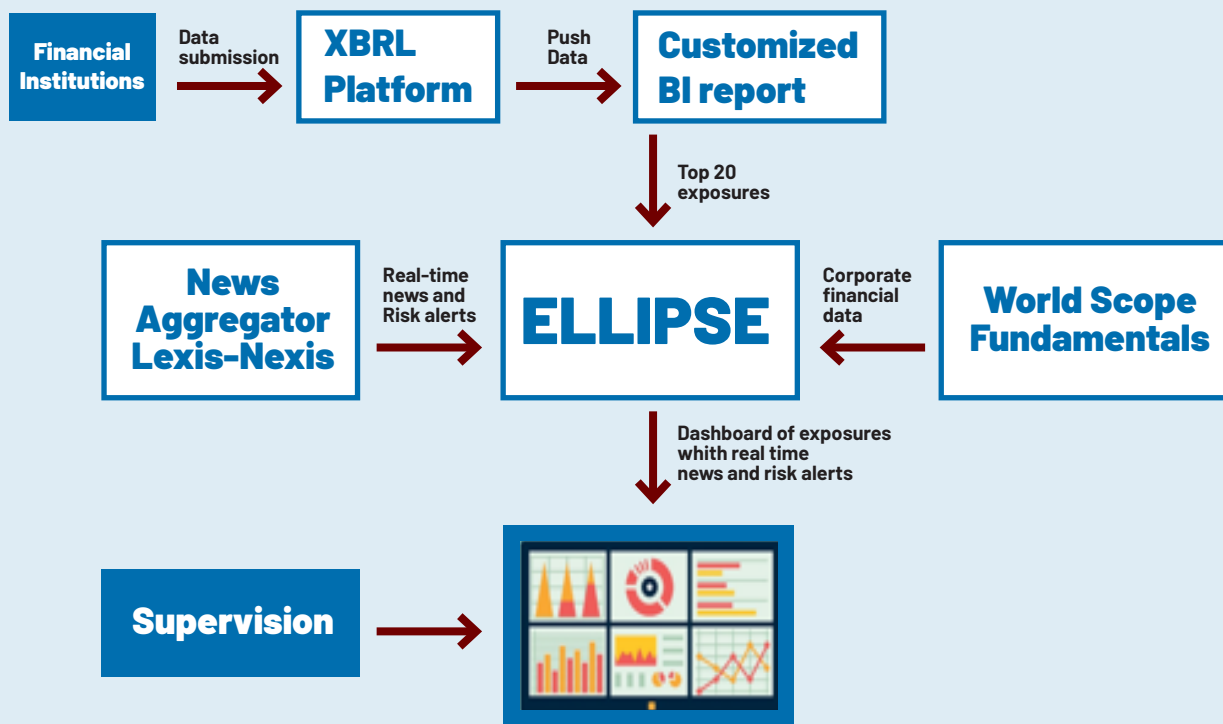
A. Interface de collaboration

B. Système de gestion documentaire

C. Moteur d'automatisation des flux de travail



BIS – Projet Ellipse



SUPERVISION FONDÉE SUR LES RISQUES – PROJET D'AUTOMATISATION

Composants clés

Modélisation des données

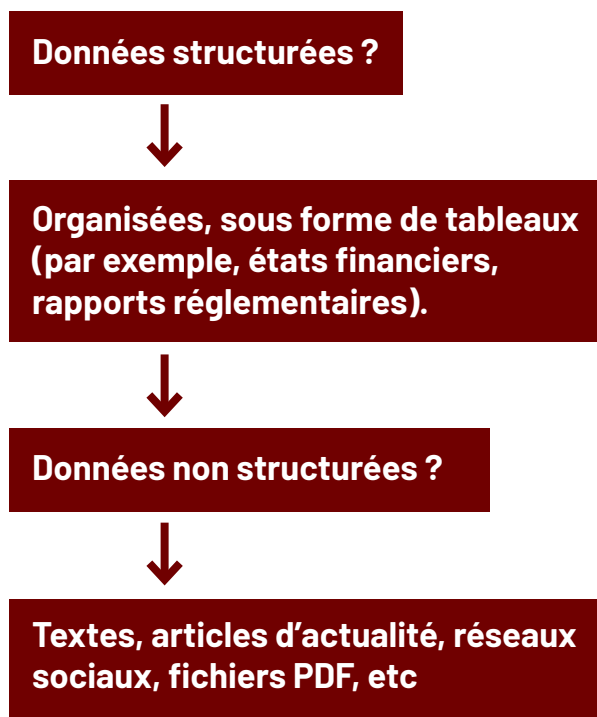
**Préparation des
données Approche
hybride**

**Pipeline ETL
d'ingestion des
données**

Visualisation des données

SUPERVISION FONDÉE SUR LES RISQUES – PROJET D'AUTOMATISATION

Intégration de données structurées et non structurées sur une même plateforme



Technologies

- IA et apprentissage automatique : reconnaissance de formes et analyse prédictive.
- Traitement du langage naturel (NLP) : extraire le sens d'un texte.
- Bases de données SQL et NoSQL

Avantages

- Identification rapide des problèmes /indicateurs d'alerte précoce
- Amélioration de la gestion des risques.
- Surveillance prospective.

DÉCLARATIONS RÉGLEMENTAIRES ET AUTOMATISATION

Déclaration des fraudes

Déclarations RBS :

utilisation de macros pour faciliter la transmission des données.

Résultat

- Amélioration de l'efficacité et de la cohérence.
- Renforcement de la supervision fondée sur les données.
- Des rapports plus précis et plus rapides.
- Libération de ressources de surveillance pour des tâches plus complexes nécessitant un jugement d'expert.

DÉCLARATIONS RÉGLEMENTAIRES ET AUTOMATISATION



4. BTS CONSULTING LIMITED

**Mise en œuvre de Bâle III/IV et des
normes IFRS G en Afrique
occidentale et centrale grâce à
l'intelligence artificielle**



**Présenté par
Michael Oladejo, directeur général, BST
Consulting Limited**

Abuja, 10 Novembre 2025

CONTEXTE ET MOTIVATION

Les cadres de surveillance en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale évoluent dans le cadre de Bâle III/IV et de la norme IFRS 9.

L'IA offre désormais des outils permettant de combler des lacunes de longue date en matière de données, de modélisation et de surveillance.

Cette présentation explore des moyens concrets d'intégrer l'IA dans la supervision prudentielle et comptable.

APERÇU RÉGIONAL

Juridiction	Progrès de Bâle III/IV	Statut des normes IFRS G
UEMOA	Bâle II et III mis en œuvre progressivement depuis 2018. Éléments clés achevés d'ici 2023. Certains aspects relatifs à la liquidité et au pilier II sont encore en cours de renforcement.	Conformité avec la banque centrale
CEMAC	Bâle I et II restent la norme de base dans la plupart des pays. Feuille de route vers Bâle II et III en cours d'élaboration.	Le FMI appelle à des réformes
NIGÉRIA	La mise en œuvre de Bâle III a débuté fin 2021. Le calendrier de Bâle IV est lié à la campagne de recapitalisation prévue en mars 2026.	Adopté en 2018
GHANA	La mise en œuvre de Bâle III est toujours en cours. L'ORASS est en phase de déploiement.	Adopté en 2018
AUTRES	En phase de planification ou d'expérimentation	Transition en cours

La mise en œuvre reste inégale ; l'IA peut contribuer à harmoniser les données et la surveillance dans toute la région.



DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE

- **Fragmentation des données et systèmes hérités.**
- **Capacité limitée de validation des modèles.**
- **Coût des mises à niveau des systèmes pour la norme IFRS 9.**
- **Manque de ressources au sein des équipes de surveillance.**
- **Volonté et proactivité des autorités de surveillance pour mener à bien le changement.**

Ces défis plaident en faveur d'une supervision fondée sur l'IA.

L'IA, CATALYSEUR DE LA SUPERVISION

- Meilleure détection des risques grâce à l'analyse des modèles et anomalies.
- Validation plus rapide des données et réduction des erreurs.
- Interprétation plus cohérente des règles lorsque les réponses s'appuient sur les textes sources.
- Passage de contrôles réactifs à une surveillance prédictive avec des alertes précoces.

LES OPPORTUNITÉS DE L'IA EN MATIÈRE DE SUPERVISION

- Real-time data validation and anomaly detection.
- Smarter IFRS 9 scenario analysis and model explainability.
- Continuous monitoring of credit and liquidity risks.
- Share SupTech platforms for regional collaboration.

BCEAO and IMF pilots show materials time saving with AI-enabled tools.

DÉFIS ET RISQUES LIÉS À L'IA

Techniques : opacité des modèles, biais des données.

Gouvernance : absence de normes de validation de l'IA.

Confidentialité et cybersécurité : législation insuffisante en matière de données et contrôles de sécurité incohérents.

L'adoption de l'IA doit trouver un équilibre entre innovation, gouvernance et confiance.

COMPRENDRE L'IA, L'APPRENTISSAGE AUTOMATIQUE (ML) ET LES MODÈLES DE LANGAGE À GRANDE ÉCHELLE (LLM) LES AGENTS RAG

Couches	Composants	Description Simple
Fondements	Apprentissage automatique (ML)	Algorithmes qui apprennent des modèles à partir de données plutôt que de règles.
Modèle	Modèle	Système entraîné capable d'effectuer des prédictions ou des classifications.
Langage	Modèle linguistique de grande envergure (LLM)	Modèle spécialisé capable de comprendre et de génère le langage humain.
Connaissances	Génération augmentée par la recherche (RAG)	Relie un LLM à des données externes (documents, PDF, bases de données) pour fournir des réponses factuelles et actualisées.
Automatisation	Agents	Systèmes utilisant des LLM (et la technologie RAG) pour planifier, agir et mener à bien des tâches de supervision.

ML Chaque → Modèle couche → s'appuie LLM → RAG sur celle → Agents = la pile complète de supervision de l'IA. qui la précède pour passer des données aux décisions.

GÉNÉRATION AUGMENTÉE PAR LA RECHERCHE (RAG) : RENDRE L'IA FIABLE POUR LA SUPERVISION

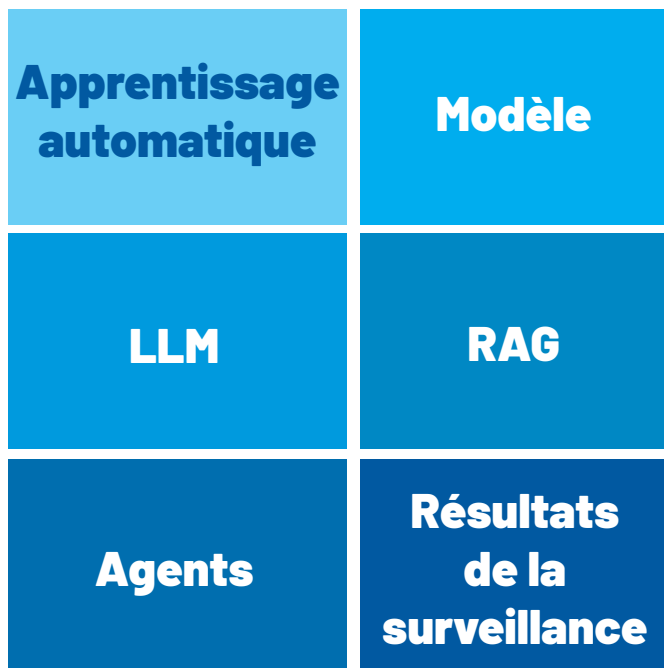
- Combine les LLM avec des référentiels de documents sécurisés (par exemple, déclarations prudentielles, directives de Bâle/IFRS).
- Chaque réponse s'appuie sur des données de supervision réelles → ce qui réduit les « hallucinations ».
- Permet aux régulateurs d'interroger des rapports ou des politiques historiques en langage naturel.
- Fonctionne hors ligne sur des serveurs régionaux avec un accès contrôlé aux données.

Exemple :

- Un superviseur demande : « Quelles banques sont passées sous le seuil de fonds propres de catégorie 1 au 2^e trimestre 2025 ? »
- RAG récupère les rapports de fonds propres pertinents → le LLM en fait un résumé → révision humaine.

RAG transforme les archives de documents en bases de connaissances interactives pour les autorités de régulation.

DU ML AU RAG EN PASSANT PAR LES AGENTS : DÉVELOPPER L'IA POUR LA SUPERVISION



- L'apprentissage automatique (ML) entraîne des modèles pour identifier des schémas et établir des prévisions.
- Les grands modèles linguistiques (LLM) utilisent le traitement du langage naturel pour comprendre et générer du texte.
- RAG relie les LLM à des données réglementaires vérifiées afin de fournir des réponses fondées et factuelles.
- Les agents combinent les LLM et le RAG pour agir (générer des rapports, signaler les risques et envoyer des alertes).

EXEMPLES D'AGENTS IA POUR LA SUPERVISION BANCAIRE

Agent	Fonction	Exemple de résultat
Agent d'analyse de la surveillance	Résume les tendances du système bancaire à l'aide de l'indicateur RAG	« Le ratio de liquidité a baissé de 2,1 % en glissement trimestriel en raison des créances douteuses du secteur de la banque de détail. »
Agent de surveillance des risques	Suivi quotidien des réserves de fonds propres et des expositions	« Alerte : le ratio Tier 1 de la banque B est passé sous la barre des 8 %. »
Agent de veille réglementaire	Récupère et résume les nouvelles directives de Bâle/IFRS	« La mise à jour de la norme IFRS 9 modifie les règles de provisionnement de la phase 2. »
Agent d'alerte précoce	Prédit le niveau de stress à l'aide de l'apprentissage automatique sur des données historiques	« Le ratio de couverture de liquidité est en baisse depuis trois mois consécutifs. »
Agent de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent	Signale les schémas de transactions inhabituels via le RAG Accès	« Détection de 47 transactions présentant des schémas de fractionnement »

Chaque agent s'appuie sur un LLM + RAG → compréhension contextuelle + données fiables.

COMMENT FONCTIONNENT LE RAG ET LES AGENTS DANS LA PRATIQUE

Scénario: Système
d'alerte précoce de
surveillance

Le RAG extrait les rapports sur le capital et la liquidité.

Le LLM résume les schémas et détecte les tendances.

L'agent signale les banques qui s'approchent des seuils et en informe le superviseur.

Le superviseur reçoit un résumé rédigé en langage clair et des références aux données.

Exemple de résultat :

« Alerte : le ratio de liquidité de la banque C a baissé pendant trois mois consécutifs – risque de difficultés de financement. »

IMPACT ON SUPERVISION EFFECTIVENESS

GAINS D'EFFICACITÉ

- Un gain de temps considérable grâce à l'automatisation basée sur la recherche.
- Réduction des vérifications manuelles et des requêtes redondantes.
- Interprétation cohérente des règles de Bâle et des normes IFRS.

AVANTAGES STRATÉGIQUES

- Renforce l'harmonisation des données au niveau transfrontalier.
- Améliore la planification des fonds propres et la transparence en matière d'ECL.
- Permet une surveillance continue des risques grâce à l'intelligence artificielle.

RAG et Agents transforment les données réglementaires en informations de surveillance en temps réel.

PARCOURS VERS LE RAG – ACTIVÉ SUPERVISION

Phase	Objectifs	Livrables
Phase 1	Inventaire des données & Vectorisation	Numérisation des documents et déclarations Bâle/IFRS dans une base de données vectorielle
Phase 2	Système RAG pilot	Lancement d'un assistant de recherche interne pour les superviseurs
Phase 3	Déploiement des agents	Surveillance des risques & Agents de veille réglementaire en service
Phase 4	Intégration & Montée en puissance	Partage transfrontalier des connaissances et formation

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE SUPERVISION ASSISTÉE PAR L'IA

- **Base de connaissances partagée (référentiel RAG) :** développer un système RAG hébergé par le CBSWCA contenant des documents relatifs à Bâle III/IV et à la norme IFRS 9 à l'intention des autorités de surveillance membres.
- **Sandbox SupTech commune :** tester les outils RAG et les agents pour l'alerte précoce, le reporting et la détection d'anomalies dans un environnement de test partagé.
- **Normes de données unifiées:** harmoniser les modèles et les taxonomies afin que les systèmes RAG puissent interroger des données de surveillance comparables d'un pays à l'autre.
- **Renforcement des compétences des autorités de surveillance :** former les équipes à l'ingénierie des prompts, à l'éthique de l'IA et à la validation des modèles, en partenariat avec le FMI, la BRI, la BAD et le BST.
- **Accès multilingue :** fournir des interfaces bilingues (anglais/français afin de garantir une large adoption à l'échelle régionale.

CONTRIBUTIONS DU BST AU REPORTING RÉGLEMENTAIRE ET À LA SUPERVISION

AUTOMATISATION DE LA CONDUITE

- Nous concevons et déployons des solutions qui simplifient et automatisent les déclarations Bâle III/IV, IFRS 9, les processus d'approbation de crédit, la notation des risques liés aux débiteurs et aux lignes de crédit, etc., réduisant ainsi les tâches manuelles et améliorant la précision.
- Nos outils permettent d'obtenir des informations en temps réel, d'intégrer les données et d'accélérer les transmissions aux autorités de surveillance.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Nous formons de jeunes professionnels et de jeunes diplômés afin qu'ils acquièrent les compétences techniques et réglementaires nécessaires pour maîtriser la norme IFRS 9, les accords de Bâle III/IV, la gestion de la

CONTRIBUTIONS DU BST AU REPORTING RÉGLEMENTAIRE ET À LA SUPERVISION

relation client (CRM) et les nouveaux outils RegTech et SupTech.

- Nous formons et accompagnons des institutions financières telles que le groupe ABSA, Wema Bank, Polaris Bank et SunTrust Bank, afin de garantir que leurs équipes puissent gérer de manière autonome les systèmes de reporting IFRS 9.

DES PARTENARIATS POUR UN IMPACT CONCRET

- Nous collaborons avec les autorités de régulation, les banques et les établissements universitaires afin de développer conjointement des solutions qui renforcent la supervision.
- Grâce à ces partenariats, nous élargissons le vivier de professionnels qualifiés et fournissons des outils adaptés au contexte local et prêts pour l'avenir.

POINTS CLÉS

- Bâle III/IV et la norme IFRS 9 restent les fondements d'une supervision bancaire résiliente en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.
- L'intelligence artificielle, en particulier les technologies RAG et les agents, peut combler les lacunes de longue date en matière de données et de capacités.
- L'automatisation améliore la détection des risques, la précision des rapports et la transparence en matière de fonds propres.
- La collaboration régionale est essentielle pour le partage des connaissances, l'harmonisation des normes et l'adoption éthique de l'IA.
- La volonté et le leadership des autorités de régulation détermineront la rapidité avec laquelle ces outils produiront un impact concret.

L'IA ne remplacera pas le jugement des autorités de surveillance, elle le renforcera.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

1. Allocution du Président du CSBOAC
2. Rapport d'activités
3. Rapport financier
4. Projet budget exercice 2025
5. Programme d'activités 2026

1- ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SUPERVISEURS DE BANQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (CSBAOC), GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DU NIGÉRIA, A L'OCCASION DE LA 23^{ème} ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CSBAOC

Abuja, 10 Novembre 2025



Dr. OLUBUKOLA AKINNIYI AKINWUMI

Président du CSBOAC

Chers membres du Comité des Superviseurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC),

Mesdames et Messieurs les Directeurs et responsables de la supervision bancaire,

Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est avec un profond sentiment d'honneur et de responsabilité que je prends la parole, en ce jour, à l'occasion des travaux de la 23^{ème} Assemblée annuelle du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC), ici à Abuja, au siège de la Banque Centrale du Nigeria.

Permettez-moi, avant toute chose, de vous remercier pour votre présence à ce rendez-vous majeur, devenu un symbole d'unité, de coopération et de résilience institutionnelle pour les autorités de supervision bancaire de notre sous-région. Mes remerciements s'adressent particulièrement aux représentants de la Banque Centrale du Soudan qu'on avait plus rencontré depuis un moment. Nous sommes réellement ravis de votre présence parmi nous.

Je voudrais, au nom de la Banque Centrale du Nigeria, exprimer ma gratitude à tous les membres du CSBAOC pour leur soutien constant durant la présidence que nous avons eu l'honneur d'exercer depuis 2023.

J'adresse également mes remerciements au Secrétariat Permanent du CSBAOC, assuré avec rigueur et dévouement depuis un an par M. Marcel ONDELE, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), pour la coordination efficace de nos activités, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires et institutions qui accompagnent nos travaux.

Mesdames et Messieurs,

Depuis la 21^{ème} Assemblée d'Abuja en 2023, la présidence du CSBAOC a poursuivi trois grands objectifs : **1)** Renforcer la gouvernance interne et la visibilité du Comité ; **2)** Consolider la coopération technique et institutionnelle entre les autorités membres ; **3)** Promouvoir le partage d'expériences et le renforcement des capacités en matière de supervision bancaire.

Depuis lors, des avancées concrètes ont été enregistrées, notamment l'instauration du principe de rotation des membres qui assurerons la présidence du comité pour les quatre prochaines années, la mise en place d'un site internet, tenue régulière de séminaires thématiques de haut niveau en marge de nos assemblées annuelles.

Je rappellerai à ce titre qu'il y a quelques mois à Libreville, en avril dernier, nous avons débattu des risques climatiques et des cyber risques, deux enjeux devenus essentiels pour la stabilité financière mondiale. Et hier, ici même à Abuja, nous avons consacré notre séminaire à un thème d'avenir : « **L'intelligence artificielle : potentiel pour la supervision bancaire** », en présence d'éminents experts du Conseil de Stabilité Financière (FSB), de la PRA du Royaume-Uni, de la Bank of Mauritius, de BST Consulting, et de la Banque Centrale du Nigeria.

Ces rencontres témoignent de la volonté du CSBAOC de demeurer à la pointe de la réflexion et de la pratique prudentielle, en intégrant dans son agenda les mutations technologiques et les risques émergents.

Contexte et pertinence de la 23^{ème} Assemblée

Cette 23^{ème} Assemblée s'ouvre dans un environnement mondial toujours exigeant. Nos économies font face à de nombreux défis : ralentissement de la croissance,

volatilité des taux d'intérêt, pressions inflationnistes, exposition aux risques de blanchiment des capitaux avec plusieurs pays en liste grise du GAFI, endettement public croissant, mais aussi expansion rapide des technologies financières. Ces évolutions affectent directement la stabilité et la résilience de nos systèmes bancaires, et interpellent nos autorités de supervision sur la nécessité d'adapter nos cadres réglementaires.

Le programme à valider pour l'exercice 2026 au cours de cette Assemblée doit refléter pleinement ces priorités, avec notamment la réalisation d'une étude sur l'une de ces thématiques avec des propositions de recommandations concrètes, ou encore l'organisation des séances de formation pour nos collaborateurs.

Mesdames et Messieurs,

Notre sous-région connaît aujourd'hui une intégration financière croissante, illustrée notamment par la multiplication des groupes bancaires transfrontaliers. Cette évolution, si elle constitue une opportunité de développement, appelle également une coordination renforcée entre superviseurs.

Nous devons donc :

- intensifier la coopération transfrontalière à travers des collèges de supervision plus actifs et plus fréquents ;
- mettre en place des protocoles de partage d'informations fiables et sécurisés ;
- promouvoir une harmonisation progressive de nos cadres réglementaires, en s'inspirant des standards internationaux tout en préservant nos spécificités régionales, avec par exemple l'implémentation sur notre site internet d'un atlas bancaire qui devra regrouper les réglementations de tous les membres ;
- renforcer la surveillance des innovations financières : fintechs, cryptoactifs, intelligence artificielle, et technologies de paiement.

C'est dans cet esprit que le CSBAOC a toujours œuvré : fédérer les expériences, mutualiser les expertises, et bâtir une supervision collective fondée sur la confiance, la transparence et la coopération.

Chers collègues,

Conformément à nos statuts, le mandat du Nigeria à la présidence du CSBAOC arrive à son terme à l'issue de cette 23^{ème} Assemblée. Je suis particulièrement heureux d'annoncer que la prochaine présidence sera assurée par la Banque Centrale du Congo, sous la direction du Gouverneur André WAMESO.

Je souhaite, au nom de tous les membres, plein succès à la Banque Centrale du Congo dans cette mission importante, et je l'assure du plein appui de la Banque Centrale du Nigeria pour une transition harmonieuse et efficace et aussi de la disponibilité du Secrétariat Permanent du CSBAOC dans la mise en œuvre du programme d'activité qui sera validé au cours de cette séance.

Remerciements

Je ne saurais conclure sans exprimer mes sincères remerciements :

- Au Secrétariat Permanent du CSBAOC, pour la qualité de son accompagnement et son dévouement constant ;
- Aux membres du Comité, pour leur participation active et leurs contributions substantielles aux travaux du Comité ;
- Et à l'ensemble du personnel de la Banque Centrale du Nigeria, pour leur professionnalisme et leur engagement dans la réussite de cette Assemblée.

Votre collaboration a été essentielle pour consolider les bases d'un CSBAOC plus fort, plus visible et plus influent sur la scène régionale.

Mesdames et Messieurs,

En trois décennies d'existence, le CSBAOC a su bâtir un cadre solide de coopération, de dialogue et d'harmonisation entre les autorités de supervision de nos deux sous-régions. Mais le chemin devant nous reste exigeant. Je souhaiterai que le Secrétariat Permanent continue d'échanger avec les membres de notre comité qui sont devenus inactifs (Liberia, Sierra Leone, Gambie) et aussi poursuivre les négociations avec d'autres pays afin d'élargir notre cercle de membres (Angola, Cape Vert, et Sao Tomé).

Je suis convaincu que les délibérations de cette 23^{ème} Assemblée seront riches, fructueuses et porteuses de résultats concrets pour le renforcement de la stabilité financière dans nos États membres.

C'est donc avec confiance et optimisme que je déclare ouverts les travaux de la 23^{ème} Assemblée annuelle du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC).

Je vous remercie de votre aimable attention.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Institué en 1994 à Accra, le Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC) constitue un cadre institutionnel privilégié de concertation et de coopération entre les autorités nationales de supervision bancaire des États membres. Regroupant onze institutions membres représentant vingt-trois pays, ainsi que trois membres observateurs, le Comité œuvre au renforcement de la stabilité et de la résilience du système financier dans la sous-région. Ses missions s'articulent autour de la coordination des politiques de supervision, de l'harmonisation des pratiques prudentielles, du développement des capacités techniques des superviseurs, ainsi que du maintien d'un dialogue constructif avec les instances régionales et internationales concernées, notamment le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Depuis 2023, la présidence du Comité est assurée par la Banque Centrale du Nigeria, sous la conduite de M. Philip IKEAZOR, Sous-Gouverneur chargé de la stabilité du système financier.

Le présent rapport d'activité, préparé par le Secrétariat permanent du CSBAOC dirigé par M. Marcel ONDELE, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), rend compte de la mise en œuvre du programme adopté lors de la 22^{ème} Assemblée annuelle tenue à Libreville les 3 et 4 avril 2025. Il présente les principales actions réalisées entre avril et novembre 2025, notamment la mise en place du budget de fonctionnement du Secrétariat permanent, la diffusion des Actes de la 22^{ème} Assemblée, la réactivation du site internet du Comité, la protection du nom du CSBAOC auprès des instances compétentes et l'organisation d'un séminaire sur l'intelligence artificielle appliquée à la supervision bancaire. Ce document traduit la volonté constante du Comité de renforcer son efficacité institutionnelle, d'améliorer la coordination entre les autorités de supervision et de consolider la coopération régionale en matière de stabilité financière.

Le rapport est structuré en trois points. Le premier rappelle le programme d'activité adopté lors de la 22^{ème} Assemblée. Le deuxième traite de la mise en œuvre de ce programme. Le troisième dresse un bilan de l'exercice 2025 et évoque les perspectives de l'année 2026.

1. Programme des activités 2025

Les activités suivantes ont été programmées pour être mises en œuvre au cours du mandat du Président du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, jusqu'à la 23^{ème} Assemblée annuelle :

- envoi des lettres d'appel à contributions pour l'exercice 2025 ;
- élaboration des actes de la 22ème Assemblée annuelle ;
- mise à jour de l'annuaire du CSBAOC ;
- inscription des membres à FSI/Connect ;
- envoi de lettres aux Banques Centrales de Sao Tomé et Príncipe, de l'Angola et du Cap-Vert pour élargir le cercle des membres ;
- réactivation du site internet du CSBAOC ;
- protection du nom du Comité auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;
- séminaire à l'attention des membres sur une thématique de supervision bancaire ;
- élaboration d'un rapport sur une thématique liée à la supervision bancaire au sein des Etats membres du CSBAOC
- préparation de la 23^{ème} Assemblée annuelle du CSBAOC.

2. Mise en œuvre du programme d'activités 2025

2.1. Mise en place d'un budget de fonctionnement du Secrétariat Permanent

Conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement intérieur du CSBAOC, une contribution forfaitaire de 1 000 000 F CFA soit 2 000 dollars US ou 1 500 euros pour les 11 membres et 500 000 F CFA, soit 1000 dollars US ou 750 euros pour les membres observateurs a été actée.

Des lettres ont été envoyées aux membres pour leur contribution annuelle au titre de l'année 2025. Le Secrétariat Permanent a reçu les cotisations de la Banque Centrale du Nigeria, la COBAC, la Banque Centrale du Congo, la Nigeria Deposit Insurance Corporation (NDIC), la Commission Bancaire de l'UMOA, le FOGADAC, la Banque de la République du Burundi.

2.2. Elaboration et diffusion des Actes de la 22ème Assemblée annuelle

Le Secrétariat Permanent a confectionné les Actes de la 22^{ème} Assemblée Annuelle tenue à Libreville en République Gabonaise les 03 et 04 avril 2025. Il s'agit d'un document de 274 pages. Ils comprennent :

- les différentes allocutions prononcées par Monsieur OLUGBENGA OLUWOLE JAYEOLA, Représentant du Vice-Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria et Président du CSBAOC, ainsi que M. Marcel ONDELE, Secrétaire Général de la COBAC et Secrétaire Permanent du CSBAOC ;
- les présentations des deux sessions du séminaire organisé sur les thèmes « **prise en compte des risques climatiques en matière de réglementation et de supervision** » animé par M. Eugenio AVISOA, Conseiller en supervision bancaire à AFRITAC Centre, et « les risques liés à la digitalisation des institutions financières » présenté par M. Gerard Lewourien EYOUM, Expert en Cybersécurité ;
- les rapports d'activité et financier de l'exercice 2024 ;
- le programme d'activité et le budget adoptés pour l'exercice 2025 ;
- les développements récents en matière de supervision bancaire de chaque membre qui avait participé à cette Assemblée ;
- le communiqué final.

L'ensemble des documents contenant ces présentations a été traduit en version anglaise et en français par un prestataire de services en interprétariat.

Le Secrétaire Permanent a communiqué la version numérique du rapport sur les Actes de la 22ème Assemblée Annuelle du CSBAOC à l'ensemble des membres. Cette version sera également disponible sur le site internet du comité.

2.3. Mise à jour de l'annuaire du CSBAOC

Le Secrétariat Permanent a mis à jour l'annuaire du CSBAOC sur la base des informations qui ont été communiquées par les membres. Toutefois, certains membres n'ont pas encore envoyé leurs coordonnées afin d'avoir un document exhaustif. Il s'agit d'un document qui comprend les informations sur les responsables des institutions membres, les responsables en charge de la supervision bancaire, les correspondants ou points focaux du CSBAOC, ainsi que le nombre des établissements supervisés par l'institution membre.

2.4. Inscription des membres à la plateforme de formation en ligne FSI/Connect

FSI Connect est la plateforme d'apprentissage en ligne de la Banque des Règlements Internationaux, accessible exclusivement aux banques centrales, aux autorités de surveillance, aux assureurs de dépôts et aux autres autorités publiques habilitées. La bibliothèque FSI Connect couvre principalement les normes internationales de réglementation financière et les bonnes pratiques de surveillance, notamment les dernières normes prudentielles, les orientations clés en matière de supervision bancaire et d'assurance, ainsi que les sujets pertinents relatifs à la comptabilité et à l'assurance-dépôts.

Le Secrétariat Permanent a contacté les responsables du FSI Connect. Il ressort des discussions menées avec eux que les institutions membres du CSBAOC ont déjà des licences de connexion pour leurs collaborateurs. De même, certains membres,

à l'instar de la COBAC, ont déjà atteint le nombre de 25 licences gratuites, qui est le quota prévu pour chaque institution (banques centrales, superviseurs, etc.).

Toutefois, les procédures du FSI Connect ne permettent pas d'accorder gratuitement des licences pour le CSBAOC. A cet effet, le CSBAOC devrait payer les licences d'inscription des collaborateurs des membres.

Le FSI a invité le Secrétariat Permanent du CSBAOC à informer ses membres sur la possibilité d'augmenter leurs licences d'utilisation de cette plateforme de formation.

2.5. Invitation des Banques Centrales de Sao Tomé-et-Principe, de l'Angola et du Cap-Vert pour élargir le cercle des membres

Le Secrétariat Permanent a adressé des lettres aux Gouverneurs de trois banques centrales. Il s'agit de la Banque Centrale de Sao Tomé-et-Principe, la Banque Nationale d'Angola et de la Banque du Cap-Vert.

Toutefois, en dépit des mails de relance, le Secrétariat Permanent n'a pas obtenu de réponses de ces banques centrales.

Le Comité pourrait de ce fait instruire le Secrétariat Permanent de poursuivre le processus avec ces institutions afin d'arriver à les intégrer dans le cercle des membres du CSBAOC.

2.6. Réactivation du site internet du CSBAOC, avec l'introduction d'un atlas bancaire

Le site internet du CSBAOC était en arrêt depuis plusieurs années. Sur instruction des membres du Comité, le Secrétariat Permanent a pris attache avec le Cabinet qui

avait confectionné ce site. Il s'agit du cabinet Tefossi Sarl basé à Douala en République du Cameroun au sein de la CEMAC. Ce prestataire travaille également avec la COBAC.

Le nom du domaine a été maintenu par le prestataire malgré la suspension des services. Il a été procédé au règlement des frais liés à la réactivation du site.

Le contenu du site sera amélioré au fil du temps. De plus, un cahier de charge sera rédigé afin de procéder à la création sur ce site d'un atlas réglementaire.

Le site est : www.csbaoc.org

2.7. Protection du nom du Comité auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

La protection du nom consiste à protéger l'identité institutionnelle. En effet, le nom CSBAOC représente l'image, la réputation et la crédibilité du comité. En le protégeant au titre de la propriété industrielle (via un dépôt de marque), cela permet d'empêcher toute utilisation abusive ou usurpation de ce nom par des tiers ; éviter la confusion auprès du public, des partenaires ou des institutions financières ; renforcer la notoriété et la légitimité juridique du comité sur la scène internationale.

Par conséquent, en l'absence de protection officielle, le CSBAOC pourrait être exposé à divers risques. Un tiers (entreprise, association, ou individu) pourrait enregistrer le même nom ou un nom similaire à des fins diverses. Cela pourrait engendrer des litiges coûteux ou nuire à la réputation du comité. Par exemple, sur internet, une personne physique ou morale pourrait aussi enregistrer un nom de domaine proche « csbaoc.org », pour tromper les utilisateurs.

Pour y faire face, le Secrétariat Permanent a déposé un dossier de protection du nom du CSBAOC auprès de l'Organisation Gabonaise de la Protection Intellectuelle (OGAPI)

à Libreville. Des frais relatifs au dossier ont également été payés. Après analyse, l'OGAPI devrait assurer la transmission de la demande du CSBAOC à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) dont le siège est basé à Yaoundé en République du Cameroun. Le processus d'instruction du dossier est en cours. Au terme de cette procédure, le comité aura un droit exclusif d'usage dans les pays concernés. Le CSBAOC pourra agir en justice plus facilement en cas d'atteinte à son nom.

2.8.Séminaire à l'attention des membres sur une thématique de supervision bancaire

Dans la même dynamique du séminaire qui a été organisé en marge de la 22^{ème} Assemblée annuelle des 3 et 4 avril 2025 à Libreville sur les risques climatiques ainsi que les risques liés à la digitalisation des institutions financières, le Secrétariat Permanent a également inscrit pour cette 23^{ème} Assemblée annuelle, une session de séminaire dont le thème retenu a fait l'objet d'une validation par la Banque Centrale du Nigeria, Président du CSBAOC.

Il se tiendra avant la réunion du comité, et la thématique validée est : « ***l'intelligence artificielle (IA) : un potentiel pour la supervision bancaire*** ».

Après avoir pris attache avec le Comité de Bâle pour le contrôle bancaire pour animer ce séminaire, le Secrétariat Permanent a été orienté vers le Conseil de Stabilité Financière basé également à Bâle en Suisse pour réaliser cette séance à distance par visioconférence.

Dans le cadre de ce séminaire, il est également prévu la participation de la Banque Centrale du Nigeria, de la Bank of Mauritius, du cabinet BST Consulting sur le partage d'expériences.

2.9. Elaboration d'un rapport sur une thématique liée à la supervision bancaire au sein des Etats membres du CSBAOC

Dans le cadre de son programme 2025 adopté lors de la 22^{ème} Assemblée annuelle tenue à Libreville les 3 et 4 avril à Libreville, il a été inscrit l'élaboration d'un rapport sur une thématique liée à la supervision bancaire au sein des Etats membres du CSBAOC. Pour la mise en œuvre de cette activité conformément aux résolutions du comité, le Secrétariat Permanent a saisi par lettre l'ensemble des membres afin de faire des propositions sur les thématiques qui pourraient faire l'objet de ce rapport.

En dépit de multiple relances, cette action n'a pas pu être mise en œuvre.

Si le comité en a convenance, le Secrétariat propose au cours de cette 23^{ème} Assemblée de :

- créer un groupe de travail pour la réalisation de cette étude avec 3 à 5 membres du CSBAOC dont la Présidence sera assurée par la Banque Centrale du Congo ;
- instruire les membres de ce groupe de travail de proposer un thème d'étude d'ici le 31 décembre 2025 ;
- fixer un délai de 6 à 9 mois sur l'année 2026 au groupe de travail pour effectuer l'étude et proposer un rapport sur la thématique qui sera adopté par le comité et diffusé.

2.10. Préparation de la 23^{ème} Assemblée annuelle du CSBAOC

Conformément au programme d'activité adopté, le Secrétariat Permanent a procédé à la préparation de la 23^{ème} Assemblée annuelle du CSBAOC du 10 au 12 novembre 2025 à Abuja au Nigeria. A cet effet, après avoir pris acte des dates arrêtées par la Banque Centrale du Nigeria pour l'organisation d'un séminaire et de la réunion, des lettres d'invitation ont été adressées à tous les membres.

Le Secrétariat Permanent, avec l'appui du Comité de Bâle, a obtenu l'animation par le Conseil de Stabilité Financière de la session du séminaire qui porte sur « ***l'intelligence artificielle : potentielle pour la supervision bancaire*** ». De même, la Banque Centrale du Nigeria a invité la Bank of Mauritius et un cabinet pour partager leurs expériences sur ce domaine.

Par ailleurs, dans la perspective des activités 2026, M. Marcel ONDELE, Secrétaire Permanent du CSBAOC, a en marge des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale, rencontré le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo. En effet, lors de la 22^{ème} Assemblée, ce membre a été désigné pour assurer la présidence du comité au titre de l'exercice 2026. Le Gouverneur a marqué son accord pour assurer cette fonction. Une lettre de notification a été adressée au Secrétariat Permanent pour confirmer cet accord.

Les membres suivants ont inscrit leurs différents représentants pour y participer. Il s'agit de la COBAC, la Banque Centrale du Nigeria, la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine, la Banque Centrale du Congo, la Banque Centrale de la République de Guinée, la Banque du Ghana, l'Institut Monétaire Ouest-Africain, le FOGADAC. L'organisation de la 23^{ème} Assemblée par la Banque Centrale du Nigeria prévoit la participation d'une quarantaine de personnes issues des institutions membres du CSBAOC.

3. Bilan de mise en œuvre du programme d'activités 2025

Le programme d'activité 2025 du CSBAOC comprenait dix actions majeures. Le Secrétariat Permanent a procédé à leur mise en œuvre, avec un taux global de réalisation estimé à 80 %, traduisant une exécution globalement satisfaisante du plan de travail annuel.

Activités prévues	Statut de réalisation	Observations
Envoi des lettres d'appel à contributions pour l'exercice 2025	Réalisée	Cotisations reçues de 7 institutions sur 14 membres
Élaboration des Actes de la 22ème Assemblée annuelle	Réalisée	Document traduit en deux langues et diffusé aux membres
Mise à jour de l'annuaire du CSBAOC	Partiellement réalisée	Données de certains membres non encore reçues
Inscription des membres à FSI/Connect	Non réalisée	Contraintes liées au paiement des licences supplémentaires
Envoi de lettres aux Banques Centrales de Sao Tomé-et-Principe, d'Angola et du Cap-Vert	Réalisée mais sans réponse	Relances prévues pour 2026
Réactivation du site internet du CSBAOC	Réalisée	Site remis en service (www.csbaoc.org) avec projet d'atlas réglementaire
Protection du nom du Comité auprès de l'OAPI	En cours	Dossier déposé en attente de la décision de l'OAPI
Organisation d'un séminaire sur une thématique de supervision bancaire	Réalisée	Séminaire sur le thème «L'intelligence artificielle : un potentiel pour la supervision bancaire»
Élaboration d'un rapport thématique sur la supervision bancaire	Non réalisée	Proposition de création d'un groupe de travail pour 2026
Préparation de la 23ème Assemblée annuelle	Réalisée	Tenue effective de l'Assemblée à Abuja du 10 au 12 novembre 2025

Ainsi, sur les dix activités inscrites :

- **6 ont été pleinement réalisées** (60 %),
- **2 partiellement réalisées ou en cours** (20 %),
- **2 non réalisées** (20 %).

L'année 2025 a été marquée par une dynamique institutionnelle renforcée. Le Comité a consolidé sa visibilité et sa crédibilité auprès des partenaires régionaux et internationaux. Le retard observé dans la réalisation de certaines activités (élaboration du rapport thématique, adhésion de nouveaux membres, inscription au FSI Connect) s'explique principalement par des contraintes administratives et financières, ainsi que par la nécessité de renforcer la coordination entre les institutions membres.

Dans l'ensemble, l'année 2025 peut être jugée satisfaisante, tant du point de vue de la mise en œuvre du programme d'activité que du renforcement de la coopération entre superviseurs.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées, sous la présidence de la Banque Centrale du Congo. Les priorités seront les suivantes :

- finaliser le processus de protection du nom du CSBAOC auprès de l'OAPI ;
- constituer et mobiliser le groupe de travail pour la production du rapport thématique sur la supervision bancaire ;
- poursuivre les démarches d'élargissement du Comité à de nouveaux membres (Sao Tomé-et-Principe, Angola, Cap-Vert) ;
- actualiser régulièrement le site internet et y intégrer l'atlas réglementaire régional ;
- renforcer la formation des cadres via la plateforme FSI Connect ou des alternatives régionales ;
- améliorer le taux de recouvrement des cotisations pour garantir l'autonomie financière du Comité.

3. RAPPORT FINANCIER

La contribution forfaitaire de chaque participant au budget a été fixée à 1 000 000 de FCFA, 2 000 USD ou 1 500 EUROS, pour les membres, et 500 000 FCFA ou 1 000 USD pour les membres observateurs. Cette dotation budgétaire est destinée à financer les activités du CSBAOC.

La contribution est versée dans le compte bancaire ouvert au nom du CSBAOC dans les livres de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC). Les coordonnées bancaires sont les suivantes :

- **Banque : 10001**
- **Agence 06860**
- **Numéro de compte : 48792060001**
- **Clé : 45**
- **Identification internationale (IBAN) : CM21 1000 1068 6048 79206000 145**
- **CODE SWIFT (BIC) : ICLRCMCXXX**

Le présent rapport financier, **(i)** après avoir rappelé le budget adopté lors de la 22^{ème} Assemblée, **(ii)** rappelle le montant des fonds disponibles dans le compte de la banque BICEC à la date de la 22^{ème} Assemblée et fait le point sur les différentes contributions payées par chaque membre au titre de l'année 2025. Ensuite, il présente **(iii)** l'ensemble des dépenses effectuées sur la période d'avril à novembre 2025. Le rapport conclu par la présentation du solde du compte du Comité au moment de la 23^{ème} Assemblée annuelle.

I. BUDGET ADOPTE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

A titre de rappel, la 22^{ème} Assemblée annuelle 2025 a procédé à l'adoption au titre de l'exercice 2025 d'un budget de fonctionnement du CSBAOC.

En recettes, le budget ressort à 25 782 542 XAF. Ce montant comprend d'une part le montant des fonds disponibles sur le compte de la BICEC au 04 avril 2025, soit 11 444 978 FCFA, et d'autre part, le montant de l'ensemble des contributions attendues pour l'année 2025, soit 14 337 564 FCFA.

En dépenses, le budget est de 14 165 600 XAF. Il s'agit des différents frais liés aux activités du programme adopté par le comité.

II.ETAT DES CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

A la suite de l'adoption du budget adopté lors de la 23^{ème} Assemblée, le Secrétariat Permanent a adressé des lettres d'appelle à contribution au budget aux différents membres du comité le XXXXXXXXXXXX 2025. En réponse à ces correspondantes, certains membres ont payé leurs contributions. Le montant des contributions encaissées ressort à 7 579 224 FCFA.

Membres	Contribution 2025	
	Attendue	Payée compte BICEC
BURUNDI	2 000 USD	983 936 XAF
COBAC	1 000 000 XAF	1 000 000 XAF
RD CONGO	2 000 USD	1 226 336 XAF
GAMBIE	2 000 USD	
GHANA	2 000 USD	
GUINEE	1 500 EURO	
LIBERIA	2 000 USD	
NIGERIA	2 000 USD	1 228 830 XAF
SIERRA LEONE	2 000 USD	
SOUDAN	2 000 USD	
CB-UMOA	1 000 000 XOF	991 939 XAF
IMAO	500 000 XOF	
NDIC	1 000 USD	1 648 183 XAF*
FOGADAC	500 000 XAF	500 000 XAF
TOTAUX		7 579 224 XAF

*NDIC : paiement de la contribution 2025 et les arriérés (2023 et 2024)

Les écarts constatés entre les contributions attendues et les sommes reçues sont liés au taux de change, aux frais et aux commissions prélevés lors de l'exécution des virements.

Pour rappel, le compte CSBAOC à la BICEC affichait au 04 avril 2025, date de la 22^{ème} Assemblée annuelle, un solde de 11 444 978 FCFA. Ce montant comprenait déjà les contributions de la Banque Centrale du Nigeria, la Banque Centrale du Congo, ainsi que la Commission Bancaire de l'UMOA.

A ce solde, ce sont ajoutés les contributions de la COBAC, la Banque de la République du Burundi, le FOGADAC et le NDIC, soit un montant de 4 131 119 FCFA.

III. TABLEAU DES DEPENSES

Les principaux chapitres ainsi que les grandes rubriques des dépenses exécutées entre avril et novembre 2025 sont résumés ainsi qu'il suit :

Libellé des charges	Dépenses effectuées FCFA
1. Indemnité forfaitaire du Secrétaire Permanent Délégué	1 800 000
2. Frais Généraux	2 550 900
-Confection des actes de la 22ème Assemblée annuelle	
-Traduction des documents pour la 22ème Assemblée	1 545 000
-Protection du nom CSBAOC à l'AOPI	555 900
-Réactivation du site internet www.csbaoc.org	450 000
3. Frais administratifs et divers de gestion	255 155
Frais bancaires (virements, tenue de comptes)	255 155
TOTAL	4 606 055

En 2025, les principales dépenses portent sur les indemnités versées au Secrétariat Permanent Délégué, la confection des actes de la 22^{ème} Assemblée annuelle tenue à Libreville (confection du rapport et traduction des documents), frais de maintenance du site internet, les frais de dossier pour la protection du nom du CSBAOC auprès de l’OAPI, ainsi que les différents frais de fonctionnement du compte bancaire du CSBAOC.

Le montant total des dépenses effectués pour l’exercice 2025 est de 4 606 055 FCFA.

IV. SYNTHÈSE

Au terme des travaux de la 22^{ème} Assemblée Annuelle tenue à Libreville en avril 2025, le compte ouvert dans les livres de la BICEC au Cameroun affichait un solde de 11 444 978 FCFA. Ce solde comprenait déjà les cotisations de trois membres (Banque Centrale du Nigeria, Banque Centrale du Congo, et Commission Bancaire de l’UMOA).

Entre avril et novembre 2025, quatre autres membres (COBAC, FOGADAC, Banque de la République du Burundi, NDIC) ont payé leurs contributions, soit un montant total qui ressort à 4 131 119 FCFA.

Les dépenses enregistrées au cours de cette même période, avril-novembre 2025, ressortent à 4 606 055 FCFA.

A la date de la 23^{ème} Assemblée du CSBAOC, le compte ouvert à la BICEC affiche un solde créditeur de 10 970 042 FCFA.



4. PROJET BUDGET EXERCICE 2025

PRINCIPALES ARTICULATIONS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT PERMANENT DU C.S.B.A.O.C. POUR L'ANNEE 2025

En vue de garantir au Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, un fonctionnement efficient et autonome, l'Assemblée annuelle a résolu de mettre en place un budget conformément aux dispositions du paragraphe 5.4.2. de la Charte du Comité. Les recettes sont constituées des cotisations des membres du Comité, augmentées des éventuels recouvrements d'arriérés de cotisations ; tandis que les dépenses sont composées, d'une part, des frais de fonctionnement du Secrétariat Permanent et, d'autre part, des charges de fonctionnement du Comité.

I. I.TABLEAU DES RECETTES PREVISIONNELLES

Ressources prévisionnelles : cotisation de 2000 USD ou 1 500 EURO ou 1 000 000 XAF ou XOF par membre et 1000 USD par membre observateur.			
Solde du compte CSBAOC à novembre 2025	10 970 942 XAF		
Contributions attendues des membres	Exercice 2025		
	XAF/XOF	EURO	USD
BURUNDI			2 000
COBAC	1 000 000		
RD CONGO			2 000
GAMBIE			2 000
GHANA			2 000
GUINEE		1 500	
LIBERIA			2 000
NIGERIA			2 000
SIERRA LEONE			2 000
SOUDAN			2 000
UEMOA	1 000 000		

IMAO			1 000
NDIC			1 000
FOGADAC	500 000		
TOTAL	2 500 000	1 500	18 000[Taux de conversion du Dollar USD en XAF 569 FCFA]
TOTAL EN XAF	2 500 000	1 000 000	9 104 000
TOTAL	12 604 000 XAF	1 000 000	10 337 564

Montant des contributions attendues :	12 604 000 FCFA
Montant du solde sur le compte BICEC :	8 942 020 FCFA
Le Total des recettes pour 2026 est estimé à :	21 546 020 FCFA

II. TABLEAU DES DEPENSES PREVISIONNELLES

Dépenses liées au fonctionnement du CSBAOC pour l'exercice 2026

Libellé des charges	Prix unitaire	Quantité	Total FCFA
1.Indemnité forfaitaire du Secrétariat Permanent Délégué	300 000	12	3 600 000
2.Frais généraux			
2.1.Frais fonctionnement du compte bancaire			500 000
Charges pour services bancaires à la BICEC (abonnement, agios, divers)	500 000	1	500 000
2.2.Frais de fonctionnement courant			12 000 000
-Traduction des documents du CSBAOC	3 000 000	1	3 000 000
-Confection des actes du CSBAOC	2 000 000	1	2 000 000
-Frais d'envoi du courrier	1 000 000	1	1 000 000
-Amélioration site internet avec mise en place d'un atlas réglementaire	2 000 000	1	2 000 000
-Réalisation de l'étude sur une thématique de supervision	2 000 000	1	2 000 000
-Organisation d'un séminaire à Kinshasa	2 000 000	1	2 000 000
-Organisation de la 24 ^{ème} Assemblée annuelle	2 000 000	1	2 000 000
TOTAL EN XAF			16 100 000

III. ADOPTION DU BUDGET 2025

Pour l'exercice 2026, le projet de budget du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est estimé :

En recettes : 21 546 020 FCFA

En dépenses : 16 100 000 FCFA

5. PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2025

Les activités suivantes sont programmées pour être mises en œuvre au cours du mandat du Président du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en l'occurrence la Banque Centrale du Congo.

Activités	Date d'échéance
1. Appel à contributions au budget de l'exercice 2026	Décembre 2025
2. Poursuivre les négociations par des visites ou rencontres en vue d'inviter les banques centrales de Sao Tomé et Príncipe, d'Angola, du Cap-Vert ainsi que le fonds de garantie et de résolution de l'UMOA à devenir des membres du CSBAOC	Janvier- Décembre 2026
3. Elaboration des Actes de la 23 ^{ème} Assemblée annuelle tenue à Abuja au Nigeria	Janvier 2026
4. Participation du Président et du Secrétaire Permanent aux activités des autres instances internationales de supervision bancaire notamment du Comité de Bâle, ABCA	Janvier- Décembre 2026

5. Organiser un séminaire de formation sur les techniques de contrôle sur place à l'endroit des inspecteurs des institutions membres à Kinshasa en République Démocratique du Congo	2026
6. Suivre les activités du groupe de travail présidé par la Bank of Ghana qui doit mener les réflexions et faire des propositions rapport sur l'intelligence artificielle dans la supervision bancaire	Trimestriellement
7. Organiser au moins une réunion virtuelle des membres du CSBAOC par an	2026
8. Préparation de la 24 ^{ème} Assemblée annuelle du CSBAOC à Kinshasa en République Démocratique du Congo en inscrivant à l'ordre du jour le point de chaque membre sur la Transposition Bâle dans leur corpus réglementaire	2026

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS



Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

**DERNIERS DEVELOPPEMENTS AU SEIN
DE LA COMMISSION BANCAIRE DE
L'AFRIQUE CENTRALE (COBAC)**

.....
Abuja, 10-12 Novembre 2025

SOMMAIRE

1. Périmètre de supervision, Missions et Pouvoirs de la COBAC.
2. Evolution des indicateurs d'activité au 30 juin 2025.
3. Développements récents.
4. Principaux enjeux pour le Secrétariat Général de la COBAC.

INTRODUCTION

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE DE LA CEMAC

Les prévisions macroéconomiques et financières actualisées de la CEMAC en juin 2025 tablent sur :

- ◆ Le ralentissement de la croissance économique à 2,4 % contre 2,9 % en 2024, en lien avec le recul de la production pétrolière (-2,7 % après -0,8 % en 2024), malgré un secteur non pétrolier robuste (3,5 % en 2025, contre 3,6 % en 2024), tiré notamment par l'exportation du bois, du gaz naturel, du Diamant et du Manganèse dans certains Etats ;
- ◆ La poursuite de la baisse de l'inflation qui reviendrait autour de 2,8 % en moyenne annuelle en 2025, contre 4,1 % en 2024. Naturellement, avec des disparités d'un pays à l'autre ;
- ◆ L'accroissement de la masse monétaire de 10,7 % à 23 209,5 milliards de FCFA ;

INTRODUCTION

- ◆ **Projeté au 31 décembre 2025, le repli du niveau des réserves de change à 3,2 %, soit 7 063,2 milliards de FCFA.**
- ◆ **Le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les principaux Taux directeur de la Banque Centrale :**
 - ◆ **le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 4,50 % (depuis mars 2025)**
 - ◆ **le Taux de la facilité de prêt marginal à 6,00 % (risque d'augmentation dépendance des banques au refinancement de la Banque Centrale).**
 - ◆ **les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 %o sur les exigibilités à vue et 4,50 %o sur les exigibilités à terme.**

INTRODUCTION

LA COBAC EN BREF

- ◆ La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est un organe de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle a été créée le 16 octobre 1990 pour veiller au respect, par les établissements assujettis, des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.
- ◆ Le cadre légal a été unifié avec la signature de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de la CEMAC.
- ◆ L'espace de supervision de la COBAC s'étend sur l'ensemble des pays de la CEMAC que sont :
 - le Cameroun**
 - la Centrafrique**
 - le Congo**
 - le Gabon**
 - la Guinée Equatoriale**
 - le Tchad**



1. Périmètre de supervision, Missions et Pouvoirs de la COBAC (1/2)

PÉRIMÈTRE DE SUPERVISION

La COBAC exerce son autorité sur **tous les établissements de crédit** (banques et établissements financiers), **les établissements de microfinance** (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories), **les holdings financières** assujettis à sa supervision sur base consolidée, **les établissements de paiement** et les **bureaux de change** implantés dans la zone CEMAC.

Au 30 juin 2025, on dénombre 6 catégories d'assujettis soumis à la supervision de la COBAC :

1. **55 banques ;**
2. **04 holdings financières**, dont 03 sont effectivement assujettis à la supervision sur base consolidée de la COBAC.
3. **9 établissements financiers ;**
4. **521 établissements de microfinance ;**
5. **7 établissements de paiement ;**
6. **Un grand nombre de bureaux de change.**



1. Périmètre de supervision, Missions et Pouvoirs de la COBAC (2/2)

MISSIONS ET POUVOIRS

La COBAC joue un rôle essentiel dans la stabilité et la conformité des systèmes bancaire et financier de la sous-région, en veillant au respect des normes et des règles par les établissements qui lui sont assujettis. **Elle dispose ainsi de quatre (4) pouvoirs**, à savoir :

- ◆ **le pouvoir administratif** : la COBAC est chargée de délivrer des avis conformes dans les procédures d'agrément et d'autorisation individuelles qui restent la prérogative des autorités monétaires nationales ;
- ◆ **le pouvoir réglementaire** : la COBAC dispose de toutes les compétences pour définir le plan et les procédures comptables applicables aux établissements de crédit, et les normes prudentielles de gestion ;
- ◆ **le pouvoir de contrôle** : la COBAC veille à ce que la réglementation bancaire soit respectée par les établissements de crédit ;
- ◆ **le pouvoir de sanction** : la COBAC est également un organe juridictionnel et peut intervenir à titre disciplinaire, sans préjudice des sanctions que pourront prendre les Autorités judiciaires nationales.

II.1. Evolution des indicateurs d'activité au 30 juin 2025 | **Banques**

Répartition par pays des établissements de crédit au 30 juin 2025							
Pays	CMR	RCA	CGO	GAB	G.E	TCD	Total
Banques	19	4	9	8	5	10	55
EF	9	0	0	2	0	0	9
Total	26	4	10	10	5	10	4

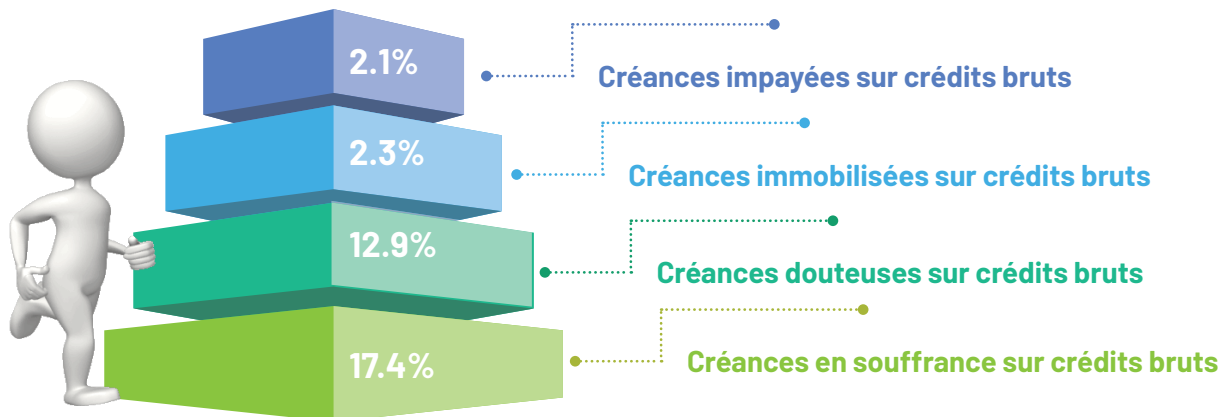
Au 30 juin 2025, le total bilan des banques de la CEMAC ressort à **26 467 milliards de FCFA**, en hausse de **3 042 milliards de FCFA**, soit **+13 %** en variation annuelle ;

Les dépôts collectés s'élèvent à **19 047 milliards de FCFA** (72 % du total de bilan) au 30 juin 2025. Ils s'accroissent de **1 921 milliards de FCFA**, soit **+11,2 %** en variation annuelle.

Les crédits bruts à la clientèle ressortent à **12 508 milliards de FCFA** au 30 juin 2025. Ils augmentent de **784 milliards de FCFA**, soit **+6,7 %** par rapport à leur niveau à fin juin 2024. Toutefois cette hausse reste plus faible que celle enregistrée entre 2022 et 2023 où la progression des crédits bruts à la clientèle était de **1 118 milliards de FCFA**, soit **+10,5 %**.

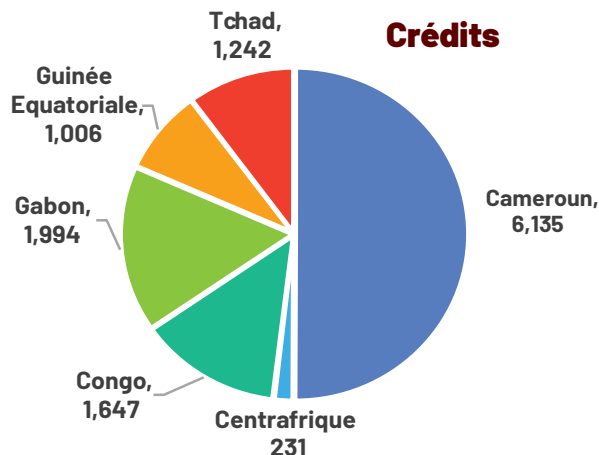
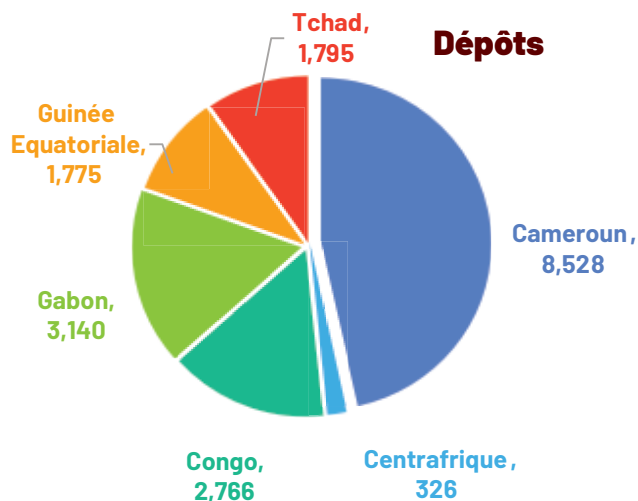
La trésorerie ressort excédentaire de **9 500 milliards de FCFA (+35,9% du bilan)**. Elle augmente de **824 milliards de FCFA**, soit **+9,3%** un an auparavant.

II.1. Trends in business indicators as at 30 June 2025 | Banks



Les créances en souffrance représentent **17,4 %** des crédits bruts, contre **16,6 %**, un an plus tôt.

Les provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle sont en hausse de +10 %), par rapport à la situation à la situation prévalant 12 mois plus tôt. Elles représentent 93,7 % de l'encours des créances douteuses. **Le taux des créances en souffrance net de provisions ressort à 5,35 %.**

II.1. Evolution des indicateurs d'activité au 30 juin 2025 | **Banques**

Le Cameroun représente près de la moitié des dépôts, soit **47%**, suivi du Gabon avec **17%**, et du Congo avec **15%**.

L'augmentation des crédits est observée dans cinq pays de la CEMAC. A contrario, le volume des crédits diminue au **Gabon de -11,5%**.



II.1. Evolution des indicateurs d'activité au 30 juin 2025 | **Banques**

Les engagements portés sur les Etats sont constitués des souscriptions de titres publics et des crédits directs. L'évolution de ces engagements est représentée dans le tableau ci-après :

CEMAC - Evolution des financements accordés par les banques aux Etats						
Rubriques	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-23	30-juin-24	31-déc-24	30-juin-25
Crédits directs aux Etats	1 731	1 699	2 106	2 014	2 025	2 273
Crédit à l'Etat	1 092	996	1 104	899	1 020	898
Crédits aux entreprises publiques	639	704	1 002	1 096	1 005	1 181
Titres publics en portefeuille	4 399	5 235	6 187	6 416	6 849	7 669
Titres d'investissement	1 040	1 089	1 109	1 036	1 096	1 057
Titres de placement et de transaction	3 360	4 145	5 077	5 380	5 753	6 611
Total des financements accordés par les banques aux Etats	6 130	6 934	8 293	8 430	8 874	9 942
Titres publics en portefeuille/Total financement Etats	71,8%	75,5%	74,6%	76,1%	77,2%	77,1%
Total du bilan	18 180	20 104	22 401	23 425	24 658	26 467
Financement Etats/total Bilan	33,7%	34,5%	37,0%	36,0%	36,0%	37,6%

L'on observe : **(i)** une réorientation progressive des financements bancaires accordés aux Etats vers les titres publics, et **(ii)** une relative stabilité de la proportion des financements au souverain rapporté au total des actifs.

II.2. Evolution de la situation prudentielle au 30 juin 2025 | **Banques**

AU PLAN PRUDENTIEL

	Juin 2024	Déc. 24	Juin 25
Représentation du capital minimum	15	14	11
Ratio de capitaux propres	11	6	6
Ratio de fonds propres de base	14	9	8
Couverture des risques	14	10	9
Plafond global des risques	10	4	4
Plafond individuel des risques	23	18	14
Couverture des immobilisations	16	14	8
Rapport de liquidité	7	6	6
Coefficient de transformation	14	14	10
Engagements sur les apparentés	11	9	7
Banques présentant une insuffisance des FP	22	22	20
Nombre de banques déclarantes	54	55	55

La limite individuelle de division des risques est la norme la plus enfreinte, suivie de la représentation du **capital minimum** et du **coefficient de transformation**.

II.2. Evolution des indicateurs d'activité au 30 juin 2025 | Etablissements financiers

Au 30 juin 2025, le total bilan des Etablissements financiers de la CEMAC s'établit à **536 milliards de FCFA**, en hausse de **+15 milliards de FCFA**, soit **+2,5 %** en variation annuelle.

Les dépôts de garantie augmentent de **+3,7 milliards de FCFA (+4,7 %)** et s'établissent à **83 milliards de FCFA** au 30 juin 2025.

Les crédits bruts à la clientèle ressortent à **354 milliards de FCFA**. Ils sont en hausse de **9 milliards de FCFA**, soit **+2,6 %**, comparé à la situation à fin juin 2024.

La trésorerie nette régresse de **-5 milliards de FCFA (-2,7 %)** et s'établit à **206 milliards de FCFA** au 30 juin 2025.

II.2. Situation prudentielle au 30 juin 2025 | **Etablissements financiers**

AU PLAN PRUDENTIEL

	Juin 24	Déc-24	Juin 25
Représentation du capital minimum	1	2	1
Ratio de capitaux propres	1	3	1
Ratio de fonds propres de base	1	1	0
Couverture des risques	1	1	0
Plafond global des risques	0	0	1
Plafond individuel des risques	0	0	2
Couverture des immobilisations	1	4	2
Rapport de liquidité	1	4	2
Coefficient de transformation	1	2	1
Engagements sur les apparentés	1	0	1
Etablissements présentant une insuffisance en FP	1	4	2
Nombre d'établissements déclarants	7	7	7

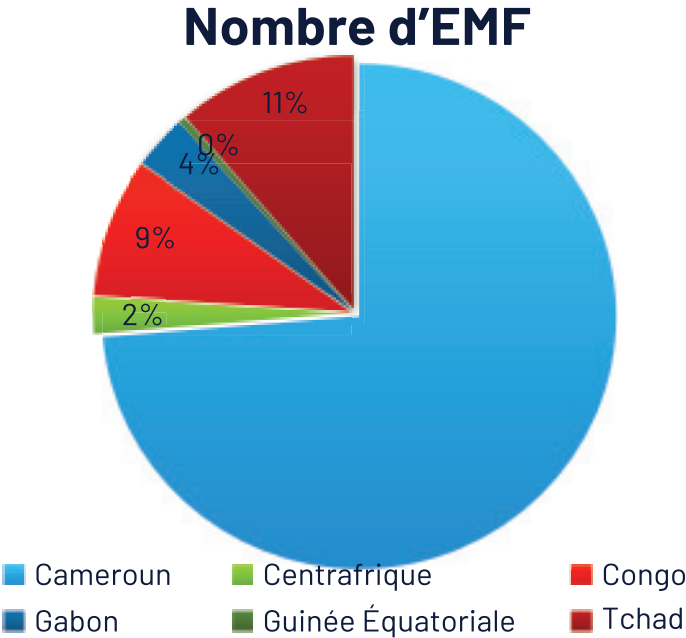
Au 30 juin 2025, 2 établissements financiers disposent d'un niveau de fonds propres non satisfaisant pour respecter l'ensemble des normes prudentielles.

II.3. Evolution des indicateurs d'activité au 30 juin 2025 | **Etablissements de microfinance**

Au 30 juin 2025, le secteur de la microfinance de la CEMAC compte 521 établissements agréés et en activité.

Catégorie	Nombre d'EMF / Réseaux	Nombre d'affiliés
Réseaux d'EMF de 1 ^{ère} catégorie	16 réseaux	420 (dont 52 non encore affiliés)
EMF de 2 ^{ème} catégorie	101	—
EMF de 3 ^{ème} catégorie	1	—

Pays / Catégorie	Nombre d'EMF
Cameroun	384
Centrafrique	12
Congo	46
Gabon	18
Guinée Équatoriale	2
Tchad	59
Total CEMAC (31 mars 2025)	521



II.3. Evolution des indicateurs d'activité au 30 juin 2025 | **Etablissements de microfinance**

Au 30 juin 2025, le **bilan agrégé des EMF** augmente de **+291 milliards de FCFA**, soit **+15 %** , pour s'établir à **2 241 milliards de FCFA**, contre **1 950 milliards de FCFA** une année auparavant.

Entre 2024 et 2025, les **dépôts** et les **crédits** nets progressent respectivement de **+9 %** et de **+14%**, soit **+131 milliards de FCFA** et **+122 milliards de FCFA**.

La trésorerie nette est prêteuse et croît de **+13 %** à **815 milliards de FCFA** contre **721 milliards de FCFA** à la même période il y a un an.

II.4. Situation prudentielle au 30 juin 2025 | **Etablissements de microfinance**

Constitution des fonds propres de solidarité	Couverture des immobilisations	Division des risques	Couverture des risques	Rapport de liquidité
76,8 % des EMF de première catégorie sont en infraction vis-à-vis de la norme relative à la constitution de fonds propres de solidarité .	38,4 % des EMF ont un ratio de couverture des immobilisations inférieur au minimum réglementaire de 100%.	36 % des EMF de 1^{ère} catégorie et 25% pour ceux de la 2^{ème} ne respectent pas la limite individuelle de ce ratio fixé à 15% et 25%.	25,3 % des EMF ont un ratio de couverture des risques inférieur au minimum réglementaire de 10 %.	27 % des EMF affichent un rapport de liquidité inférieur au minimum réglementaire de 100 %.



II.4. Evolution des indicateurs d'activité au 30 juin 2025 | **Etablissements de paiement**

Au 30 juin 2025, le total agrégé des bilans des EP agréés de la CEMAC s'établit à **689 milliards de FCFA**, en baisse de **6 milliards de FCFA** en glissement trimestriel (soit -0,9 %).

En termes de flux, 2,2 milliards d'opérations de paiement ont été effectuées en 2024 par les EP de la CEMAC au premier semestre 2025 (contre valeur de 38 milliards de FCFA). Les projections à fin décembre 2025 augurent une meilleure performance à 4,3 milliards en nombre de transactions (contre valeur de 42 milliards de FCFA), soit une hausse projetée de +28% en nombre et +11% en valeur.

Les comptes à vue auprès des correspondants s'établissent à **577 milliards de FCFA** contre **589 milliards de FCFA** au 31 mars 2025, soit une baisse de 2%. Ils sont constitués des sommes dues à la clientèle.

II.4. Situation prudentielle au 30 juin 2025 | **Etablissements de paiement**

AU PLAN PRUDENTIEL

	Juin 2025
Représentation du capital minimum (Min 500 millions)	1
Ratio capitaux propres / Fonds propres de base (Min. 75%)	1
Couverture des risques (Min. 100%)	1
Ratio des Fonds propres nets / Total débits et crédits différés (Min 100%)	0
Ratio Opérations connexes / PNB (Max 20%)	0
Rapport de liquidité (Min. 100%)	1
Etablissements de paiement présentant une insuffisance des FP	1
Nombre d'établissements déclarants	7

Au 30 juin 2025, **1 seul établissement de paiement** ne présentent pas une **adéquation en fonds propres pour respecter l'ensemble des normes de solvabilité.**

III.1. Développements récents | **Evolution du cadre réglementaire (1/2)**

Depuis la dernière assemblée annuelle tenue à Libreville en avril 2025, le corpus réglementaire de la COBAC a évolué, suite à l'adoption :

- Du Règlement COBAC R-2025/01 fixant les modalités d'ouverture et de fonctionnement des succursales d'établissements de crédit sous le régime de l'agrément unique dans la CEMAC, le 20 mars 2025
- De six lignes directrices en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT) portant sur : i) l'identification de la clientèle ; ii) les relations d'affaires ; iii) l'identification du bénéficiaire effectif ; iv) les relations avec les personnes politiquement exposées ; v) les relations avec les correspondants bancaires et vi) les déclarations d'opération suspecte.
- Du règlement CEMAC relatif aux conditions d'exercice et à la supervision de l'activité des Caisses des Dépôts

III.1. Développements récents | **Evolution du cadre réglementaire (2/2)**

et Consignations, qui vise à encadrer les activités de cette catégorie d'établissements, afin de maîtriser les risques inhérents à leurs activités et de préserver la stabilité financière de la communauté

- Du règlement CEMAC relatif au traitement des comptes inactifs et des avoirs en déshérence dans les livres des établissements assujettis à la COBAC.

Deux autres textes réglementaires sont en cours d'élaboration au sein du Secrétariat Général de la COBAC. Ils portent sur :

- Le relèvement du capital minimum ;
- la mise à l'index des clients des établissements assujettis à la COBAC en matière de non-remboursement de crédit.

III.3. Développements récents | **Plan Stratégique 2025 - 2029**

- ◆ Le Secrétariat Général de la COBAC s'est doté d'un Plan Stratégique quinquennal 2025-2029. Il vise la mise en œuvre efficace d'une supervision basée sur les risques et l'évolution de l'environnement.
- ◆ Il se décline en quatre axes :
 - ◆ Consolider l'approche de supervision de la COBAC ;
 - ◆ Accroître la résilience du système bancaire,
 - ◆ Améliorer la qualité des services aux assujettis, consommateurs des services financiers, partenaires régionaux et internationaux ;
 - ◆ Anticiper et s'adapter.



III.3. Développements récents | **Principaux grands chantiers**

- ◆ Pour les prochaines années, la COBAC a l'ambition de réaliser les chantiers suivants :
 - ◆ Elaborer une loi unique bancaire de la CEMAC ;
 - ◆ Développer une supervision bancaire alignée aux standards internationaux avec la transposition de son corpus réglementaire aux normes de Bâle III et l'application de la SBR ;
 - ◆ Relever le capital minimum des banques afin de répondre aux défis financiers et macroéconomiques de la sous-région ;
 - ◆ Supervision effective des bureaux de change de la CEMAC.



**SITUATION DES SECTEURS
BANCAIRE, DE LA MICROFINANCE ET
DE LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE
DANS L'UNION MONÉTAIRE
OUEST-AFRICAINE (UMOA)**

.....
Abuja, 10-12 Novembre 2025

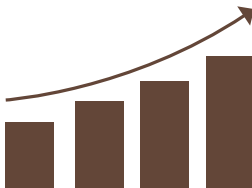
SOMMAIRE

1. Environnement macroéconomique de l'UMOA.
2. Situation du secteur bancaire.
3. Situation du secteur de la microfinance.
4. Situation du secteur de la monnaie électronique.
5. Principales évolutions réglementaires.
6. Méthodologie de supervision.
7. Difficultés rencontrées.

1. Environnement macroéconomique de l'UMOA (1/3)

Produit Intérieur Brut (PIB) - UMOA

- **Taux de croissance du PIB en 2024 :** estimé à 6,3% contre 5,2% enregistré en 2023 ;
- **Facteurs explicatifs du taux de croissance en 2024 :** croissance portée par les secteurs extractif, manufacturier et agricole ;
- **Perspectives :** sur la base de la bonne dynamique de l'activité économique, le PIB réel de l'Union devrait ressortir à 6,3% en 2025.



Hausse du taux de croissance du PIB

5.2% ↑ **6.3%**
Déc.2023 Déc.2024*

(*) : taux de croissance estimé

1. Environnement macroéconomique de l'UMOA (2/3)

Inflation - UMOA (cible : entre 1% et 3%)

- **Inflation en baisse** sur le second trimestre 2025, ressortant à 0,6% contre 2,2% le trimestre précédent ;
- **Explications** : baisse induite par une offre locale de produits vivriers suffisante et à une décélération des prix des produits énergétiques et alimentaires importés.
- **Perspectives** : selon les prévisions de la BCEAO, l'inflation devrait se situer à 1,2% en 2025 après un niveau de 3,5% en 2024.



1. Environnement macroéconomique de l'UMOA (3/3)

Taux directeurs de la BCEAO

- **Baisse des principaux taux directeurs de la Banque Centrale à compter du 16 juin 2025** se fondant sur l'évolution de l'activité économique, et de celle des prix
- **Amélioration de la situation extérieure de l'Union** grâce à la hausse des prix des produits exportés, en particulier les ventes d'hydrocarbures à l'étranger

DE 3,5% À 3,25%

Déc. 2024

Baisse du taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité depuis le 16 juin 2025

Juin 2025

FROM 5.5% TO 5.25%

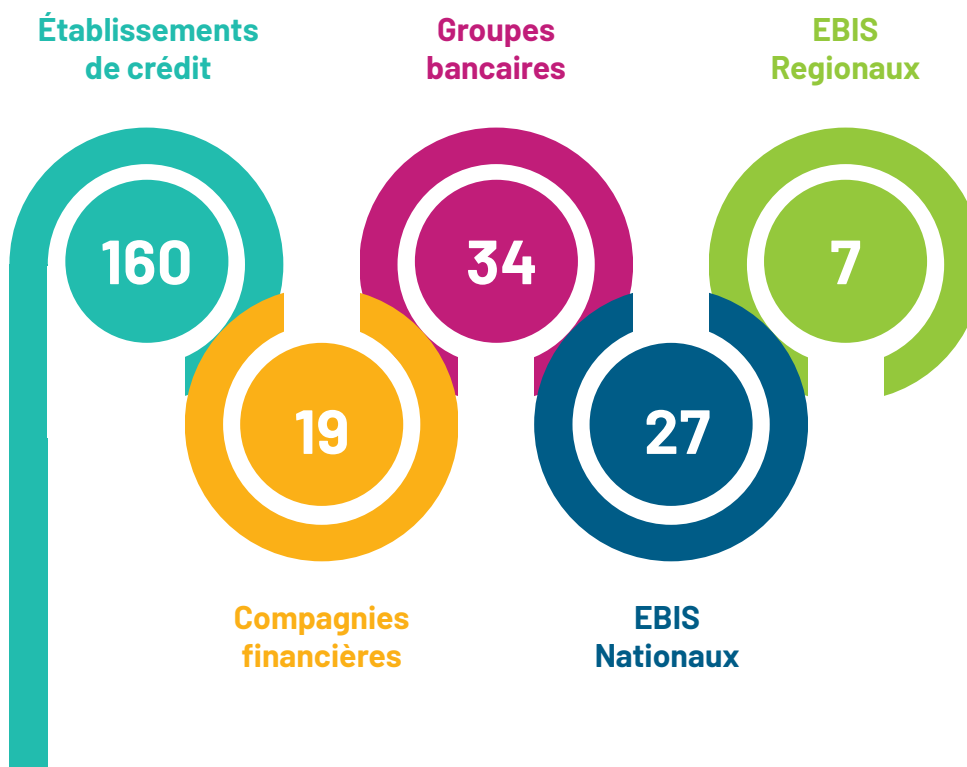
Déc. 2024

Baisse du taux du guichet de prêt marginal à compter du 16 juin

Juin 2025

2. Situation du secteur bancaire

2.1. Paysage bancaire (1/2)



- Une compagnie financière de plus en 2025 ;
- Hausse du nombre d'EBIS nationaux de 26 à 27 ;
- Diversité des acteurs.

2. Situation du secteur bancaire

2.1. Paysage bancaire (2/2)

Provenance des groupes bancaires et parts de marché dans l'UMOA

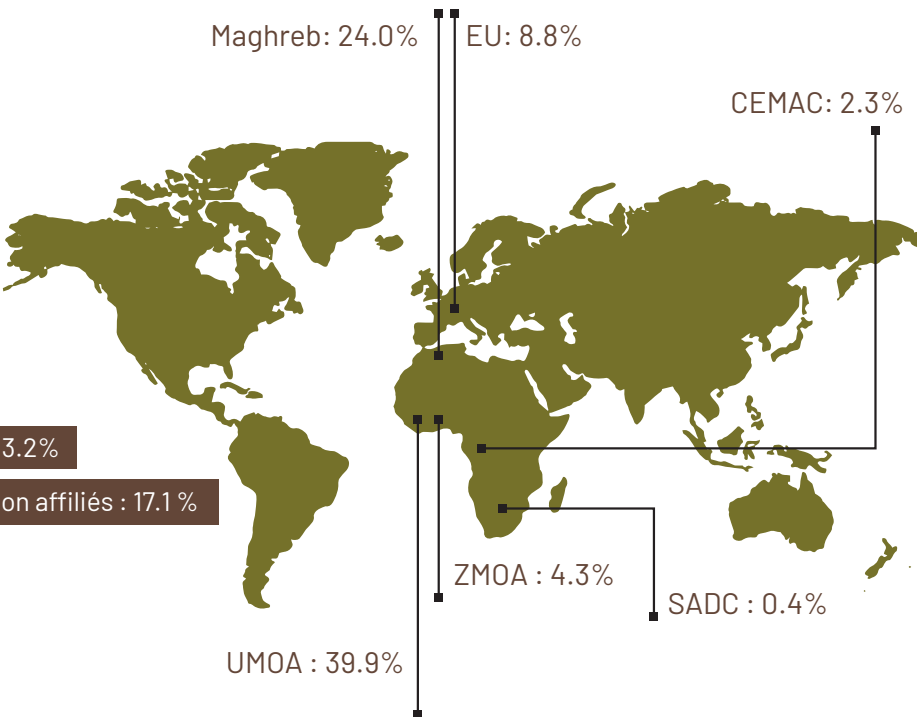
35 groupes bancaires
(82,9% des actifs)

ZMAO : Zone Monétaire
d'Afrique de l'Ouest

SADC : Communauté de
Développement d'Afrique
Australe

Reste du monde : 3.2%

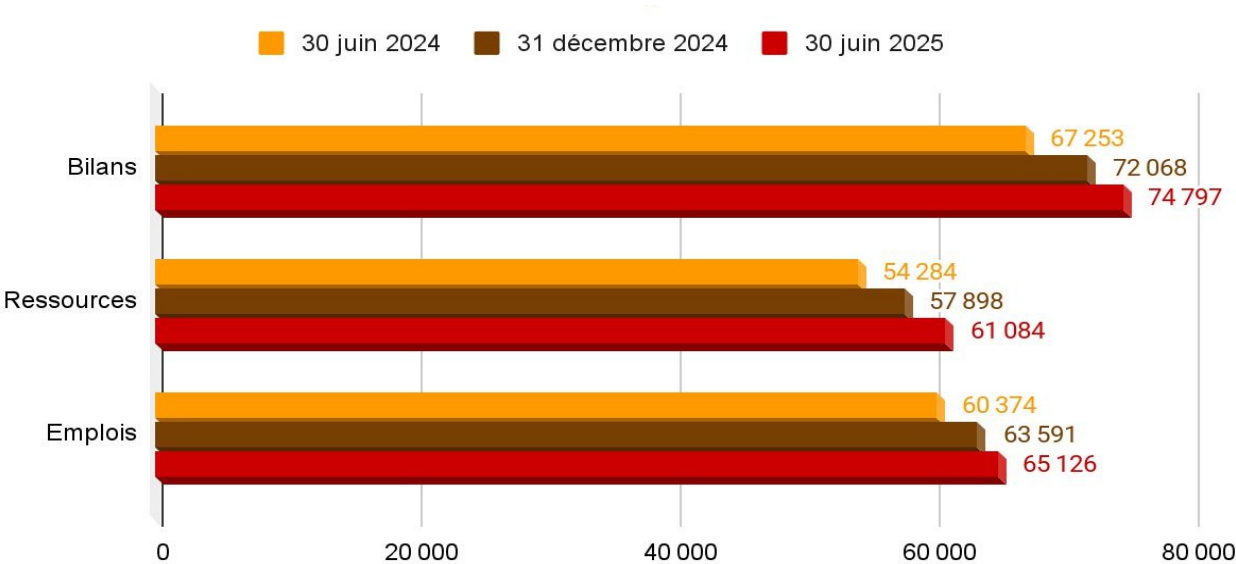
Établissements non affiliés : 17.1 %





2. Situation du secteur bancaire

2.2. Activités et rentabilité (1/2)



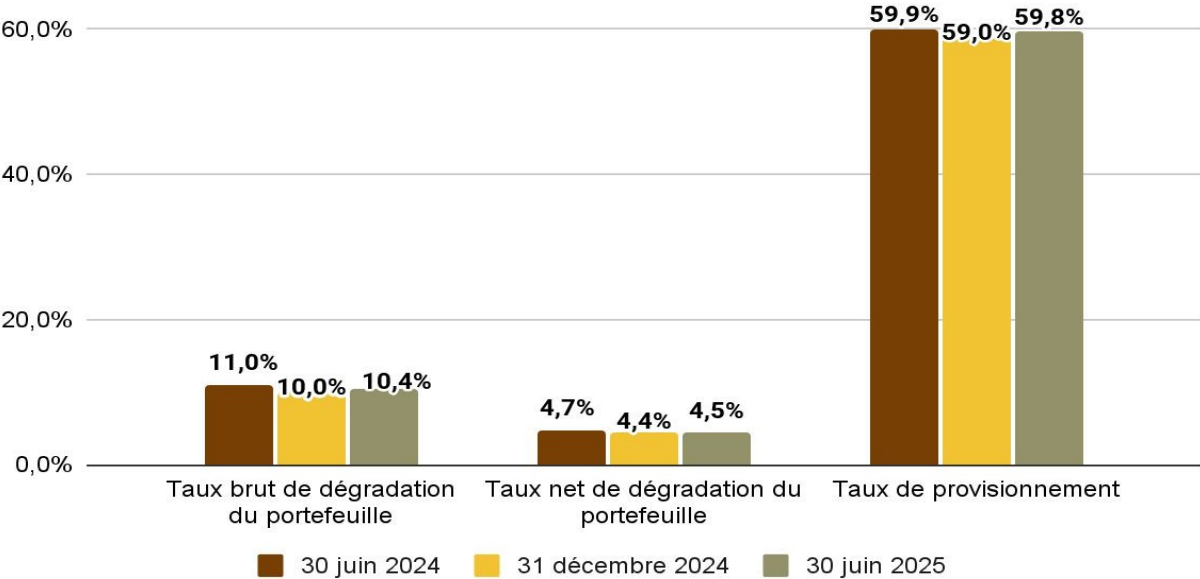
En rythme annuel, les principaux indicateurs d'activité s'inscrivent en hausse à fin juin 2025 :

- Hausse annuelle de 11,2% du total de bilan ;
- Progression annuelle de 12,5% des ressources ;
- Augmentation annuelle de 7,9% des emplois.

2. Situation du secteur bancaire

2.2. Activités et rentabilité (2/2)

Evolution de la qualité du porte feuille dans l'Union



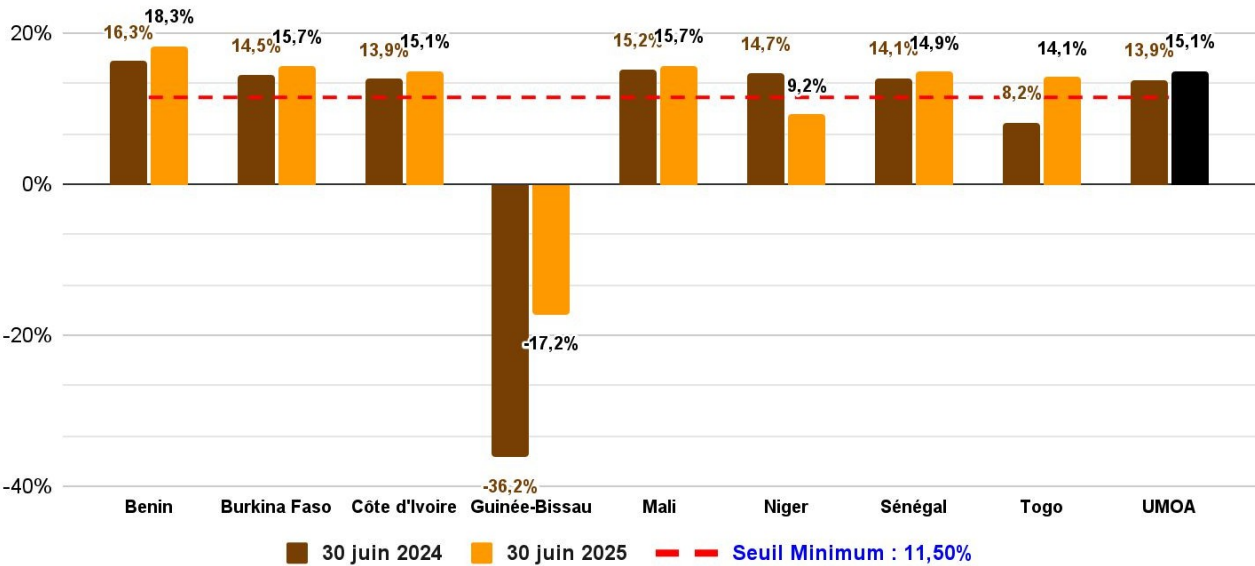
- Amélioration de la qualité du portefeuille à fin juin 2025 en glissement annuel ;
- Hausse du taux de provisionnement sur le premier semestre 2025.



2. Situation du secteur bancaire

2.3. Solvabilité du secteur bancaire

Evolution du ratio de solvabilité par pays



A fin juin 2025, deux (2) places bancaires ne sont pas conformes au ratio de solvabilité total, en l'occurrence la Guinée-Bissau (-17,2%) et, le Niger (9,2%).

2. Situation du secteur bancaire

2.4. Principaux risques du secteur bancaire (1/3)

1

Risque de crédit

54,4% des établissements présentent un risque de crédit "élevé" et "très élevé".

- Crédits à la clientèle et titres de placement représentant respectivement 57,3% et 26,4% du total des emplois à l'issue de l'exercice 2024 ;
- Risques de crédit induits notamment par la dégradation de la qualité du portefeuille et la mise en oeuvre insuffisante des exigences en matière de gestion du risque de crédit.

2

Risque de concentration

76,8% des établissements présentent un risque de concentration "élevé" et "très élevé".

- Poids importants des cinquante (50) plus gros engagements et des dix (10) plus gros déposants ;
- Faible diversification des portefeuilles.

2. Situation du secteur bancaire

2.4. Principaux risques du secteur bancaire (2/3)

3

Risque opérationnel

40,0% des établissements présentent un risque opérationnel "élevé" et "très élevé."

- **Environnement externe : recrudescence de la cybercriminalité.**
- **Environnement interne :**
 - **Vulnérabilité des systèmes d'information ;**
 - **Manque d'organisation et de respect des procédures internes.**
- **Conséquences : pertes opérationnelles et fraudes internes.**

2. Situation du secteur bancaire

2.4. Principaux risques du secteur bancaire (3/3)

4

Risque de BC/FT

52,8% des établissements présentent un risque de BC/FT "élevé" et "très élevé".

- **Efficacité insuffisante des outils de filtrage ;**
- **Faiblesse des mécanismes d'identification des bénéficiaires effectifs et des personnes politiquement exposées ;**
- **Nombre important de filières EPFND (prestataires de jeux d'argent et de hasard, agents et promoteurs immobiliers, etc.) dans le portefeuille des établissements de crédit.**

Un pays inscrit sur la liste grise du GAFI Côte d'Ivoire) et trois sorties enregistrées (Burkina, Mali et Sénégal en 2025).



3. Situation du secteur de la microfinance

3.1. Paysage des SFD de grande taille

Pays	Réseaux et Institutions Unitaires (a)				Caisses de base affiliées à un réseau (b)	Total (a+b)
	Sociétés	Associations	Réseaux	IMCEC		
Bénin	5	6	3	7	19	40
Burkina	11	2	3	5	26	47
Côte d'Ivoire	11	-	2	5	23	41
Guinée- Bissau	-	-	-	-	-	-
Mali	4	6	4	-	11	25
Niger	2	-	1	1	-	4
Sénégal	7	-	4	5	66	82
Togo	3	3	5	20	16	47
UMOA (Juin 2025)	43	17	22	43	161	286
UMOA (Juin. 2024)	45	14	24	32	145	260
Variation	-2	+3	-2	+11	+16	+26



3. Situation du secteur de la microfinance

3.2. Activités et résultats (1/3)

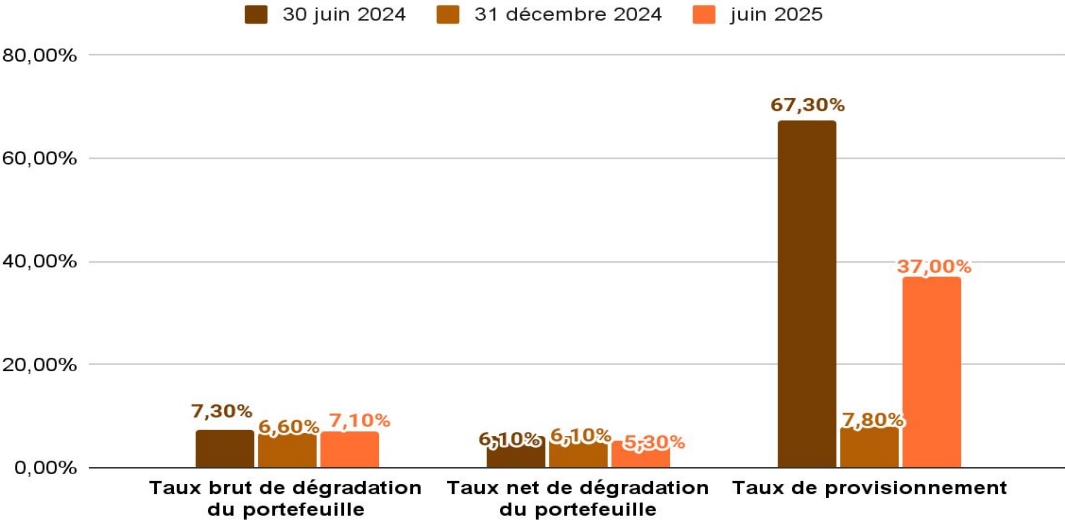
Evolution du total de bilan, des emplois et des ressources

Indicateurs (en milliards FCFA)	2021	2022	2023	2024	Juin 2025
Total du bilan	2 880	3 220	3 903	4 021	4 205
Emplois	1 986	2 214	2 871	2 813	2 796
Ressources	2 190	2 371	2 974	2 961	3 061

Proportion par rapport au secteur bancaire	2021	2022	2023	2024	Juin 2025
Total du bilan	5,2%	5,0%	5,9%	5,4%	5,6%
Emplois	4,2%	3,9%	4,8%	4,3%	4,3%
Ressources	4,8%	4,6%	5,6%	4,8%	5,0%

3.2. Activités et résultats (2/3)

Evolution de la qualité du portefeuille



Le taux brut de dégradation de la qualité du portefeuille est passé à 7,1% à fin juin 2025 contre 6,6 % à fin 2024 et 7,3% en rythme annuel. En effet, l'encours des créances en souffrance brutes des SFD de grande taille s'est accru de 11 milliards (+6,9%) sur le semestre pour afficher 163 milliards à fin juin 2025. Il a en revanche, baissé de 12 milliards (-6,6%) en comparaison annuelle.



3. Situation du secteur de la microfinance

3.2. Activités et résultats (3/3)

Evolution des résultats et de la performance financière

Indicateurs (montants en milliards FCFA)	2021	2022	2023	2024	Juin 2025
Produit net financier	287,0	318,7	394,0	390,1	214
Résultat net	38,3	35,9	46,0	16,7	-1,8
Marge bénéficiaire ($\geq 20\%$)	8,2%	6,3%	6,8%	-1,1%	1,4%
Rentabilité des fonds propres ($\geq 15\%$)	5,9%	5%	5,8%	1%	0,7%
Taux de rendement des actifs ($\geq 15\%$)	14,5%	14,3%	14,6%	14,6%	7,6%



3. Situation du secteur de la microfinance

3.3. Situation prudentielle des SFD de grande taille (1/2)

Niveau de capitalisation des SFD de grande taille au 30 juin 2025

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
Fonds propres								

Total actifs (norme : 15% min)	22,0%	15,9%	4,8%	15,9%	-76,2%	18,7%	14,8%	13,9%

- Sur sept (7) pays abritant les SFD de grande taille des huit (8) pays de l'UMOA, trois (3) enregistrent un niveau de capitalisation inférieur à la norme minimale de 15%.
- Le niveau de capitalisation enregistré au Niger s'explique par la situation d'un SFD de grande taille faisant l'objet d'un suivi régulier (plan de redressement soumis).



3. Situation du secteur de la microfinance

3.3. Situation prudentielle des SFD de grande taille (2/2)

Conformité des SFD de grande taille aux principales normes
prudentielles au 30 juin 2025

Indicateurs	Norme	Nbre de SFD conformes	% de respect
Capitalisation	$\geq 15\%$	155	44,7%
Limitation des risques	$\leq 200\%$	277	97,5%
Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	$\geq 100\%$	157	55,3%
Prêts aux principaux actionnaires et dirigeants	$\leq 10\%$ FP	227	79,9%
Limitation sur une seule signature	$\leq 10\%$ FP	237	83,5%
Coefficient de liquidité (nombre d'IMF conformes à la norme de liquidité de leurs catégories respectives)	$\geq 100\%$ $\geq 80\%$	193	67,5%
Limitation des autres activités	$\geq 5\%$	275	96,8%
Limitation des prises de participation	$\leq 25\%$	257	90,5%



4. Situation du secteur de la monnaie électronique

4.1. Paysage des EME

Nombre d'établissements de monnaie électronique (EME)

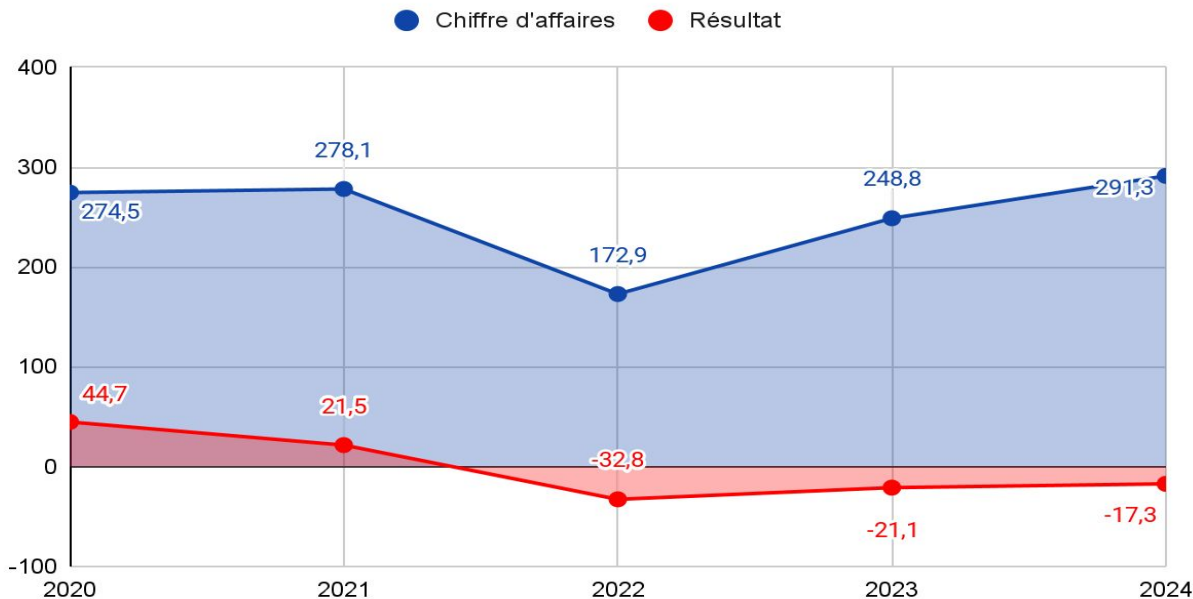
Pays	Décembre 2024	Juin 2025
Bénin	3	3
Burkina	1	1
Côte d'Ivoire	3	4
Guinée-Bissau	1	1
Mali	2	2
Niger	1	1
Sénégal	3	5
Togo	-	-
Total	14	17

- **Trois (3) établissements agréés au premier semestre 2025, respectivement en Côte d'Ivoire (1 établissement) et au Sénégal (2 établissements).**

4. Situation du secteur de la monnaie électronique

4.2. Activité et rentabilité des EME

Chiffre d'affaires et résultat net des EME



Chiffre d'affaires : amélioration de 45,9% entre 2022 et 2023 avec le démarrage des activités de deux (02) EME ;

Résultat net provisoire déficitaire de 17,3 milliards après 21,1 milliards. Cette situation est imputable aux pertes enregistrées par quatre (4) établissements, cumulant 34,7% de parts de marché (encours de monnaie électronique).



4. Situation du secteur de la monnaie électronique

4.3. Situation prudentielle des EME

Conformité des EME aux principales normes prudentielles

Indicateurs	Norme	Nbre d'EME conformes	% de respect
Ratio de couverture	$\geq 3\%$	11	84,61%
Ratio d'équivalence	$\geq 100\%$	13	100%
Ratio de placement	$\leq 25\%$	12	93,3%

Sur la base des données provisoires reçues des établissements en activité au 30 juin 2025, la situation prudentielle des EME indique que des efforts devraient être poursuivis pour une conformité intégrale aux normes y relatives.

5. Principales évolutions réglementaires

5.1. Textes réglementaires adoptés



Conseil des Ministres
de l'UEMOA



- **Convention régissant la Commission Bancaire (mars 2023) ;**
- **Loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (mars 2023) ;**
- **Loi portant réglementation bancaire (juin 2023) ;**
- **Loi portant réglementation de la microfinance (décembre 2023) ;**
- **Décision relative au relèvement du capital social minimum des banques (décembre 2023) ;**
- **Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union (décembre 2024).**

5. Principales évolutions réglementaires

5.2. Réaménagement

1. **Création, au sein du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, d'un Pôle dédié exclusivement à la supervision des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme ;**
2. **Mise en place d'un service chargé de la surveillance des établissements de paiement et des émetteurs de monnaie électronique.**

5. Principales évolutions réglementaires

5.3. Perspectives

Projets stratégiques

- **Poursuite de l'interopérabilité des services financiers numériques ;**
- **Définition d'une Stratégie climat de la BCEAO ;**
- **Mise en oeuvre d'une stratégie de cybersécurité ;**
- **Lancement de la nouvelle Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) ;**
- **Mise en œuvre du programme régional d'éducation financière ;**
- **Réflexions sur la Monnaie Digitale de Banque Centrale ;**
- **Réflexions sur le déploiement de l'Intelligence Artificielle (IA).**

6. Méthodologie de supervision

6.1. Outils de supervision



Outils supervision
actuels



● **SYSTÈMES DE NOTATION :**

- Système de notation des Établissements de Crédit (SNEC) ;
- Système de notation des Institutions de Microfinance (SNIM) ;
- Système de notation des compagnies financières ;
- Système de notation en matière de LBC/FT.

● **CARTOGRAPHIE DES RISQUES**

PROJETS EN COURS :

- Elaboration d'un système de notation dédié aux établissements de monnaie électronique (EME) ;
- Finalisation de la cartographie des risques en matière de LBC/FT.

6. Méthodologie de supervision

6.2. Méthodologie de supervision

Notation des établissements assujettis 1	Elaboration de la cartographie des risques 2	Mise en oeuvre des contrôles sur pièces et sur place 3
● Exercice effectué annuellement pour l'ensemble des assujettis et semestriellement pour les EBIS ; ● Evaluation basée sur dix (10) risques bancaires ; ● Appréciation du risque de BC/FT suivant les quatre (04) axes du GAFI (client, produit et service, canal de distribution et zone géographique ; ● Système de notation à quatre (4) niveaux de criticité : Très élevé, Elevé, Moyen, Faible).	● Travaux réalisés annuellement pour l'ensemble des assujettis et semestriellement pour les EBIS ; ● Identification des zones de vulnérabilités du système bancaire et des priorités en matière de supervision ; ● Précision de la répartition des cotations par type de risque, par pays et selon les groupes d'affaires (bancaires) en activités.	● Conception du programme annuel de vérification ; ● Suivi de la correction des insuffisances relevées lors des missions de vérifications précédentes ; ● Organisation d'audiences et séances de travail techniques avec les dirigeants des établissements ; ● Exécution du programme annuel de vérification ● Proposition de mesures ou d'actions au Collège de supervision ;

7. Difficultés rencontrées

**Points
d'attention
dans le cadre de
l'activité de
supervision**



PAR LES ASSUJETTIS

- **Maîtrise de la qualité du portefeuille de crédit ;**
- **Respect des dispositions réglementaires :** efforts à faire par les assujettis pour le respect des dispositions réglementaires en matière comptable, prudentielle, de gouvernance et de reporting ;
- **Mise en oeuvre de la mesure de relèvement du capital social minimum des banques à 20 milliards FCFA ;**
- **Efforts en matière de LBC/FT.**

PAR LE SUPERVISEUR

- **Fiabilité des données :** disparités entre les données communiquées à l'Autorité de supervision et celles enregistrées à l'occasion des missions de vérification sur place.



**BANQUE CENTRALE
DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

Direction de la Supervision Bancaire

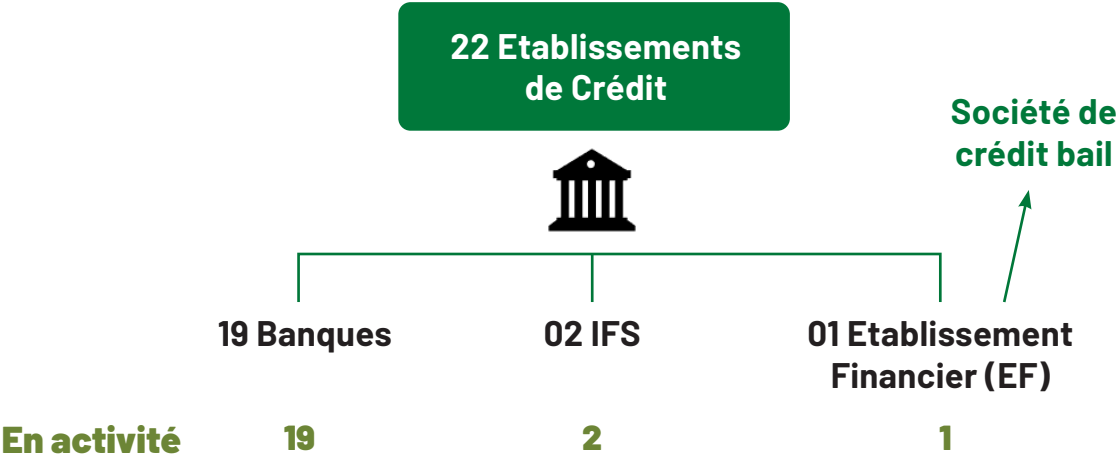
Abuja, 10-12 Novembre 2025

SOMMAIRE

1. | EVOLUTION DE L'INDUSTRIE BANCAIRE
GUINÉEN
2. | ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. Structure du Secteur Bancaire

1.1. Le paysage bancaire comprend :



1. Structure du Secteur Bancaire

1.2. l'Industrie Bancaire consolide sa place
dans le secteur financier

De Mars 2025 à juin 2025

Augmentation de GAB
suite à l'ouverture de
nouvelles agences.

Agences
Bancaires

2



Guichets
automatiques

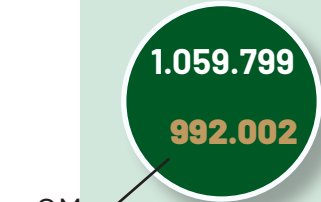
7



Amélioration du Parc
clientèle du secteur.

Clients
particuliers

-6.40%



OM
surtout



Clients
Entreprises

82.56%





1. Structure du Secteur Bancaire

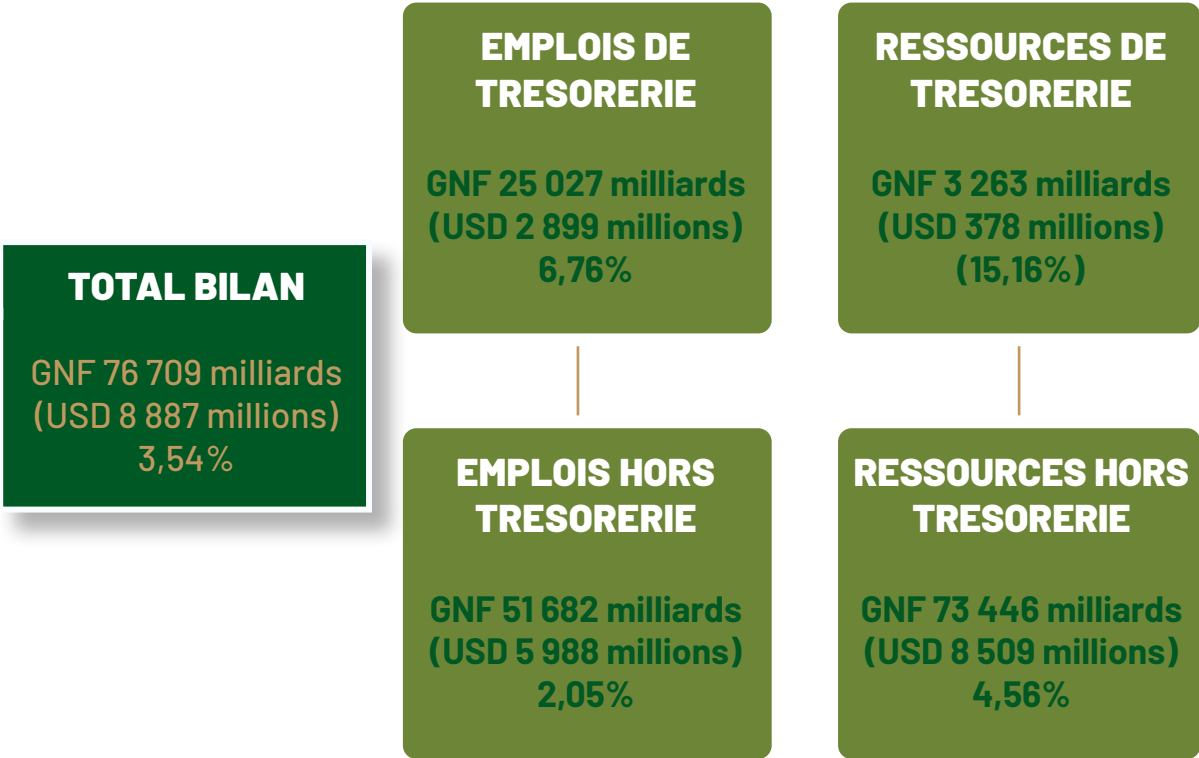
1.3. La position leader sur le marché des trois grandes banques se contraste légèrement par le fait de l'offensive des autres

	JUIN-24	DEC-24	MARS-25	JUIN-25
3 Grandes Banques				
Total bilan	44,53%	40,70%	36,92%	42,83%
Dépôts	46,22%	40,56%	46,13%	45,46%
Crédits	47,53%	45,52%	49,19%	48,74%
5 Banques Moyennes				
Total bilan	27,94%	25,07%	29,22%	28,47%
Dépôts	27,98%	26,23%	24,87%	22,91%
Crédits	24,07%	24,71%	23,09%	11,26%
11 Petites Banques				
Total bilan	27,54%	34,23%	25,95%	28,70%
Dépôts	25,80%	33,21%	28,99%	31,53%
Crédits	28,40%	29,77%	27,73%	40,00%



2. Indicateurs bilanciaux

2.1. A fin juin 2025, le total bilan du secteur enregistre une hausse





2. Indicateurs bilanciels

2.2. La Rentabilité du secteur bancaire se consolide

	mars-24	juin-24	Var	mars-25	juin-25	Var
RESULTAT NET	422	898	112,60%	459	1 132	146,62%
FONDS PROPRES	7 549	7 702	2,02%	7 082	7 292	2,96%
TOTAL BILAN	63 283	64 029	1,18%	74 089	76 709	3,54%
RENTABILITE ACTIF (ROA)	0,67%	1,40%	110,13%	0,61%	1,47%	0,87pb
RENTABILITE DES FP (ROE)	5,59%	11,66%	108,39%	6,48%	15,52%	9,04pb

- Le résultat net s'établit à **GNF 1 132 milliards** à fin juin 25 contre **GNF 459 milliards** à fin mars 25, soit une augmentation de 147%.
- Rentabilité des fonds propres à augmenté de 8,77% passant de **6,48% à 15,52%** entre mars et juin 2025.
- La rentabilité des actifs est passée de **0,61% à 1,47%** entre mars et juin-25, soit un accroissement de 0,86%.

3. Nouveautés réglementaires

Révision de la Loi bancaire et certains textes d'application

- Le FMI a transmis à la BCRG la dernière version corrigé et validé par le département juridique ;
- les travaux de finalisation de la loi à l'interne sont en cours.

Instruction relative aux apparentés

- Instruction finalisée et signée par M. le Gouverneur avec date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2026.

Instruction relative aux grands risques

- Instruction finalisée et signée par M. le Gouverneur avec date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2026.

4. Questions de supervision importantes

PROCESSUS AUTOMATISATION DES REPORTINGS BANCAIRE

SYSTÈME DE REPORTING DES ÉTABLISSEMENT DE CREDIT (SYREC)

- La BCRG a développé une solution informatique appelé SYREC « système de reporting des établissements de crédit » avec un fournisseur local.
- A date, les reportings des banques sont consolidés par cette solution.

PROGRAMME AUTOMATISATION ET DE MODERNISATION DU SECTEUR FINANCIER (PAMFSI)

- le Cabinet CAGECFI travaille actuellement sur le développement de la solution qui a beaucoup avancé.
- un canal d'échange a été mis en place entre la BCRG et le Cabinet afin de suivre l'état d'avancement des travaux.



BANQUE CENTRALE DU CONGO

**DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS
EN MATIÈRE DE REGULATION
ET SUPERVISION BANCAIRE EN RDC**

Patient KUTEKALA MAKAMBU

Directeur Adjoint

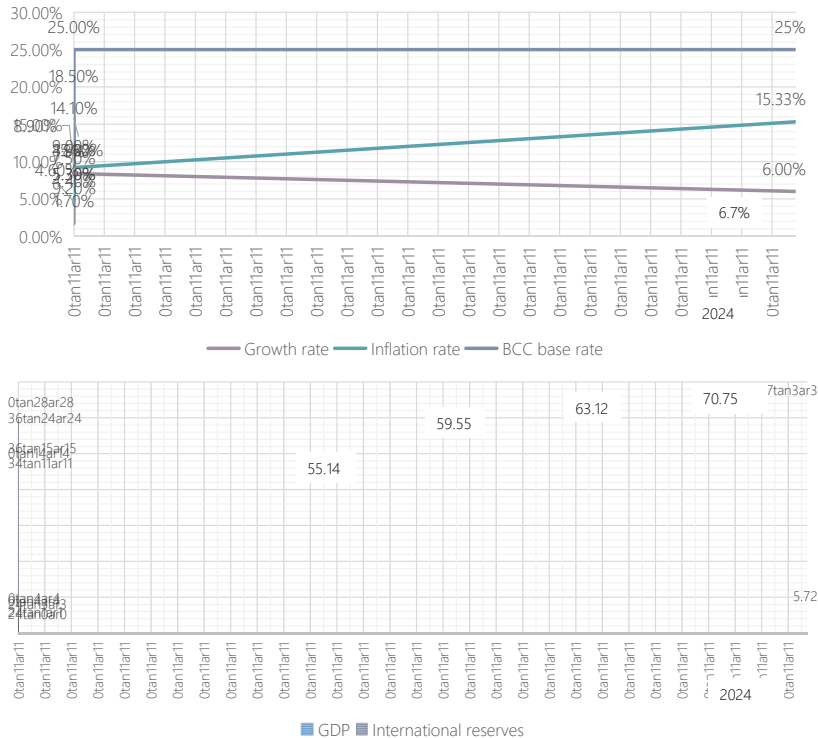
Abuja, 10-12 Novembre 2025

SOMMAIRE

1. Evolution économique récente de la RD. Congo
2. Paysage du secteur financier
3. Evolution du secteur bancaire à fin juin 2025
4. Développement récent du cadre légal et réglementaire
5. Points d'attention du secteur bancaire
6. Difficultés rencontrées
7. Perspectives



1. Évolution économique de la RD Congo

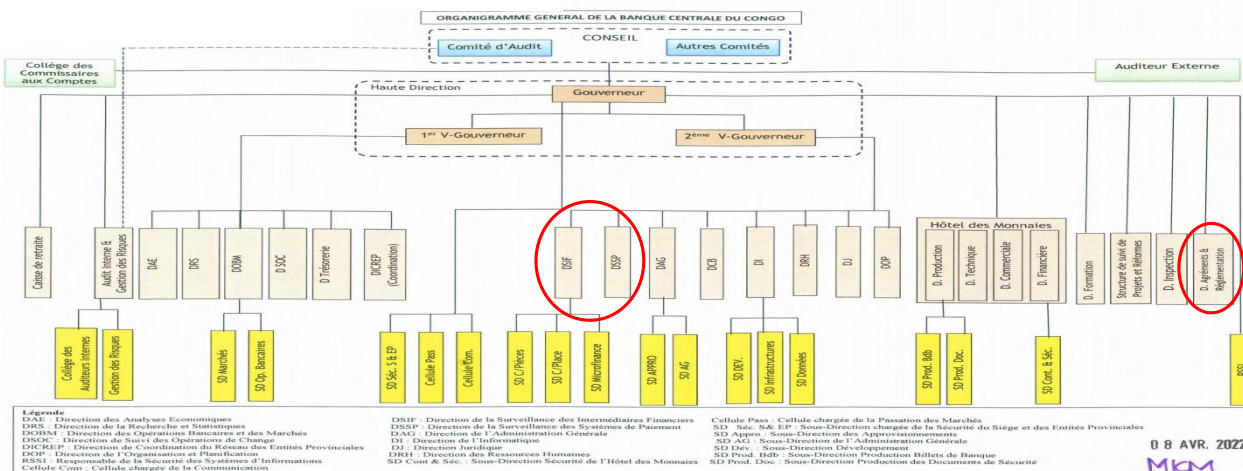


Malgré une situation sécuritaire tendue à l'Est du Pays, la conjoncture économique de la RD Congo est restée globalement stable, tant sur les marchés des biens et services que sur le marché de change.

Cette situation se traduit notamment par une appréciation de la monnaie nationale sur le segment parallèle et le ralentissement du rythme de formation des prix, dont des désinflation à la suite des mesures BCC-Gouvernement, à savoir :

- Ajustement du taux de constitution de la réserve obligatoire
- Ponction de la liquidité opérée par le Trésor lors de l'échéance fiscale
- Mise en place d'un mécanisme de renforcement de transparence sur le marché des changes.

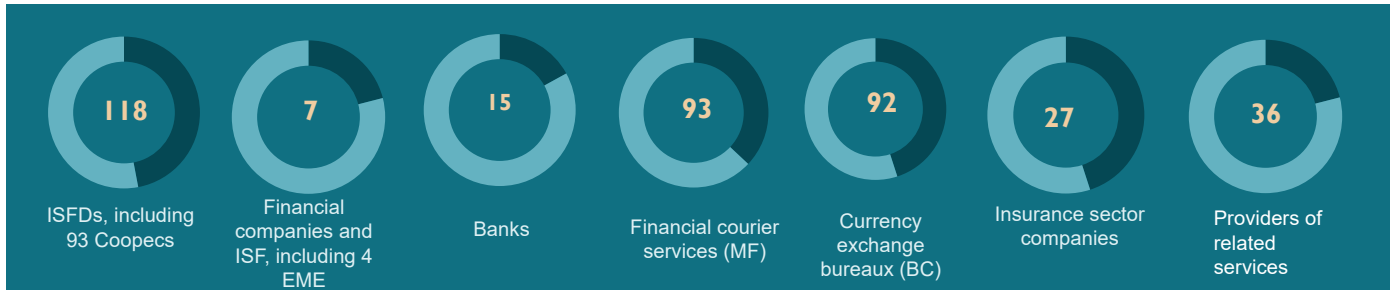
Les prévisions 2025 : Croissance : 6,3 %
inflation: +/-7,8 %



- En tant qu'Autorité de Régulation et de Contrôle du secteur financier assujetti, la Banque Centrale a notamment le pouvoir de réglementer le secteur financier assujetti, d'accorder les agréments, d'effectuer le contrôle sur pièces et sur place.



2. Paysage du secteur financier



338 établissements financiers, dont **361** sous la supervision de la BCC.

Système financier dominé par les ISFD, les MF et BC et en termes de nombre d'institutions, mais par les banques en termes du total de bilan.

Les banques représentent 92,4 % du total actif du secteur financier, suivies par l'activité de monnaie électronique avec une part de 3,8 % et celle de la microfinance avec 3,2 %.

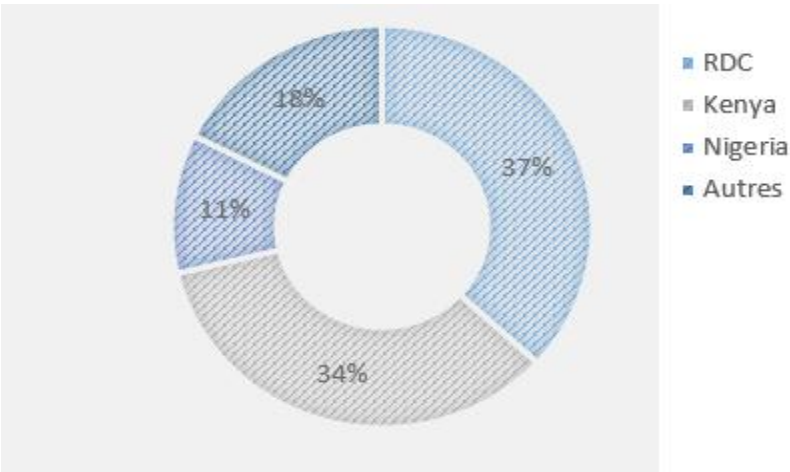
15 banques opérationnelles, dont 3 sont sous contrôle national (49 % du total bilan) et 11 sous contrôle étranger.



3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

ACTIONNARIAT DES BANQUES

Pays	Nombre	Part
RDC	3	36,8%
Kenya	2	34,4%
Nigeria	3	11,2%
Afrique du Sud	1	7,6%
Togo	1	3,1%
Maroc	1	2,3%
USA	1	1,2%
Cameroun	1	1,0%
Gabon	1	1,9%
Tanzanie	1	0,3%
Total	15	100,0%

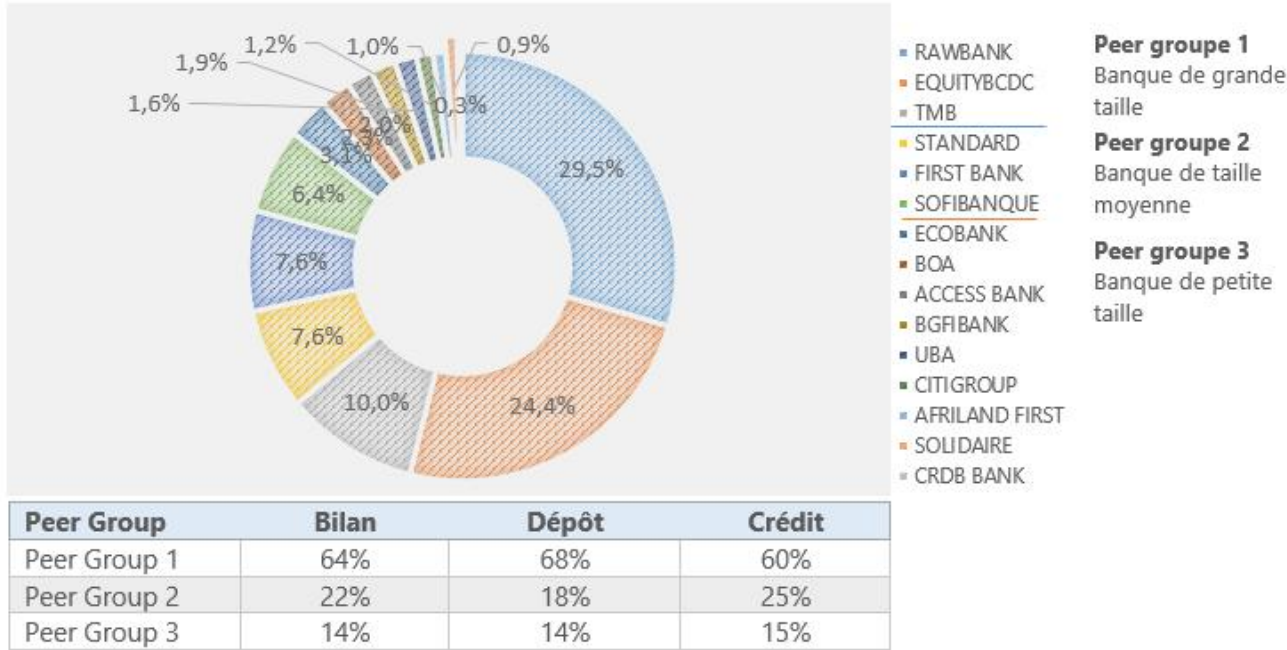


12 Banques à actionnariat majoritaire étranger détenant une part de marché de 63 %, contre trois (3) sous contrôle national, pour une part de marché de 37 %.



3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

CATÉGORISATION DES BANQUES À FIN SEPTEMBRE 2025



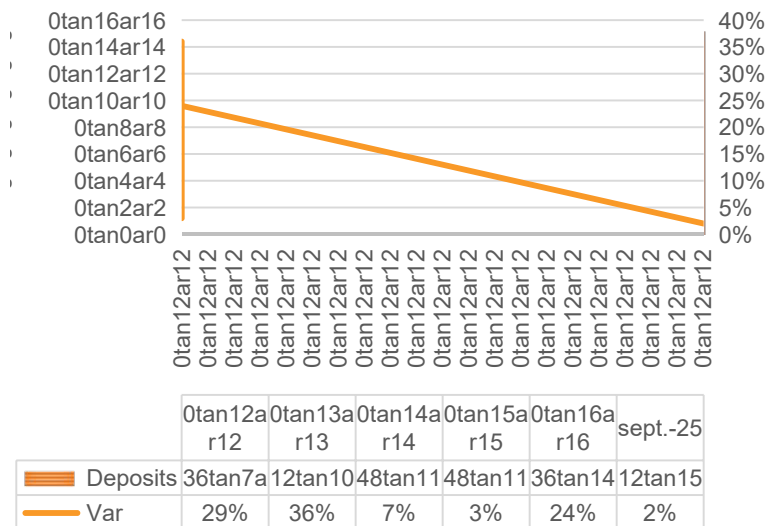
3 Grandes Banques ou à importance systémique,
3 banques moyennes et 9 banque de petite taille.

3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE 2020 A FIN SEPTEMBRE 2025



Les dépôts ressortent en hausse moyenne de 20 % depuis 2020. A fin septembre 2025, il s'observe un freuissement 2 %.



Le volume de dépôts a pratiquement doublé depuis 5 ans passant de USD 7,97 milliards en 2020 à USD 13,70 milliards à fin septembre 2025.

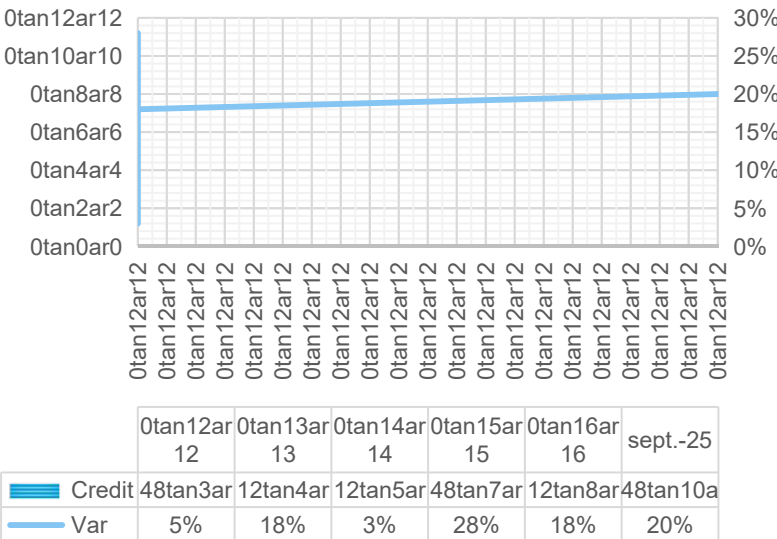


3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE 2020 A FIN SEPTEMBRE 2025



Fort dynamisme dans le financement de l'économie avec une croissance moyenne crédits de 14 % depuis 2020 et 20 % à fin septembre 2025.

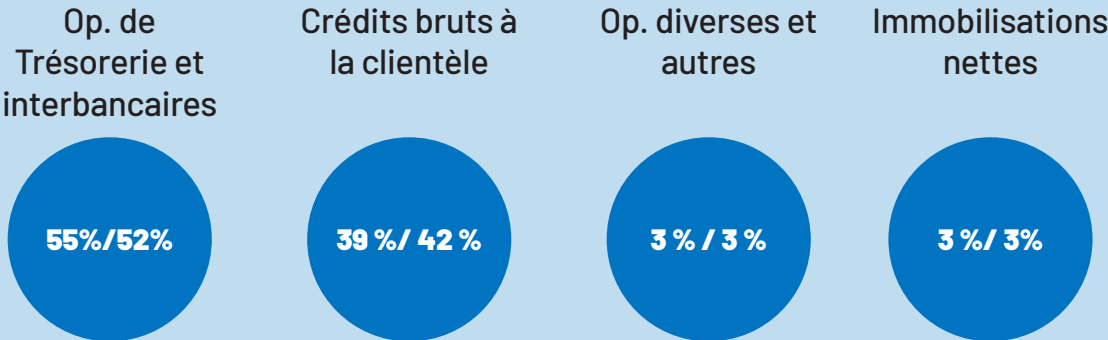


- Le portefeuille de crédit a plus que doublé depuis 5 ans passant de USD 3,57 milliards en 2020 à USD 8,86 milliards à fin septembre 2025.
- A fin septembre 2025, l'augmentation est de USD 1,7 milliards, principalement en faveur du secteur minier.



3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

STRUCTURE BILANTIELLE DU SECTEUR BANCAIRE A FIN JUIN 2025



Les actifs bancaires demeurent dominés par les opérations de trésorerie et interbancaires (53 % du total).

Les crédits représentent 42 % des actifs, soit 3 points de plus que leur niveau de 2024.

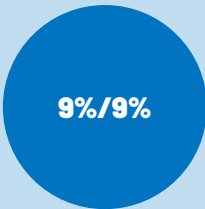
Au regard de la dynamique de crédits, le coefficient de réemploi du secteur a atteint 62 % à fin décembre 2024, soit 2 % de plus que son niveau de 2023.



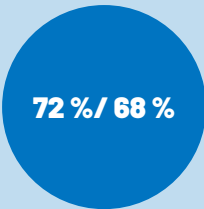
3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

**BALANCE SHEET STRUCTURE OF THE BANKING SECTOR
AT THE END OF JUNE 2025**

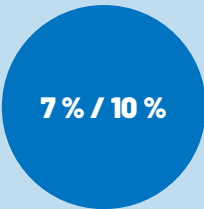
Op. de
Trésorerie et
interbancaires



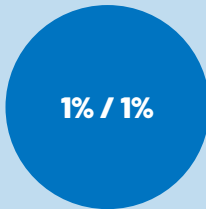
Dépôts
de la
clientèle



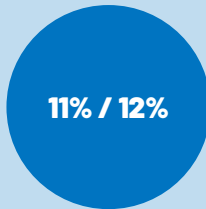
Op. diverses
et autres



Dettes à MLT
et Autres Ress
perm.



Fonds
Propres
comptables



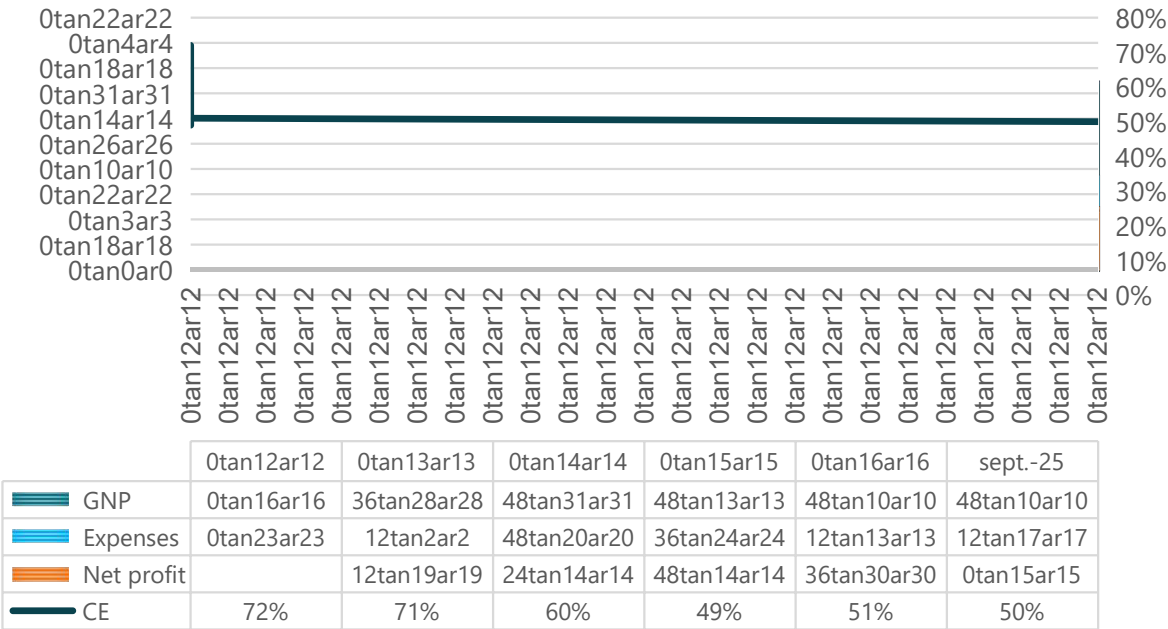
Les ressources bancaires demeurent
constituées majoritairement des dépôts
du public à hauteur de 72 % contre 68 %
en 2024.





3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

EVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DU SECTEUR BANCAIRE
CONGOLAIS A FIN JUIN 2025





3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

SOLIDITE DES BANQUES A FIN SEPTEMBRE 2025

La situation prudentielle du système bancaire congolais demeure moyennement satisfaisante au regard de la détérioration de la qualité du portefeuille de crédit de banques et ce malgré la consolidation des fonds propres des banques à la suite de la recapitalisation des bénéfices réalisés en 2024.

Ratios	Normes	% des Banques commerciales ayant respecté les normes prudentielles à fin septembre 2025
Fonds propres de base	Usd 50 millions	12/15
Ratio de solvabilité de base	7.50%	14/15
Ratio de solvabilité globale	10%	14/15
Ratio de levier	> 5%	13/15
Ratio de la position nette de change	(-15%, +15%)	14/15
Liquidité globale	≥ 100%	14/15
Liquidité en MN	≥ 100%	15/15
Liquidité en ME	≥ 100%	14/15
Couverture des immobilisations par les fonds propres réglementaires	≥ 100%	14/15



3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

RÉSULTAT DE LA NOTATION AGRÉGÉE DU SYSTÈME BANCAIRE

Au regard des notes individuelles des banques, la note agrégée du secteur est de 2,15 arrondie à 2-. Cette note signifie que le profil de risques du secteur bancaire demeure « significatif à tendance stable », mais à tendance stable. Sur 10 domaines évalués, 6 présentent un niveau de risque significatif (note 2), à savoir :

- Gouvernance ;
- Contrôle interne ;
- Risque de liquidité ;
- Risques opérationnels ;
- Respect des normes prudentielles de gestion ;
- Business model ou stratégie à 3 ans.

1 composante (LBC/FT) présente un niveau élevé (note 1).

Banque: SECTEUR BANCAIRE		Superviseur 1: LUBOKOLO		Commentaires note révisée :			
Date: 9 septembre 2025		Superviseur 2: TSHIBUYI					
Composants		Note quantitative	Note qualitative	Note combinée donnée par le modèle	Note révisée par le superviseur (si besoin)	Note précédente	Orientation du risque
go to structure	Gouvernance	3	2	2		2	=
	Contrôle interne		2	2		1	<
go to Manuel	Rentabilité	3	3	3		1	<
	Risque de crédit	3	3	3		2	<
	Risque de liquidité	3	2	2		3	>
	Risque de marché et de change	3	3	3		2	<
	risque opérationnel	2	3	2		2	=
	Lutte contre le blanchiment	2	1	1		3	>
	Respect des normes de gestion	3	2	2		2	=
	business model et stratégie 1/3 ans	2	2	2		1	<
Note globale de la banque				2,15		1,90	<



3. Évolution du secteur bancaire congolais a fin juin 2025

RÉSULTAT DE LA NOTATION AGRÉGÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

LES BANQUES PRÉSENTANT UNE SITUATION GLOBALEMENT SATISFAISANTE : 1

LES BANQUES PRÉSENTENT UNE SITUATION GLOBALEMENT MODÉRÉ : 2

LES BANQUES PRÉSENTANT UNE SITUATION DE FRAGILITÉ : 6

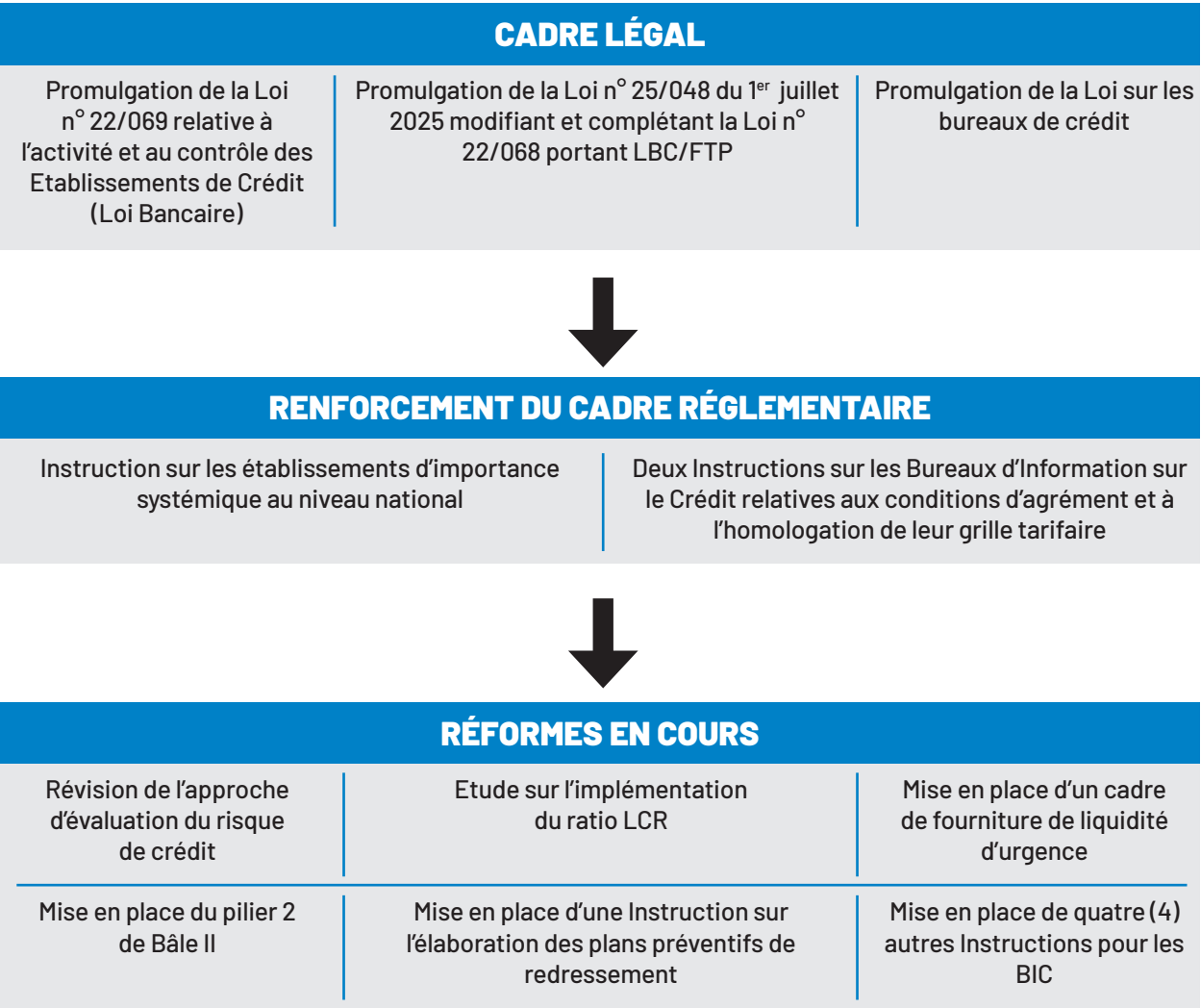
LES BANQUES PRÉSENTANT UNE SITUATION GLOBALEMENT CRITIQUE : 3

Plusieurs actions de supervision aussi bien de contrôle sur pièces que sur place prévues pour la période 2025-2027 suivant les profils de risques dégagés, notamment :

- réunions bilatérales sur l'évolution et évaluation des risques ;
- missions de revue générale et thématiques des domaines notés 1 ou 2 ;
- mission transversale, etc.



4. Développement récent du cadre légal et réglementaire





4. Développement récent du cadre légal et réglementaire

- concentration sectorielle sur un nombre limité des branches d'activités économiques, en termes des dépôts et des crédits, exposant le secteur bancaire à des risques importants, en cas des chocs ;
- risque d'interconnexion entre les banques œuvrant sur le territoire national et leurs correspondants hors place, exposant le secteur à des risques éventuels, en cas des chocs externes ;
- dégradation de la qualité du portefeuille pour certaines banques résultant de l'inadéquation entre leur politique d'appétence au risque et celle de tolérance au risque. Cette situation nécessite quand même un suivi particulier pour permettre à ces banques de bien surveiller le portefeuille crédit ;
- persistance des risques liés à la situation sécuritaire à l'Est du pays, bien que demeurant faibles au regard du niveau d'exposition du système bancaire sur ces zones, limite l'accès aux services financiers aux populations de ces zones. Toutefois, le processus de Paix qui est en cours pourrait réactiver les services financiers de la partie occupée et réduire éventuellement l'aversion aux risques du secteur pour un regain, à l'instar de 2024.



5. Difficultés rencontrées

La situation sécuritaire dans la partie Est du pays, a entraîné l'arrêt des activités dans cette région, avec des conséquences dans les bilans des banques.

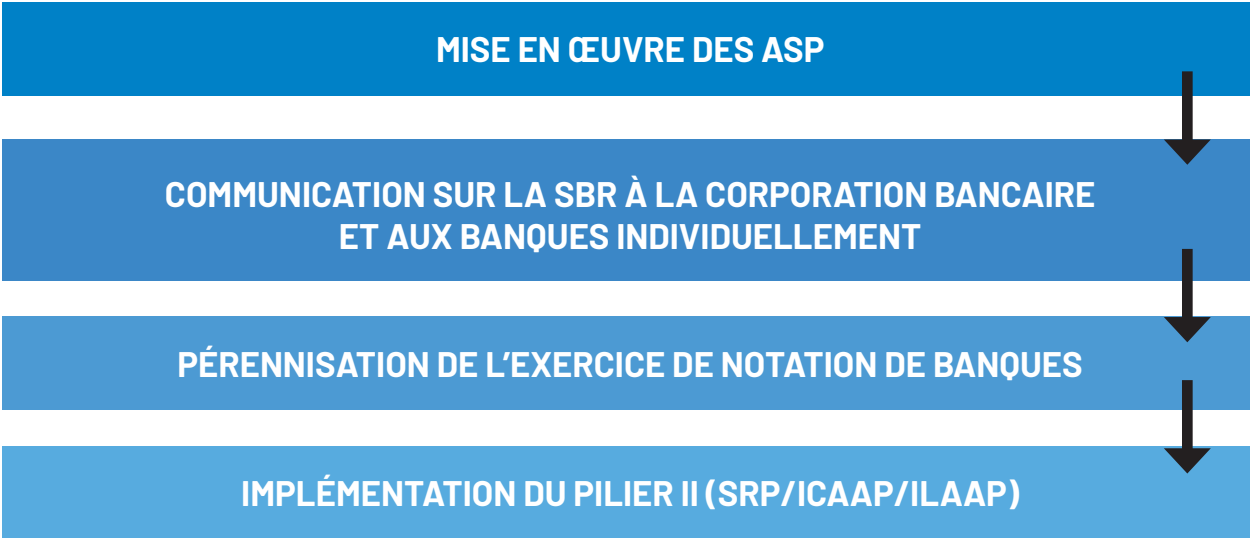
Les institutions financières situées dans cette zone ont fermé et ne sont pas en mesure d'envoyer notamment les états certifiés pour l'exercice 2024.

Les activités de supervision prévues, (y compris la vulgarisation des textes légaux et réglementaires) pour cette partie du pays sont pour l'instant suspendues.

Une autre contrainte est relative à la baisse de l'effectif des superviseurs, due à de nombreux départs en retraite et à la réorganisation de la BCC : situation qui est progressivement résorbée depuis 2013 avec le recrutement des nouveaux superviseurs.



6. Perspectives d'amélioration du cadre de supervision de la BCC



**Facteurs
de succès**

Accompagnement du Conseil et de la Haute Direction.

Fidélisation et Motivation de superviseurs.

Disponibilité de ressources, formation, etc.



6. Perspectives d'amélioration du cadre de supervision de la BCC

Dans le cadre du Projet SRP/ICAAP/ILAAP :

- **Réflexion sur le cadre opérationnel** d'intégration des analyse ICAAP dans le processus de notation SYSNOB ;
- **Publication d'une Instruction dédiée à l'ICAAP ;**
- **Diffusion d'un canevas du rapport ICAAP et orientations** à destination des établissements de crédit afin d'uniformiser les pratiques et faciliter les analyses ;
- **Publication de la liste (non exhaustive) des risques** pouvant être considérés dans le cadre du processus ICAAP ;
- **Diffusion, en annexe de l'Instruction dédiée ICAAP, des modèles de tableaux synthétiques à utiliser dans le rapport ICAAP** (un tableau de synthèse de l'évaluation des risques selon l'approche économique interne et un autre tableau sur les fonds propres internes disponibles).



ÉVOLUTION DE LA SURVEILLANCE BANCAIRE – GHANA

Abuja, 10–12 Novembre 2025

SOMMAIRE

1. **Aperçu de la situation macroéconomique du Ghana**
2. **Aperçu du secteur financier au Ghana**
3. **Performance du secteur bancaire**
4. **Évolutions récentes en matière de réglementation**
5. **Nouvelles réformes réglementaires**



1. Aperçu de la situation macroéconomique du Ghana (1/2)

L'économie ghanéenne poursuit sa solide reprise et sa stabilisation, soutenues par les efforts d'assainissement budgétaire et par des prix des matières premières favorables.

L'inflation globale pour octobre 2025 s'élève à 8 % (octobre 2024 : 22,1 %). L'inflation se situe désormais dans la fourchette cible de la Banque du Ghana, fixée à $8,0 \pm 2,0$ %, depuis janvier 2021.

Cette forte baisse est attribuée à une politique monétaire restrictive, à une appréciation significative et à une plus grande stabilité du Cedi.

Le cedi s'est fortement apprécié (environ 30 % par rapport au dollar américain).

Programme d'acquisition d'or pour les réserves, cours de l'or et du cacao, sentiment positif des marchés.

Les prévisions de croissance du PIB réel pour 2025 se situent entre 5,5 % et 6,0 % ; le PIB en octobre 2025 s'établit à 5,7 %.



1. Aperçu de la situation macroéconomique du Ghana (2/2)

Le gouvernement est en bonne voie pour atteindre ses objectifs budgétaires – assainissement budgétaire, ratio dette/PIB – 60 %.

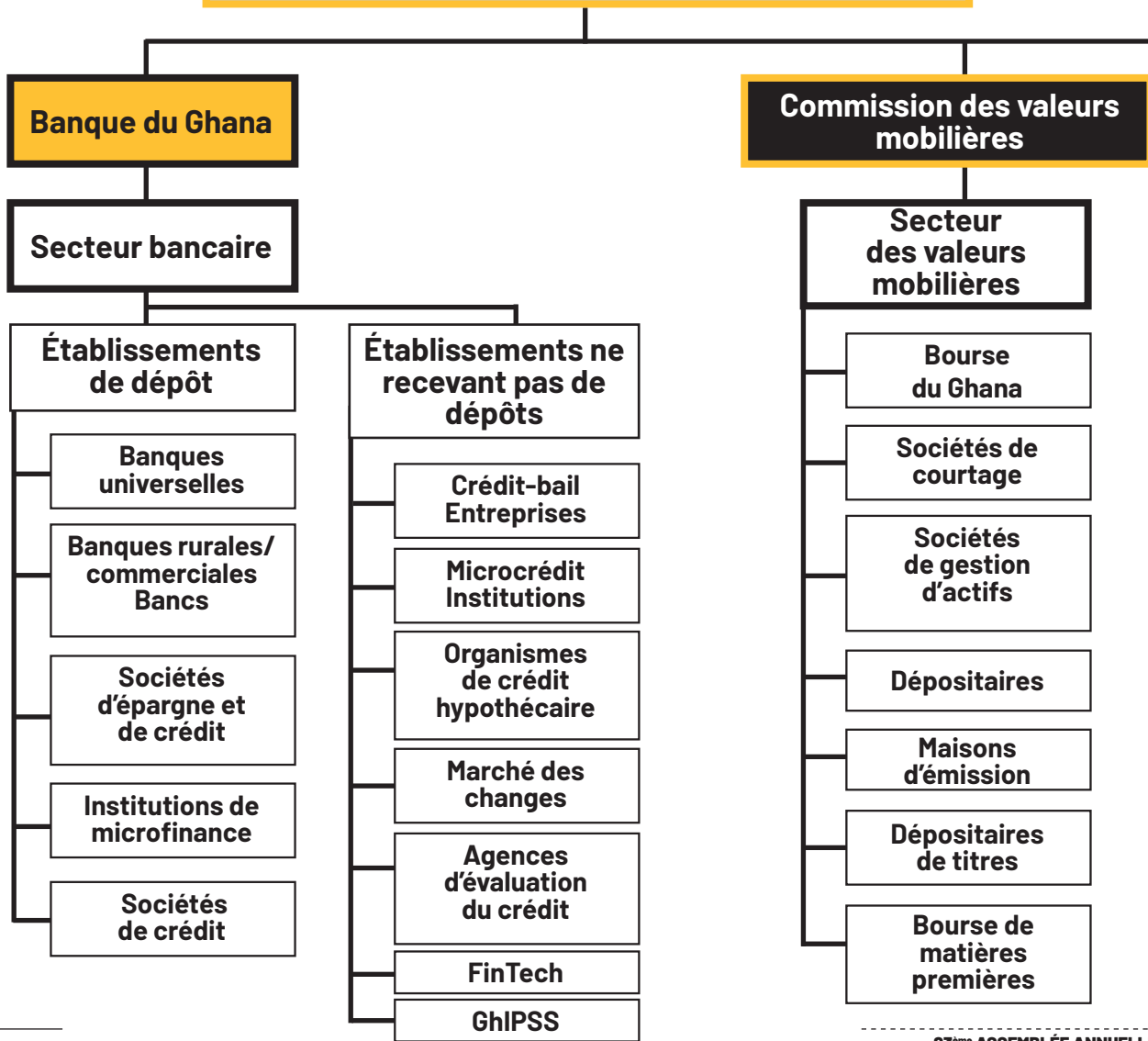
Notation de crédit souveraine du Ghana : relevée par S&P et Fitch à B-/B (perspective stable).

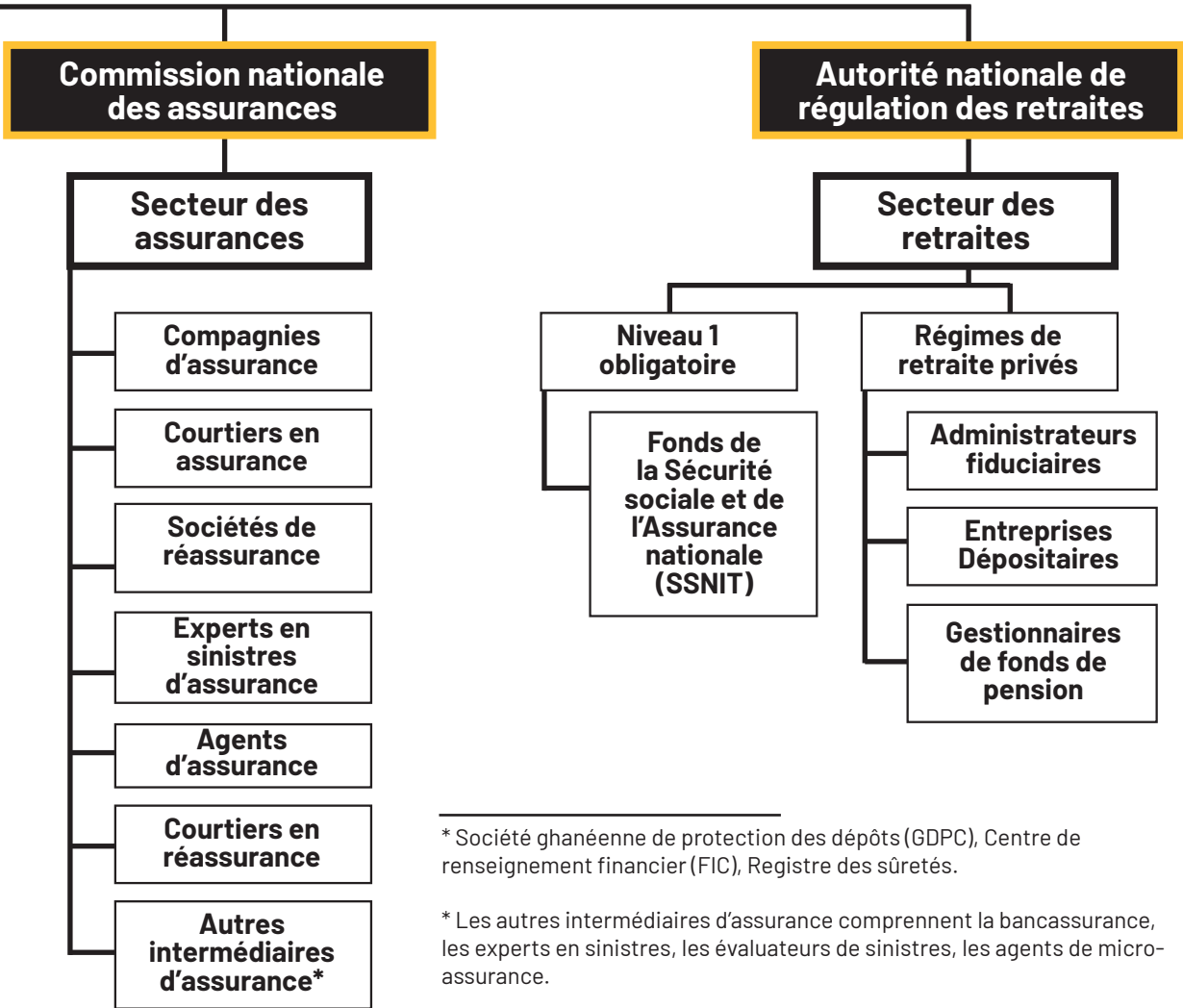
Des progrès ont été réalisés en matière de restructuration globale de la dette, nécessaire pour rétablir la viabilité à long terme de la dette.

Le 17 septembre 2025, le Comité de politique monétaire (MPC) a abaissé le taux directeur (MPR) de 24 % à 21,5 %. Une nouvelle baisse de 400 points de base est prévue. Les taux de prêt s'améliorent. Le taux de référence du Ghana s'établit à 17,93 %, contre 29,72 % en janvier 2025.



Aperçu du secteur financier au Ghana



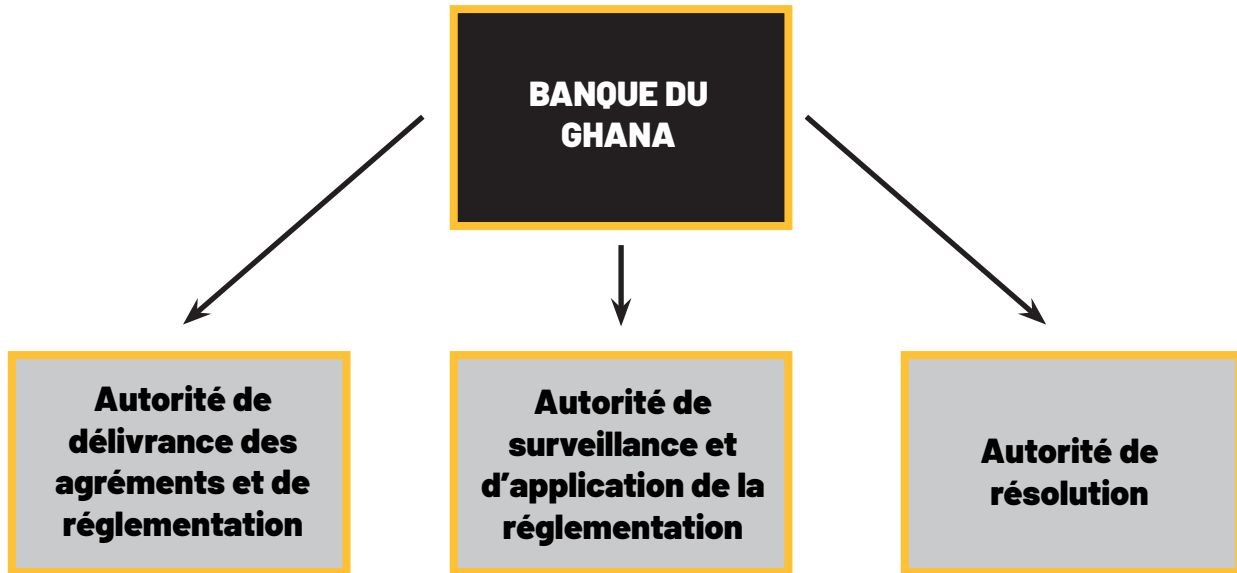


* Société ghanéenne de protection des dépôts (GDPC), Centre de renseignement financier (FIC), Registre des sûretés.

* Les autres intermédiaires d'assurance comprennent la bancassurance, les experts en sinistres, les évaluateurs de sinistres, les agents de micro-assurance.



Fonctions de réglementation, de surveillance et de résolution de la BOG



La haute direction (le gouverneur et les vice-gouverneurs) détient le pouvoir décisionnel final en matière d'octroi d'agréments, de réglementation, de surveillance et de résolution.



Services de surveillance

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE BANCAIRE (BSD)		DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS (OFISD)		DIRECTION DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE (FSD)	DIRECTION DES SYSTÈMES DE PAIEMENT (PSD)	BUREAU DE LA TECHNOLOGIE FINANCIÈRE ET DE L'INNOVATION (FIO)
Banques	Bureaux de représentation des banques étrangères	Banque centrale de l'ARB	Banques rurales/ communautaires (RCB)	Agences d'évaluation du crédit	Système interbancaire de paiement et de règlement du Ghana (GhIPSS)	Émetteurs spécialisés de monnaie électronique (DEMI)
Sociétés d'épargne et de crédit	Sociétés de crédit	Institutions de microfinance (IMF)	Institutions de microcrédit		Opérateurs de réseaux mobiles (ORM)	Prestataires de services de paiement (PSP)
Sociétés de crédit-bail	Sociétés de financement et de crédit-bail	ONG financières	Bureaux de change			Prestataires de services de paiement et de technologies financières (PFTSP)
Holding financiers	Sociétés de transfert de fonds					
Institutions financières de développement (IFD)	Sociétés de crédit hypothécaire					

Département de résolution et de restructuration – restructuration et résolution des établissements financiers réglementés



Performance du secteur bancaire - 2025

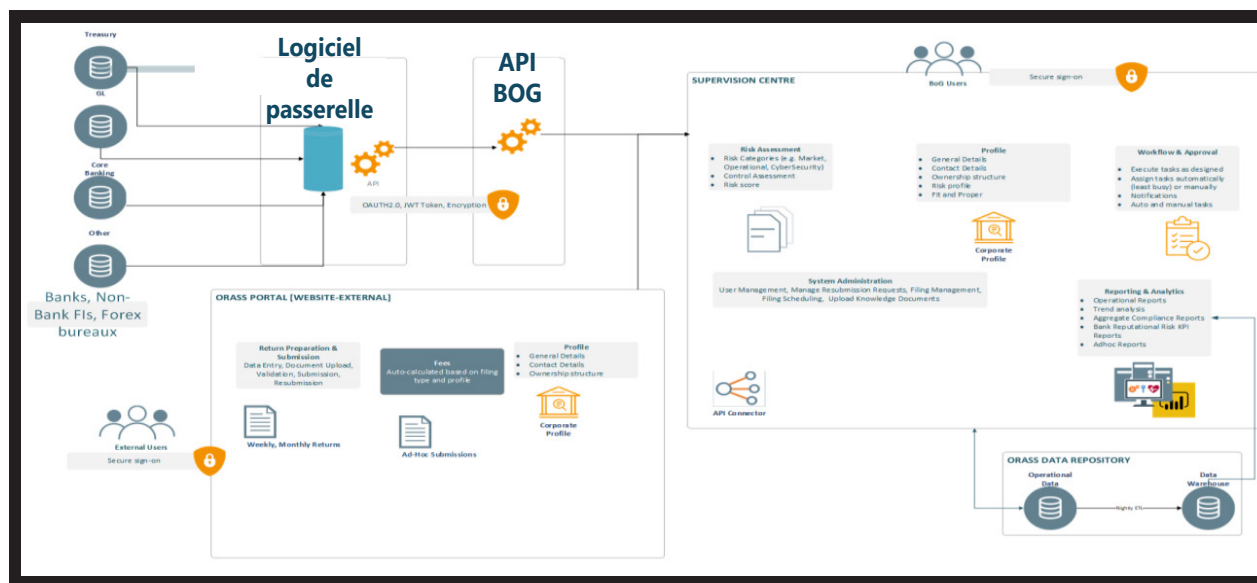
Indicateurs du secteur bancaire	Août 2024	Décembre 2024	août 2025
Actifs (projet de loi GHC)	339,33 Bill	367,81 milliards	415,20 milliards
Actifs (croissance) % (en glissement annuel)	38,66 %	33,79	22,36
Solvabilité : CET 1(5,5 % min.)	10,70 %	11,02 %	15,99 %
Solvabilité : CAR (10 % min.)	13,70 %	14,00 %	18,24 %
Encours des dépôts (GHC) % du total des actifs	254,78 milliards	276,17 milliards	300,15 milliards
Croissance (%)	75,08 % 34,19 %	75,09 % 28,76 %	72,29 % 17,81 %
Investissement (GHC) % du total des actifs	117,29 milliards	113,49 milliards	182,79 milliards
Croissance (%)	34,57 % 20,16 %	30,86 % 12,50 %	44,03 % 55,84 %
Encours brut des prêts et avances (GHC)	86,68 milliards	95,54 milliards	95,34 milliards
Croissance brute des prêts (%)	19,67 %	24,06 %	9,99 %
Taux de créances non performantes (%)	24,32 %	21,79	20,77
Taux de créances douteuses (hors pertes) %	10,59 %	8,53	6,77
Actifs liquides par rapport au total des dépôts (%)	93,08 %	92,45	99,56 %
Actifs liquides par rapport aux fonds volatils (%)	140,74 %	139,54 %	154,95 %
Rentabilité des capitaux propres (ROE) (%)	31,36 %	30,84 %	32,21 %
Rendement des actifs (ROA) (%)	4,94 %	5,04 %	5,64 %
Ratio coûts/revenus	76,43 %	77,17 %	71,81

- Les actifs ont continué de progresser, portés par les dépôts, même si la croissance s’est modérée en raison de l’appréciation du cedi.
- Le secteur reste solvable, avec des ratios CAR et CET1 supérieurs aux seuils de référence de 10 % et 5,5 %.
- Les placements continuent de croître et dominant la part du total du bilan.
- La croissance des prêts reprend lentement.
- Le taux de créances non performantes est en baisse par rapport à l’année précédente, mais reste élevé.
- La liquidité du secteur reste satisfaisante.
- Le secteur reste rentable.
- Le rapport coûts/revenus s’améliore mais reste élevé

Évolutions récentes en matière de réglementation (1/2)

TECHNOLOGIES DE SURVEILLANCE ET IA

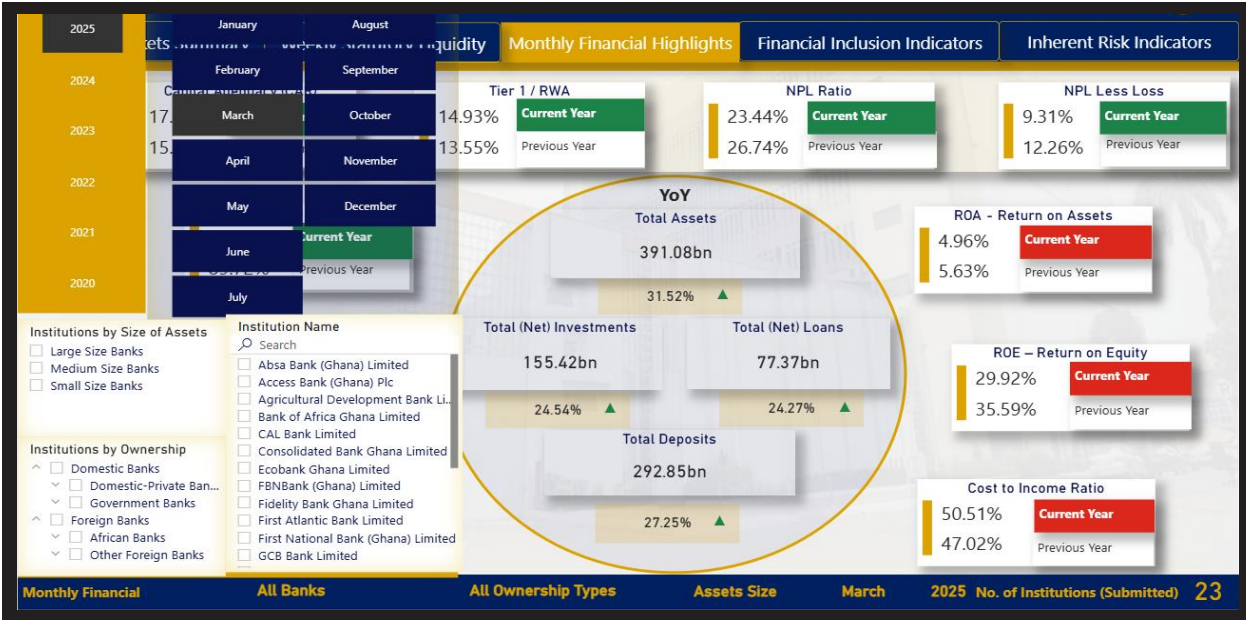
Système de surveillance analytique réglementaire en ligne (ORASS)



**Module «Licences et réglementation»,
module «Rendements prudents»,
module « Analyse », module « Surveillance
fondée sur les risques ».**



Aperçu du tableau de bord de gestion





Évolutions réglementaires récentes (2/2)



**Examens
thématiques**

Risque de crédit – Examen de la qualité des actifs, examen de la gouvernance d'entreprise et analyse du modèle économique. Renforcement de notre supervision en matière de cybersécurité et de sécurité de l'information grâce à l'intégration de toutes les banques au Centre des opérations de sécurité du secteur financier (FICSOC), afin de surveiller directement les risques technologiques et de fournir des renseignements sur les menaces en temps réel au secteur



**Nouvelles directives
publiées et à venir**

Avis relatif aux mesures réglementaires visant à réduire les créances non performantes. Limite prudentielle de 10% des créances non performantes pour les banques et les institutions de dépôt Externalisation Grands risques Bancassurance Principes de banque durable Risques financiers liés au climat Révision de la cybersécurité et de la sécurité de l'information intégrant l'IA, l'innovation numérique, etc. Tests de résistance Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) ICAAP. Publication des états financiers (renforcement du pilier 3).



**Renforcement
des capacités et
engagement du
secteur**

Cadre de compétences en matière de surveillance – Niveaux 1 à 3 – destiné à la formation des nouveaux collaborateurs et des collaborateurs expérimentés Formation annuelle des responsables de la conformité et des risques, et réunion annuelle du conseil d'administration.



**Recapitalisation
après le DDEP**

La recapitalisation du DDEP se poursuit et toutes les banques ont comblé leurs déficits de fonds propres, à l'exception de deux banques publiques auxquelles un délai allant jusqu'en décembre 2025 a été accordé pour se conformer aux exigences. Le gouvernement s'efforce d'y parvenir.



Nouvelles réformes réglementaires

Développement et utilisation accrus de l'IA ; supervision de la cybersécurité

- Création d'un bureau dédié à l'analyse des données et à l'intelligence artificielle
- Création d'un Centre des opérations de sécurité du secteur financier (FICSOC) afin de renforcer la surveillance en temps réel des menaces. Collaboration entre la BSD et le Bureau de la sécurité de l'information

Adoption croissante des actifs virtuels et cryptographiques à l'échelle mondiale

- Publication, sous forme de projet d'exposé-sondage, d'un cadre réglementaire pour les actifs virtuels.
- Création d'une unité dédiée aux actifs numériques chargée de surveiller les transactions d'actifs virtuels et de superviser l'élaboration du cadre juridique et réglementaire applicable aux prestataires de services liés aux actifs virtuels.



Nouvelles réformes réglementaires

Révision du cadre RBS

- Révision du RBS afin de l'aligner sur les évolutions en matière de supervision et les plans de continuité des activités (PCA). La révision portera principalement sur l'évaluation et la notation des risques liés à l'activité, à la résilience financière, à la résilience opérationnelle et à la gouvernance des risques. Des directives sont en cours d'élaboration dans ce sens.

Révision de la loi bancaire (loi n° 930)

- Révision axée sur le renforcement du cadre de résolution et la correction des lacunes en matière de supervision

Propositions relatives à une approche de supervision à deux niveaux

- Approche à moyen terme visant à restructurer le dispositif de surveillance du secteur financier. Les premières étapes de la consultation sont en cours.



ÉVOLUTION RÉCENTE DU SECTEUR BANCAIRE AU SOUDAN

FATIMA AHMED ELBASHIR

Abuja, 10-12 Novembre 2025

SOMMAIRE

1. La structure du secteur bancaire
2. L'infrastructure du secteur bancaire
3. Évolutions récentes en matière de supervision
4. Évolutions récentes de la réglementation



1. La structure du secteur bancaire

BANQUES
38

**INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON
BANCAIRES**

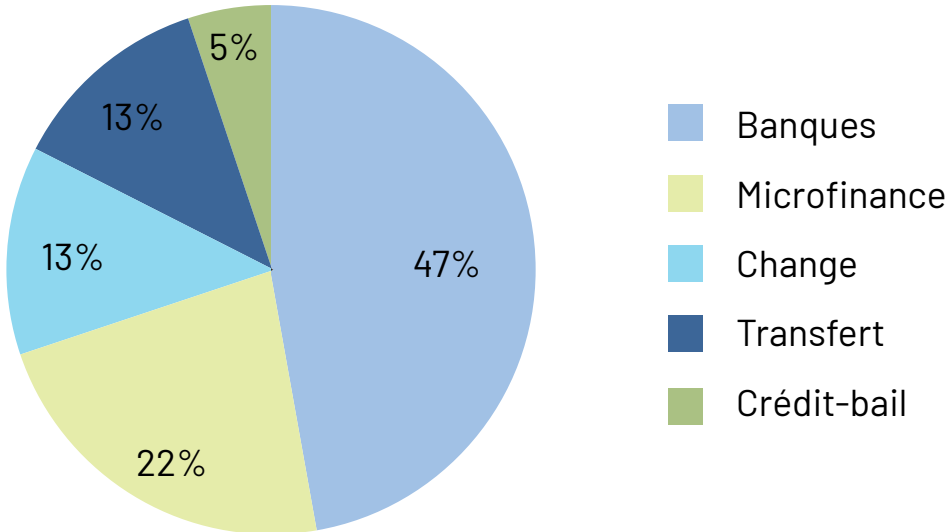
39 INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

10 SOCIÉTÉS DE CHANGE

10 SOCIÉTÉS DE TRANSFERT D'ARGENT

4 SOCIÉTÉS DE CRÉDIT-BAIL

Repartition des institutions financières





2. L'infrastructure du secteur bancaire

LOI CBOS DE 2012

LOI SUR LES ACTIVITÉS BANCAIRES DE 2004

TECHNOLOGIE

Règlement
brut en
temps réel
(RTGS)

Chambre de
compensation
électronique

Système de
déclaration
électronique

Services
bancaires
mobiles

Applications
bancaires

ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES

Agence
d'information,
de consultation
et d'évaluation
de la solvabilité

Développement
de la
microfinance
au Soudan

Agence de
subventionnement
de la microfinance

Fonds
d'assurance-
dépôts



3. Évolutions récentes en matière de supervision

SURVEILLANCE À DISTANCE

Surveillance axée sur la conformité.

Procédure d'analyse financière.

Système d'alerte précoce permettant d'identifier et d'évaluer les risques liés à certains facteurs (CALE) grâce à des rapports trimestriels.

Évaluation d'autres risques grâce à la réception des déclarations via le système de déclaration électronique, par le biais de rapports mensuels

SURVEILLANCE SUR SITE

Des inspections générales et des inspections spéciales sont menées auprès de toutes les banques et institutions financières non bancaires.

Une surveillance fondée sur les risques est mise en œuvre dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent depuis 2018.

RBS

Le CBOS passe du système CBS au système RBS en définissant la réglementation et en préparant les déclarations pour l'évaluation des risques, et a conçu le modèle d'évaluation des risques (RAM-Soudan).



4. Évolutions récentes de la réglementation

Certaines mesures réglementaires ont été mises en place pour permettre aux banques d'atténuer l'impact de la guerre, notamment en prolongeant la durée des dettes de 36 mois afin d'aider les clients à obtenir de nouveaux financements auprès des banques pour couvrir leurs pertes et rembourser leurs dettes, et en autorisant les banques à rééchelonner les pertes liées à la guerre sur une période de 10 ans, afin d'améliorer leurs indicateurs de performance financière.

Par ailleurs, la CBOS a établi une réglementation relative aux agents bancaires afin d'accélérer la mise en œuvre de l'inclusion financière.

Le cadre de gouvernance a été mis à jour afin de se conformer aux principes fondamentaux de Bâle pour une supervision efficace.

La CBOS a élaboré la stratégie de transformation numérique



BANQUE CENTRALE DU NIGERIA

Abuja, 10–12 November 2025

CONTENTS

1. Conjoncture macroéconomique nationale
2. Évolution de la politique monétaire
3. Chiffres clés financiers du secteur
4. Part de marché par type de licence
5. Évolution des agrégats du secteur
6. Capital et réserves
7. Total du bilan
8. Qualité des actifs
9. Répartition des prêts par secteur
10. Répartition des prêts non performants par secteur
11. Résultats
12. Liquidité
13. Sensibilité au risque de marché
14. Autres faits marquants
15. Préoccupations des autorités de surveillance
16. Conclusion



1. Conjuncture macroéconomique nationale



L'inflation globale a baissé à

20.12%



21.88%

Août 2025–
Juillet 2025



L'inflation globale a encore reculé, passant de 21,88 % en juillet 2025 à 20,12 % en août 2025. Ce taux était inférieur de 12,03 % aux 32,15 % enregistrés en août 2024.

L'inflation alimentaire et l'inflation sous-jacente s'élevaient respectivement à 21,87 % et 20,33 % en août 2025.



Le ralentissement de l'inflation a été largement attribué à la baisse de l'inflation alimentaire et de l'inflation sous-jacente



, sous l'effet du ralentissement de la hausse des coûts des services, du logement et des services publics, ainsi que des transports et de la logistique, et de la baisse des prix des denrées de base telles que le riz, le maïs de Guinée, le maïs et le millet.



1. Situation macroéconomique nationale

Appréciation du naira face à

USD → 0.13%

Dépréciation du naira face à

GBP → 1.91%

EUR → 2.14%

Mois sur mois



En août 2025, le naira s'est apprécié de 0,13 % par rapport au dollar américain, mais s'est déprécié face aux autres principales devises, à savoir la livre sterling et l'euro, au cours du même mois.



Au cours de la période considérée, le naira s'est apprécié de 0,13 % face au dollar américain, passant de ₦ 1 532,55 pour 1 USD fin juillet 2025 à ₦ 1 530,57 pour 1 USD fin août 2025. Il s'est toutefois déprécié de 4,20 % en glissement annuel, passant de ₦ 1 597,64 fin août 2024 à ₦ 1 530,57 fin août 2025.



2. Politique monétaire

Le Comité de politique monétaire (MPC) de la Banque centrale du Nigeria (CBN) a maintenu le taux directeur (MPR) à 27,50 %. Ce taux était identique en juillet 2025.

CBN MPR

27.50%

En août 2025



3. Chiffres clés financiers

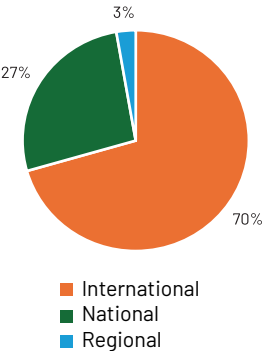
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE				
INDICATEUR	Exigence prudentielle	24 août	Août 25	Variation
CAR (%)	10 % - 15 %	12,78	11,94	↑
Taux de créances non performantes (%)	Max. : 5 %	4,23	7,60	↑
Ratio de liquidité (%)	Min. : 30 %	52,89	55,61	↑
Rentabilité des capitaux propres (ROE) (%)	N/A	59,86	37,14	↓
Rendement des actifs (%)	N/A	3,50	2,89	↓



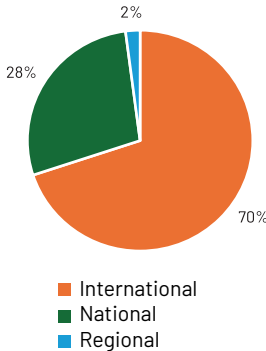
5. Part de marché par type de licence

Les banques internationales ont conservé la part la plus élevée du secteur en termes d'actifs, de dépôts et de crédits, avec respectivement 70,00 %, 70,00 % et 71,00 %

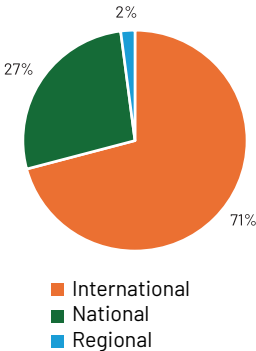
Part des actifs du secteur



Part des dépôts du secteur industriel



Part des dépôts du secteur industriel



Type de banque	Nombre de banques	Actifs	Dé-pôts	Crédits
		(en billions de ₦)		
International	7	Banques de microfinance (MFB)	724	835
National	24	Sociétés de crédit (FC)	115	123
Regional	4	Banques hypothécaires pri-maires (PMB)	33	34
TOTAL	35	Institutions financières de développement (IFD)	7	7



5. Part de marché par type de licence

Sous-secteur des autres institutions financières	Nombre d'établissements au 31 août 2024	Nombre d'établissements au 31 août 2025
Banques de microfinance (MFB)	724	835
Sociétés de crédit (FC)	115	123
Banques hypothécaires primaires (PMB)	33	34
Institutions financières de développement (IFD)	7	7
Institutions de financement du développement (IFD)	7	7



6. Évolution des agrégats du secteur



Les actifs du secteur bancaire ont augmenté de ₦18 650 milliards de nairas, soit 12,18 %, entre août 2024 et août 2025



Croissance en glissement annuel des dépôts du secteur de ₦ 13,36 billions, soit 14,33 %, entre août 2024 et août 2025.



Industry credit increased by ₦1.40 trillion or 2.42% from Aug. 2024 to Aug. 2025.



7. Capital et réserves

Par rapport à l'année précédente, le total des capitaux propres et des réserves du système bancaire a augmenté pour atteindre :

₦ 14,346.57
milliards de

₦ 9,069.32
Million

Août 25 **contre** **Août 24**

La croissance du capital et des réserves s'explique par l'apport de fonds propres supplémentaires et la comptabilisation des bénéfices de l'exercice précédent.



8. Total du bilan

En glissement annuel, le total des actifs du système bancaire a augmenté de ₦18,65 billions, soit 12,18 %, pour atteindre :

**171.81
milliards de
nairas**

Août 25

Contre

**153,16
trillions**

Août 26

En glissement mensuel, le total du bilan du système bancaire a augmenté de 2 880 milliards de nairas, soit 1,71 %, passant de 168 930 milliards de nairas en juillet 2025 à 171 810 milliards de nairas en août 2025. Cette hausse s'explique principalement par : Une hausse de 1,85 billion (3,07 %) des soldes auprès de la CBN et des banques, qui se sont élevés à 62,13 billions.

Une hausse de 0,79 billion (2,09 %) du total des investissements (NTB, obligations du gouvernement fédéral, bons OMO), portant leur encours à 38,50 billions.

une augmentation de 0,36 billion de nairas (1,53 %) des autres actifs, qui se sont élevés à 23,90 billions de nairas.



9. Prêts et avances

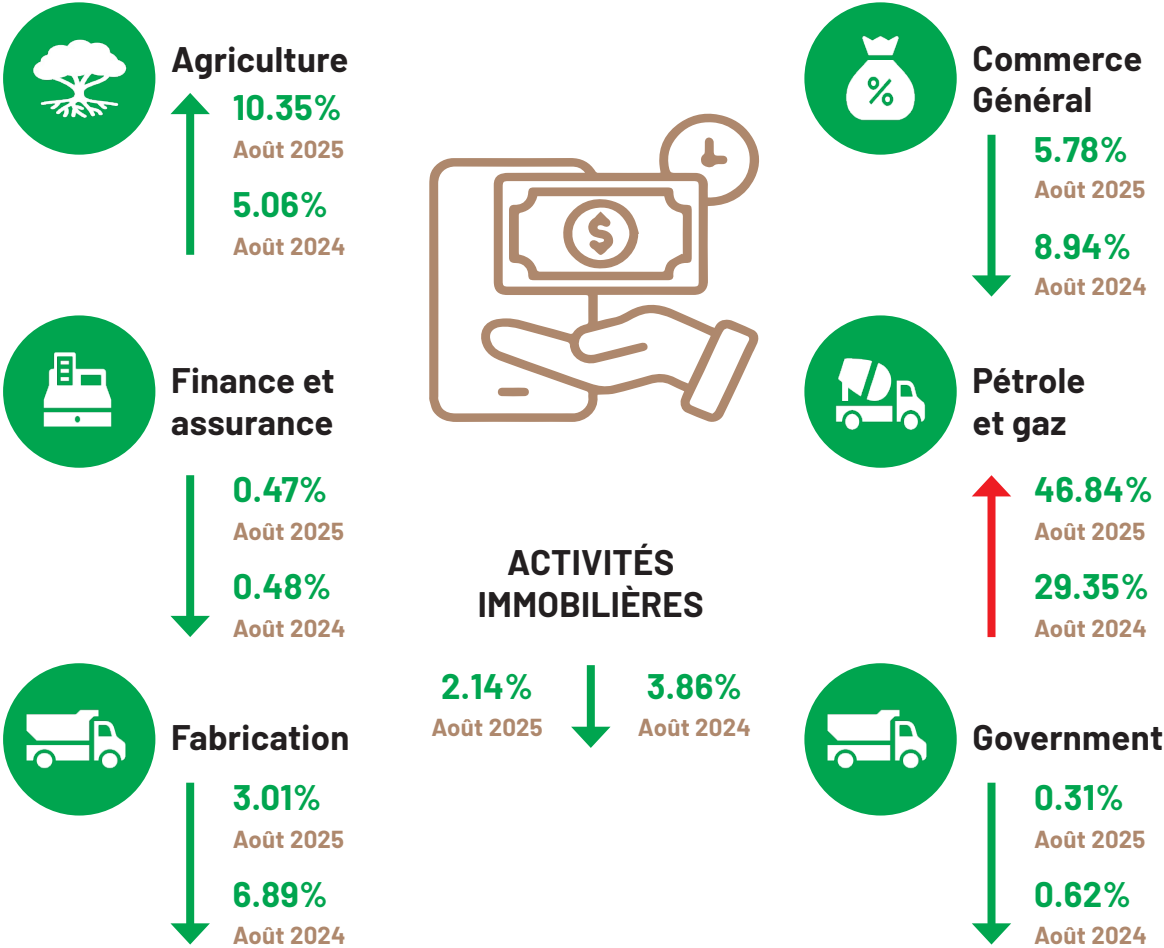
Le total des prêts et avances (LAD) des banques a augmenté en glissement annuel pour atteindre

59,26		57 860
billions de		milliards de
nairas		nairas
Août 25	de	Août 24

La baisse mensuelle s'est élevée à 0,60 billion, soit 1,00 %, en août 2025, par rapport aux 59,86 billions d nairas enregistrés en juillet 2025.



RÉPARTITION DES PRÊTS PAR SECTEUR (EN GLISSEMENT ANNUEL)





RÉPARTITION DES CRÉANCES NON PERFORMANTES PAR SECTEUR
(TRIMESTRE SUR TRIMESTRE)



Agriculture

14.42%

Août 2025

5.22%

Août 2024



**Transports et
stockage**

1.10%

Août 2025

0.50%

Août 2024



**Information et
communication**

9.55%

Août 2025

11.21%

Août 2024



**INDUSTRIE
MANUFACTURIÈRE**

1.82%

Août 2025



1.82%

Août 2024



**Commerce
Général**

6.02%

Août 2025

5.91%

Août 2024



**Pétrole
et gaz**

11.94%

Août 2025

4.05%

Août 2024



Construction

6.42%

Août 2025

10.06%

Août 2024





11. Résultats

Le bénéfice total avant impôts des banques a diminué pour s'établir à

**274,94
milliards**

**292,03
milliards**

Août 25

de

Août 24

Le secteur bancaire a continué d'afficher des résultats positifs, bien qu'ils aient diminué de 17,09 milliards de ₦, soit 5,85 %, passant de 292,03 milliards de ₦ en août 2024 à 274,94 milliards de ₦ en août 2025.



12. Liquidité



55.61%

Août 2025

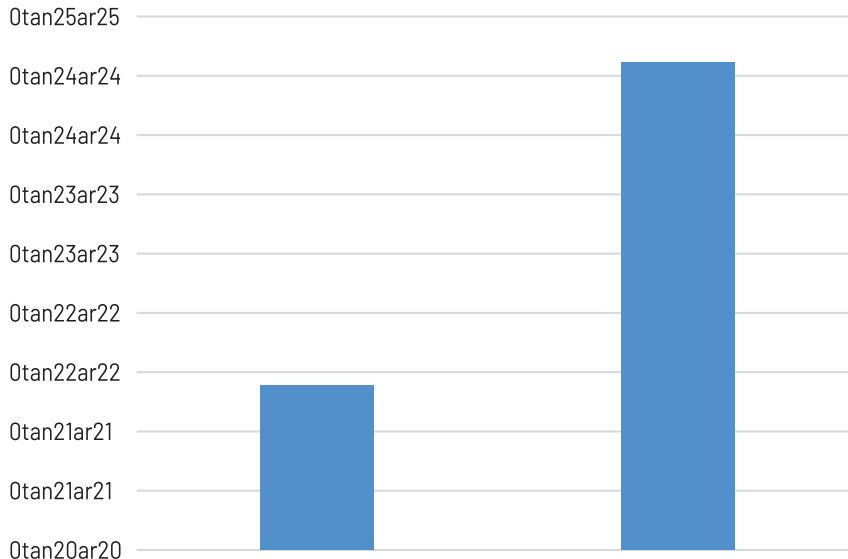


52.89%

Août 2024

Actifs liquides par rapport au total des actifs

NB : Le ratio de liquidité (LR) est calculé en divisant le total des actifs liquides éligibles par le total des dépôts ajustés et des recettes nettes



Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité (LR) s'élevait à 55,61 % en août 2025, contre 52,89 % en août 2024. Les ratios de liquidité minimaux sont restés fixés à 30 %, 20 % et 10 % respectivement pour les banques commerciales, les banques d'affaires et les banques sans activité d'intérêt.



13. Sensibilité au risque de marché

TAUX DIRECTEUR

27.50%

Août 2025

26.75%

Août 2024

TAUX D'INTÉRÊT (365 jours)



Bon du Trésor

18.34% ↓ **15.61%**
Août 2025 Août 2024



Rachat en cours (OBB)

24.50% ↑ **28.17%**
Août 2025 Août 2024



Interbancaire (au jour le jour)

28.44% ↓ **27.55%**
Août 2025 Août 2024



Prêts

29.93% ↓ **29.13%**
Août 2025 Août 2024



14. Autres développements clés

- La mise en œuvre de l'Open Banking se poursuit, avec la participation des différentes parties prenantes. La mise en service est prévue pour le 3^{ème} / 4^{ème} trimestre 2025.
- La première cohorte du « Regulatory Sandbox » est en cours. Les préparatifs pour la deuxième cohorte débuteront prochainement.
- Les MFB (institutions financières non bancaires) utilisant les technologies fintech sont tenues de mettre à jour le statut de leur licence.
- Mise en place du cadre de cybersécurité et du portail de signalement des incidents.
- Intégration des institutions financières autres que bancaires (OFI) au système de gestion des risques de crédit (CRMS) repensé par la Banque centrale du Nigeria (CBN).
- Mise à niveau du système de déclaration FinA vers une version en ligne
- Déploiement complet de l'application Paperlite.
- Solutions automatisées de données réglementaires de la CBN (CARDS).
- La CBN procède actuellement à la révision des normes Bâle II et III existantes afin de garantir leur conformité avec le cadre Bâle 3.1, en tenant compte des spécificités locales et du contexte réglementaire.



15. Préoccupations en matière de surveillance

RISQUES

- Hausse anticipée du risque de défaut de crédit pour les facilités libellées en devises étrangères non entièrement couvertes, résultant de la dépréciation du naira.
- Risques liés à la cybersécurité et aux technologies.
- Concentration accrue du crédit par secteur et par débiteur.
- Exposition accrue au risque de marché en raison des fluctuations des taux de change.
- Risques financiers liés au climat.

POINTS VULNÉRABLES

- La qualité des actifs pourrait être affectée par les chocs sur les prix du pétrole brut et le risque de concentration de crédit.
- Liquidité du secteur due au service élevé de la dette publique et au renversement des flux d'entrées de capitaux étrangers.



16. Mesures d'atténuation des risques

- La mise en œuvre de Bâle III renforcera encore le cadre de surveillance.
- Le Comité de politique monétaire (MPC) a décidé de maintenir les taux inchangés afin de préserver la tendance actuelle à la désinflation et de maîtriser les pressions inflationnistes.
- Un cadre solide de gouvernance d'entreprise.
- Renforcement de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement du terrorisme politique (AML/CFT/CPF), notamment par une application stricte et des sanctions sévères .
- Un marché des services financiers bien diversifié, proposant une large gamme de produits et de services.
- Un système de paiement robuste et efficace
- Un cadre réglementaire et de surveillance macroprudentiel solide.
- Un système d'assurance-dépôts et un fonds de résolution systémique solides et renforcés.
- Une collaboration accrue avec les parties prenantes nationales et internationales.



17. Conclusion

- The Key FSIs such as CAR and LR have remained within the prescribed prudential benchmarks at end-August 2025, except for NPL ratio.
- Total banking sector assets, credit and deposits have continued their positive growth trajectory in August 2025.
- The banking system remains safe, and stable.





INSTITUT MONÉTAIRE OUEST AFRICAIN

GASSIM KOMARA

Directeur, Intégration financière

Abuja, 10-12 Novembre 2025

SOMMAIRE

1. **Bref aperçu de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest**
2. **Composition du système bancaire de l'UEMOA**
3. **Nombre de banques dans la ZMAO**
4. **Actifs totaux des systèmes bancaires**
5. **Analyse de la solidité financière**
6. **Indicateurs du secteur bancaire**
7. **Évolution du secteur bancaire**
source : WAMZ
8. **Politiques et initiatives en matière de surveillance bancaire**
9. **Préoccupations des autorités de surveillance**



1. Présentation de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest 1/3

L'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (WAMI)

a été créé en 2001 par l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la **Zone monétaire ouest-africaine (WAMZ)** afin de mener à bien les préparatifs politiques et techniques en vue du lancement d'une union monétaire et de la création de la Banque centrale ouest-africaine (WACB).

L'IMAO comprend six États membres, à savoir :

- la Gambie,
- le Ghana,
- la Guinée,
- le Libéria,
- le Nigeria et
- la Sierra Leone.

MANDAT

Les principaux mandats de la WAMI consistent à faciliter l'intégration commerciale, l'intégration du secteur financier, le développement des systèmes de paiement, l'harmonisation statistique et le suivi des critères de convergence.

La WAMI mène des missions de suivi semestrielles sur place et mensuelles à distance afin de s'assurer que les États membres respectent ces critères.

Au fil des ans, la WAMI a créé trois collèges d'autorités de surveillance : le CSWAMZ, le CSNBFI et le CISWAMZ, ainsi que des comités d'experts.

La WAMI assure le secret.



1. Présentation de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest 2/3

LES CINQ PILIERS STRATÉGIQUES DU WAMI

**Convergence
macroéconomique,
recherche et
statistiques**

**Critères de convergence,
harmonisation des
données et des
statistiques**

**Renforcement
des institutions
et des capacités**

**Constitution d'un
personnel hautement
performant au service de
l'intégration régionale**

**Infrastructure
des systèmes de
paiement**

**Visé à mettre en place
un cadre harmonisé
pour les systèmes de
paiement**

**Intégration
financière**

**Intégration du secteur
financier de la ZAMW grâce à
l'harmonisation des meilleures
pratiques**

**Intégration
commerciale et
régionale**

**Faciliter les échanges pour
parvenir à l'intégration de
la ZMAW**



1. Présentation de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest 1/3

LA ZONE MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ZMAO)

Dans le cadre d'une approche accélérée de l'intégration, **les chefs d'État de cinq pays d'Afrique de l'Ouest ont décidé**, le 20 avril 2000 à **Accra**, au Ghana, **de créer une deuxième zone monétaire** qui serait connue sous le nom de Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

Ces pays, à savoir **la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Leone**, ont signé la « **Déclaration d'Accra** », qui définit les objectifs de la zone ainsi qu'un plan d'action et les dispositions institutionnelles visant à garantir la mise en œuvre rapide de leur décision.

En février 2010, **le Libéria, qui avait jusqu'alors le statut d'observateur, a adhéré à l'accord de la ZEMOA** et est devenu membre de celle-ci.

Il est prévu que cette zone fusionne avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour former une zone monétaire unique en Afrique de l'Ouest.



2. Institutions financières ZAMW 1/6

COMPOSITION
DU SYSTÈME
BANCAIRE



112

Juin 2025

États membres de la wamz

	Gambie	Ghana	Guinée	Libéria	Nigéria	Sierra Leone
Nombre de banques	12	23	19	9	35	14
Nombre de filiales étrangères	9	14	17	8	5	10
Classement	5	2	3	6	1	4



2. Institutions financières ZAMW 2/6

NOMBRE DE BANQUES ET DE FILIALES

En juin 2025, on dénombre 112 banques dans les pays de la WAMZ, ce qui témoigne d'un secteur bancaire diversifié qui soutient la croissance économique et la stabilité.

Dans l'ensemble, les 63 filiales étrangères implantées dans la région WAMZ témoignent d'une activité bancaire transfrontalière importante dans cette zone.

Le Nigeria arrive en tête avec 35 banques, mais compte le moins de filiales étrangères (5), ce qui témoigne d'une forte présence dans la région ZAMW.

Le Ghana suit avec 23 banques et 14 filiales étrangères, ce qui témoigne d'une influence à la fois locale et internationale.

La Guinée compte 19 banques et un nombre élevé de filiales étrangères (17), ce qui suggère un fort intérêt étranger.

La Gambie compte 12 banques et 9 filiales étrangères.

Le Libéria compte 9 banques, dont 8 sont des banques étrangères.

La Sierra Leone compte 14 banques et 10 filiales étrangères.



2. Institutions financières ZAMW 3/6

TOTAL DU BILAN DU SYSTÈME BANCAIRE

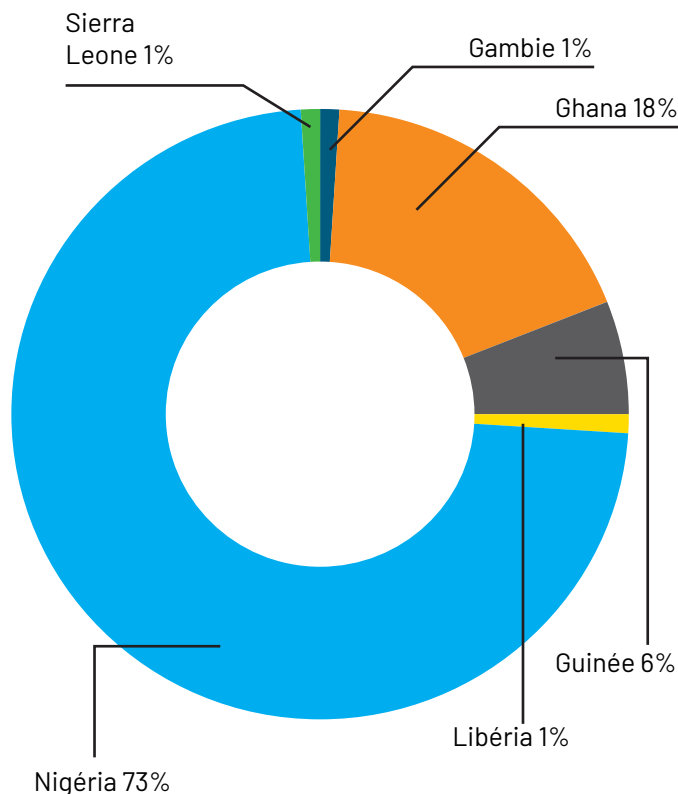
Decembre 2024

Le Nigeria domine le secteur bancaire de la WAMZ avec **73 %** du total des actifs, ce qui souligne son importance et son influence considérables dans la région.

Les autres pays, notamment **le Ghana** (18 %) et **la Guinée** (6 %), ne représentent ensemble que **24 %** du total des actifs, ce qui témoigne d'une forte concentration au **Nigeria**.

La Gambie, le Libéria et la Sierra Leone détiennent chacun environ 1 % du secteur bancaire de la zone.

Cette répartition des actifs suggère que, si le Nigeria joue un rôle crucial dans la stabilité financière, il existe également des opportunités de croissance.





2. Institutions financières ZAMW 4/6

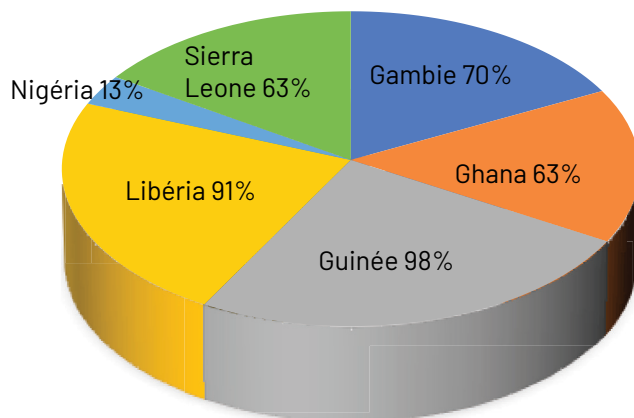
TOTAL DU BILAN DES BANQUES ÉTRANGÈRES

Decembre 2024

En décembre 2024, le montant des actifs des banques étrangères en Gambie, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Nigeria et en Sierra Leone représentait respectivement 70,7 %, 63,1 %, 98,0 %, 91,4 %, 12,7 % et 63,1 % du total des actifs bancaires de leurs institutions financières respectives.

Au total, **les actifs des banques étrangères représentaient 28,5 % du total des actifs bancaires de la zone.**

L'augmentation du volume des actifs des banques étrangères témoigne d'une **intégration croissante des services bancaires transfrontaliers et du système monétaire entre les États membres.**





2. Institutions financières ZAMW 5/6

COMPOSITION DU
SECTEUR NON
BANCAIRE



Decembre 2024

États membres de la Wamz

	Gambie	Ghana	Guinée	Libéria	Nigéria	Sierra Leone
Nombre d'établissements financiers	160	874	161	485	2 528	392
Classement	6	2	5	3	1	4



2. Institutions financières ZAMW 6/6

COMPOSITION DE
L'ASSURANCE



December 2024

WAMZ member states

	Gambie	Ghana	Guinée	Libéria	Nigéria	Sierra Leone
Nombre de compagnies d'assurance	15	48	130	24	612	25
Classement	6	3	2	5	1	4



3. Analyse des indicateurs de solidité financière dans le secteur bancaire 1/2

GAMBIE

- **Le secteur bancaire est resté solvable**, avec un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire, grâce à la réduction des créances douteuses, malgré une hausse de 24,10 % fin 2024 à 25,12 % fin juin 2025.
- **La rentabilité est restée positive**, le rendement des actifs (ROA) ayant légèrement diminué pour s'établir à 3,71 % en juin 2025, contre 3,9 % en mars 2025.



GHANA

- **Le secteur bancaire a enregistré une performance positive**, le ratio de solvabilité (CAR) atteignant 19,68 %. Le taux de créances douteuses (NPL) a reculé à 23,09 %, tandis que le rendement des actifs (ROA) et le rendement des capitaux propres (ROE) s'établissaient respectivement à 0,57 % et 2,82 % à la fin du mois de juin 2025.

GUINÉE

- **Le secteur est resté stable**, le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'établissant à 21,21 % à la fin du mois de juin 2025, contre 19,21 % au 31 mars 2025. Le taux de créances douteuses a augmenté de 2,43 %, tandis que le rendement des capitaux propres (ROE) et le rendement de l'actif (ROA) s'établissaient respectivement à 15,52 % (contre 6,48 %) et 1,47 % (contre 0,61 %).



3. Analyse des indicateurs de solidité financière dans le secteur bancaire 2/2

LIBÉRIA

- **Le secteur bancaire est resté stable**, le ratio d'adéquation des fonds propres (CAR) ayant augmenté pour atteindre 35,52 % et le taux de créances douteuses (NPL) s'étant amélioré pour s'établir à 15,26 % à la fin du mois de juin 2025, contre 19,70 % en décembre 2024.
- La liquidité a reculé à 45,20 % en juin 2025, contre 49,29 % en décembre 2024. Le rendement des capitaux propres (ROE) a baissé respectivement à 13,75 % et 1,84 %.



NIGERIA

- **Le système bancaire est stable.** Le ratio de solvabilité (CAR) s'est établi à 13,43 % en juin 2025, tandis que le taux de créances douteuses a légèrement augmenté pour atteindre 5,63 %.
- La liquidité a augmenté pour atteindre 52,69 %, et le rendement des actifs (ROA) ainsi que le rendement des capitaux propres (ROE) ont progressé pour s'établir respectivement à 3,20 % et 43,35 %, contre 3,50 % et 50,60 % en décembre 2024.

SIERRA LEONE

- **Le secteur bancaire est également resté solvable et stable.** Le ratio de fonds propres (CAR) a baissé à 45,32 % en juin 2025 et le taux de créances douteuses s'est détérioré pour atteindre 12,41 %, tandis que la liquidité a augmenté à 141,01 %, le ROA a atteint 5,62 % et le ROE s'est amélioré pour s'établir à 21,95 %.

4. Évolution du secteur bancaire de la ZAMW 1/2



- Dans l'ensemble, le secteur bancaire est resté relativement stable.
- Tous les principaux indicateurs de solidité financière (ISF) se situent dans les limites minimales.
- Partout, le secteur a enregistré une croissance des actifs, des dépôts et des prêts.

- Les pressions inflationnistes se sont atténuées dans la plupart des États membres au cours de la période considérée.
- Toutefois, les taux d'intérêt et la dépréciation monétaire sont restés une source de préoccupation.



- Les principaux indicateurs de solidité financière, tels que les ratios d'adéquation des fonds propres, de liquidité et de rentabilité dans le secteur bancaire, sont restés conformes aux normes réglementaires en vigueur dans les États membres.

- Un risque souverain élevé, dû à une forte exposition à la dette souveraine, pourrait avoir un impact négatif sur la solvabilité et la liquidité du secteur bancaire.





4. Évolution du secteur bancaire de la ZAMW 1/2

- **Le processus de recapitalisation et d'augmentation de capital est en cours dans certains États membres.**
- **Forte liquidité dans le secteur bancaire des États membres, constituée de liquidités à court terme.**
- **Risque de concentration dans certains États membres en raison de l'octroi de prêts à un petit nombre d'emprunteurs.**
- **Un faible niveau d'intermédiation financière est mis en évidence par un faible ratio prêts/dépôts dans certains États membres.**
- **Gestion des bureaux de crédit.**



5. Politiques et initiatives en matière de surveillance bancaire au sein de la ZMO 1/3

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre des normes internationales (Bâle II/III, IFRS 9 et 16). | <ul style="list-style-type: none">• Le COG a approuvé en 2024 un protocole d'accord type relatif à la coopération et au partage d'informations. |
| <ul style="list-style-type: none">• Adoption d'un cadre de surveillance fondé sur les risques. | <ul style="list-style-type: none">• La loi type relative aux banques et aux holdings financiers au sein de la ZMOW a été révisée en 2025. |



5. Politiques et initiatives en matière de surveillance bancaire au sein de la ZMO 2/3

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du projet d'identification bancaire unique et d'interopérabilité numérique visant à identifier de manière unique les clients du secteur bancaire dans les pays bénéficiaires (Gambie, Guinée, Libéria et Sierra Leone). | <ul style="list-style-type: none"> Le WAMI, en collaboration avec la BAD, propose la mise en place d'un système régional de « bac à sable » réglementaire dans les États membres de la WAMZ. |
| <ul style="list-style-type: none"> Développement du marché de la dette domestique (DDDM) afin de renforcer la capacité des quatre pays bénéficiaires à gérer leur dette domestique grâce au développement des marchés des titres de créance. | <ul style="list-style-type: none"> Création de l'Intégration des marchés de capitaux d'Afrique de l'Ouest (WACMIC) afin de faciliter les transactions transfrontalières d'instruments financiers dans la sous-région (harmonisation et validation des réglementations relatives à la négociation et au règlement des titres). |



5. Politiques et initiatives en matière de surveillance bancaire au sein de la ZMO 3/3

CSWAMS ET CSNBFI

- Faciliter l'échange d'informations, de points de vue et d'évaluations.
- Aider les membres à mieux comprendre les banques transfrontalières, leurs profils de risque et leurs vulnérabilités.
- Fournir un cadre permettant d'aborder les questions clés, notamment les risques émergents, les signaux d'alerte précoce et la gestion de crise, etc.

CISWAMZ

- Élaborer un cadre de coopération, de collaboration, d'harmonisation des législations et des pratiques en matière d'assurance, ainsi que de partage des connaissances.
- élaborer des cadres visant à améliorer et à faciliter la supervision, tant au niveau du groupe qu'au niveau individuel, des entités d'assurance,
- Encourager les pratiques de pointe qui favorisent une meilleure compréhension des pratiques de surveillance et des risques associés au secteur de l'assurance, etc.

Comités d'experts

- Ratios prudentiels.
- Cadre de Bâle II/III.
- Gestion de crise et résolution des problèmes bancaires.

Comité d'experts

- Surveillance et réglementation des assurances dans la ZMAO.



6. Préoccupations

- Le risque de crédit élevé est resté le principal facteur de risque à la hausse pour le secteur bancaire.
- L'essor des services et des actifs financiers numériques dans la plupart des États membres s'accompagne d'un risque cyber et d'une perte de confidentialité pour le système bancaire.
- La dette publique élevée, résultant des déficits budgétaires dans la plupart des États membres, a continué d'alimenter l'appétit des banques pour les obligations d'État. Cette situation pourrait évincer les prêts au secteur privé.
- Les risques financiers liés au climat, pour lesquels le cadre réglementaire et les outils permettant de les atténuer sont limités.
- La concentration dans le secteur bancaire entraîne des défauts de paiement importants sur des prêts individuels, ce qui se traduit par un taux élevé de prêts non performants.
- L'offre limitée de crédit aux secteurs à fort potentiel de croissance (agriculture, industrie manufacturière, etc.) a continué d'entraver la production nationale de biens et de services.
- Risque accru de défaut de paiement en raison des taux d'intérêt élevés et de la dépréciation des monnaies locales ; et
- Des coûts d'exploitation élevés supportés par les filiales en raison des contrats de services techniques conclus avec des groupes bancaires.





ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE BANCAIRE ET D'ASSURANCE-DÉPÔTS AU NIGÉRIA

IBRAHIM ALIYU

Directeur Adjoint,
Service d'Inspection Bancaire,
Société Nigériane d'Assurance-dépôts

Abuja, 10-12 Novembre 2025

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigeria
3. Perspectives sur les enjeux émergents en matière de réglementation et de surveillance
4. Conclusion

1. INTRODUCTION

Cette présentation offre un bref aperçu des évolutions récentes en matière de surveillance bancaire au Nigeria. Elle porte notamment sur la recapitalisation du secteur bancaire, la vérification des fonds propres, la levée des mesures de tolérance accordées aux banques, les nouvelles politiques de gestion des changes, la révision du niveau de couverture de l'assurance-dépôts, la récente révocation d'une licence bancaire d'exploitation, etc.

1. INTRODUCTION

La Banque centrale du Nigeria (CBN) est la principale autorité de régulation du secteur bancaire et des services financiers au Nigeria.

La Société nigériane d'assurance des dépôts (NDIC) collabore avec la Banque centrale du Nigeria à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques visant à garantir la sécurité et la stabilité du système bancaire.

1. INTRODUCTION

MISSION DE LA NDIC

**ASSURANCE-
DÉPÔTS**

La NDIC assure les dépôts détenus par les banques et autres établissements financiers, garantissant ainsi la protection des déposants en cas de faillite bancaire.

**SURVEILLANCE
BANCAIRE**

Elle joue un rôle dans la réglementation et la surveillance des établissements financiers assurés afin de promouvoir des pratiques bancaires saines.

**RÉSOLUTION DES
FAILLITES
BANCAIRES**

La NDIC contribue à la résolution ordonnée des faillites bancaires en gérant le processus de liquidation, en protégeant les intérêts des déposants et en rétablissant la confiance dans le système financier.

**LIQUIDATION DES
BANQUES**

En cas de retrait de l'agrément d'une banque par la CBN, la NDIC assure la liquidation rapide des actifs de la banque en faillite. Le produit de la liquidation est réparti entre les déposants sous forme de dividende de liquidation, au prorata de leurs dépôts.

1. INTRODUCTION

LA CBN ET LA NDIC ONT UN MANDAT COMMUN DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

SURVEILLANCE BANCAIRE :

elle joue un rôle dans la réglementation et la surveillance des établissements financiers assurés afin de promouvoir des pratiques bancaires saines.

RESTRUCTURATION DES BANQUES EN FAILLITE :

la NDIC contribue à la restructuration ordonnée des banques en faillite en gérant le processus de liquidation, en protégeant les intérêts des déposants et en rétablissant la confiance dans le système financier.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

La fonction de surveillance bancaire de la CBN/NDIC vise à garantir la stabilité, la sécurité et la solidité du système financier.

Les défis économiques récents, notamment une inflation élevée, la volatilité des devises et le manque de liquidité sur le marché des changes, ont donné lieu à d'importantes réformes réglementaires.

Ces évolutions sont essentielles pour aligner le secteur bancaire sur la vision du Nigeria, qui consiste à atteindre une économie d'un billion de dollars d'ici 2030 (gouverneur de la CBN, Olayemi Cardoso, 2023).

LE NOUVEAU PARADIGME DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SURVEILLANCE BANCAIRES : LA SURVEILLANCE MACROPRUDENTIELLE.

Rappelons qu'avant la crise financière mondiale de 2007-2009, la surveillance s'exerçait à un niveau microprudentiel. Elle se caractérisait par une prise de risque excessive, la recherche de rentes et l'arbitrage, des obligations d'information insuffisantes, une gouvernance d'entreprise défaillante et une réglementation fragmentée (réglementation microprudentielle).

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

LA CRISE FINANCIÈRE A MIS EN ÉVIDENCE LES FAIBLESSES DE CE SYSTÈME, PARMİ LESQUELLES FIGURAIENT ÉGALEMENT :

- Le fait de négliger la sécurité et la solidité du système financier dans son ensemble, la réglementation ne tenant pas compte du risque systémique découlant des liens, des opérations transfrontalières et de l'interdépendance entre les établissements financiers.
- Elle ne tenait pas compte de l'interdépendance du système bancaire ni de l'interaction entre ce secteur et d'autres variables macroéconomiques susceptibles d'engendrer une forme de risque de contagion.
- Elle considérait le risque comme un facteur exogène en partant du principe que tout choc potentiel susceptible de déclencher une crise financière trouvait son origine en dehors du comportement du système financier.
- Cela a conduit à la mise en place d'une réglementation macroprudentielle.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

PORTÉE DE LA RÉGLEMENTATION MACROPRUDENTIELLE AU NIGERIA

- Elle vise à gérer les risques à l'échelle de l'ensemble du système financier et de l'économie.
- Elle met également l'accent sur le comportement procyclique du système financier afin d'en favoriser la stabilité.
- Son objectif principal est de réduire le risque et les coûts macroéconomiques liés à l'instabilité financière.
- Elle considère le risque comme un facteur endogène qui dépend du comportement collectif. Ainsi, elle prend en compte l'interdépendance entre les établissements financiers individuels et le marché, ainsi que leur exposition commune aux facteurs de risque économique.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme constituent une menace sérieuse pour la santé des banques, du secteur bancaire et de l'économie dans son ensemble.
- Pour gérer ce risque, plusieurs réformes ont été mises en œuvre, notamment : la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), le cadre de surveillance fondée sur les risques (RBS), l'approche fondée sur les risques en matière de surveillance LBC/FT, le numéro d'identification bancaire (BVN), les exigences à trois niveaux en matière de « Know-Your-Customer » (KYC), le renforcement des obligations de déclaration des activités suspectes – déclarations d'opérations suspectes (STR), déclarations d'opérations en espèces (CTR), déclarations concernant les personnes politiquement exposées (PEP), etc.

SURVEILLANCE BANCAIRE

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

PARMI LES INITIATIVES RÉCENTES MISES EN ŒUVRE, ON PEUT CITER :

1. Recapitalisation bancaire : renforcement de la base de fonds propres

En mars 2024, la CBN a publié une circulaire définissant de nouvelles exigences minimales en matière de fonds propres pour les banques, applicables à compter du 1er avril 2024, avec une date limite de mise en conformité fixée au 31 mars 2026. Cette mesure visait à :

- Renforcer la capacité des banques à soutenir la croissance économique du Nigeria
- Permettre à ces banques de faire face à des risques financiers plus importants
- Renforcer la résilience des banques face aux défis macroéconomiques
- Faire des banques un vecteur permettant de concrétiser l'ambition du pays d'atteindre un produit intérieur brut (PIB) de 1 000 milliards de dollars américains d'ici 2030
- Stimuler l'activité sur le marché des capitaux nigérian.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

Les conditions requises sont les suivantes :

CATÉGORIE DE BANQUE	EXIGENCE MINIMALE DE FOND PROPRES (NGN)
Banques commerciales (internationales)	500 milliards
Banques commerciales (nationales)	200 milliards
Banques commerciales (régionales)	50 milliards
Banques d'affaires	50 milliards
Banques sans activité d'intérêt (nationales)	20 milliards
Banques sans activité d'intérêt (régionales)	10 milliards

Les options proposées aux banques sont les suivantes :
augmentation de capital, fusion, acquisition,
déclassement de licence.

Au 15 mars 2025, les banques avaient levé 4 140 milliards
de nairas afin de se conformer aux nouvelles
exigences de fonds propres.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

2. Vérification des fonds propres

- La vérification des fonds propres est un élément central du cadre de surveillance de la CBN ; elle comprend des évaluations sur site et à distance visant à s'assurer que les banques respectent les exigences de fonds propres prescrites. Elle est effectuée auprès des banques qui lèvent des fonds supplémentaires afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires.
- Cet exercice est mené par les autorités de régulation (CBN et NDIC) afin de vérifier si les fonds levés sont conformes aux exigences réglementaires. Il consiste à vérifier non seulement la provenance, mais aussi la nature des fonds levés. Il s'agit d'un élément clé des activités de surveillance menées par la CBN et la NDIC pour maintenir la stabilité du secteur bancaire.
- Il s'agit à la fois d'évaluations sur site et hors site visant à s'assurer que les banques respectent les exigences de fonds propres prescrites. Les activités de surveillance de la CBN, telles que décrites sur son site web (Cadre de surveillance de la CBN), visent principalement à maintenir des niveaux de fonds propres suffisants pour absorber les pertes d'exploitation et protéger les déposants.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

3. Fin du régime de report de paiement

- Dans sa circulaire n° BSD/DIR/CON/LAB/018/008, datée du 13 juin 2025 et intitulée « Suspension temporaire du versement des dividendes, des primes et des investissements dans des filiales étrangères », la CBN a mis fin au régime de tolérance applicable à tous les prêts liés à la COVID-19 et au plafond par débiteur (SOL). Cette directive est entrée en vigueur le 30 juin 2025.
- Il convient de noter que, conformément à son mandat, la CBN pouvait recourir à la tolérance comme l'un de ses outils de politique monétaire visant à maintenir la stabilité du système financier.
- Le moratoire désigne un allègement réglementaire temporaire accordé aux banques, en particulier en période de tensions générales, afin de gérer certains paramètres prudentiels tels que les prêts non performants (PNP) et l'adéquation des fonds propres. Le moratoire implique également la révision des conditions des prêts en cours, notamment la baisse des taux d'intérêt et la restructuration des prêts existants sur une période plus longue.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

- Rappelons que, par le passé, la CBN avait accordé des mesures de report de paiement dans le cadre de la pandémie de COVID-19, ainsi que pour des prêts dans certains secteurs clés tels que l'énergie, l'agriculture, l'aviation, l'industrie manufacturière, etc.
- En conséquence, avant la fin du régime de moratoire, la CBN avait mis en place un retrait progressif de ces mesures sur une période de trois ans (2021-2024), la date butoir étant fixée au 31 décembre 2024. Ce délai a toutefois été prolongé de six (6) mois, pour prendre fin le 30 juin 2025.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

EN CONSÉQUENCE, LES BANQUES QUI BÉNÉFICIAIENT ENCORE D'UNE TOLÉRANCE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LES EXPOSITIONS DE CRÉDIT ET/OU LA LIMITE PAR DÉBITEUR (SOL) ONT ÉTÉ TENUES DE :

a. Suspendre le versement des dividendes aux actionnaires afin de leur permettre de préserver leur capital et d'éviter d'affaiblir la situation financière de la banque.

b. De reporter le versement des primes aux administrateurs et aux cadres supérieurs.

c. S'abstenir d'investir dans des filiales étrangères ou de lancer de nouvelles initiatives à l'étranger afin de limiter l'exposition aux risques externes et de concentrer les ressources sur la stabilité nationale.

Toutes les mesures susmentionnées doivent être pleinement respectées jusqu'à ce que les niveaux de fonds propres et de provisionnement soient entièrement rétablis aux seuils réglementaires et que l'autorisation de la CBN soit obtenue.

LES MESURES SUSMENTIONNÉES ONT TOUTES ÉTÉ CONÇUES POUR :

- Renforcer les réserves de fonds propres afin d'absorber les pertes potentielles.
- Améliorer la résilience du bilan, en conservant les bénéfices.
- Encourager la rétention interne des capitaux plutôt que leur distribution ou leur utilisation à des fins d'expansion externe.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

TO CUSHION THE EFFECT OF THE FORBEARANCE ON BANKS, TAKING COGNIZANCE OF THE ONGOING RECAPITALIZATION DRIVE, THE CBN ISSUED THE FOLLOWING SUBSEQUENT DIRECTIVES:

Temporary Lifting of AT1 Capital (up to Mar. 31, 2026) for CAR Computation – For broader transition framework and to facilitate a credible and orderly exit from the regulatory forbearance regime introduced during the COVID-19 crisis, the CBN temporarily lifted regulatory caps on the recognition of Additional Tier 1 (AT1) capital for the computation of banks' Capital Adequacy Ratio (CAR). This takes effect from June 30, 2025 and will remain in force until the recapitalization deadline i.e., March 31, 2026.

Loan Write-off – Fully provided loans can be written-off immediately once internal and regulatory approvals are obtained, without having to be retained for a period of 1 year.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

4. Politique révisée de gestion des opérations de change

The CBN recently reformed the Foreign Exchange (FX) policy, by introducing the following initiatives:

- Suppression du plafond du taux de change et mise en place de limites déterminées par le marché (c'est-à-dire libéralisation du marché des changes),
- Mise en place du système électronique de gestion des changes (EFEMS pour les transactions interbancaires via B-Match (système de mise en correspondance des transactions de change de Bloomberg)).
- Lancement du « Code nigérian des opérations de change », destiné à promouvoir une conduite éthique de la part des banques agréées et à aligner les opérations de change sur les meilleures pratiques internationales afin d'améliorer la stabilité et la confiance du marché.

Ces changements, qui entreront en vigueur fin 2024, visent à rendre le marché des changes plus transparent et plus efficace, ce qui pourrait attirer davantage d'investissements étrangers et de flux de devises.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

Cette réforme vise à remédier au problème de l'excès de liquidités dans l'économie macroéconomique et à la volatilité des taux de change.

Parmi les autres volets de cette politique figuraient :

- L'exonération des frais annuels de renouvellement de licence des bureaux de change (BDC) pour 2025, afin d'alléger la charge financière pesant sur les BDC et de faciliter leur transition vers les directives réglementaires et de surveillance actualisées de la CBN applicables aux BDC, introduites en 2024.
- La suspension des prolongations de délai pour le rapatriement des recettes d'exportation, tant pour les exportations pétrolières que non pétrolières, conformément aux mémorandums 10A (23a) et 10B (20a) du Manuel des opérations de change (révisé en mars 2018). En conséquence, les exportateurs doivent rapatrier les recettes sur des comptes domiciliés dans un délai de 180 jours (produits non pétroliers) et de 90 jours (pétrole et gaz) à compter de la date du connaissance. Cette mesure visait à endiguer le non-respect généralisé des règles et les demandes habituelles de prolongation à long terme qui pèsent sur les réserves de change.
- Sur le plan budgétaire, le gouvernement a instauré un droit de douane de 15 % sur les importations de pétrole et de produits pétroliers afin de réduire la demande de devises étrangères et de renforcer la monnaie nationale (le naira).

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

5. Cybersécurité et prévention de la fraude

- Le parcours du Nigeria en matière de cybersécurité dans le secteur bancaire a considérablement évolué, sous l'impulsion de la numérisation rapide des services financiers et de l'escalade des cybermenaces. Au départ, les efforts en matière de cybersécurité étaient réactifs, avec des mesures de base telles que des pare-feu et des logiciels antivirus visant à contrer des pertes modestes liées à la fraude, comme les 12,3 milliards de nairas enregistrés entre 2014 et 2017 par le Système de règlement interbancaire du Nigeria (NIBSS). À mesure que les transactions électroniques se multipliaient, la fraude augmentait elle aussi, les pertes atteignant 9,5 milliards de nairas en 2023, ce qui a incité la Banque centrale du Nigeria (CBN) à mettre en place le cadre de cybersécurité fondé sur les risques de 2018, puis à le réviser à nouveau en 2024, imposant ainsi des mesures de protection avancées telles que la détection des intrusions et la formation du personnel pour les banques de dépôt.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

Les développements récents (au 28 mars 2025) témoignent d'un changement d'orientation proactif. Le Centre de formation des institutions financières (FITC) a fait état de 42,6 milliards de nairas de pertes liées à la fraude au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, les menaces internes (58 employés de banque impliqués) et les canaux électroniques (Internet, mobile, points de vente) étant les principaux vecteurs. Cela a conduit à un renforcement des contrôles internes et à la mise en place de systèmes de détection de la fraude basés sur l'intelligence artificielle (IA).

La collaboration entre la Banque centrale du Nigeria (CBN) et la Commission nationale de protection des dépôts (NDIC), d'une part, et la Commission des crimes économiques et financiers (EFCC), le Système de règlement interbancaire du Nigeria (NIBSS) et la police nigériane, d'autre part, a permis l'arrestation de 306 suspects de cybercriminalité et de fraude entre 2024 et 2025.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

6. Strengthening of Monetary Policy

- La réunion du Comité de politique monétaire (MPC) des 22 et 23 septembre 2025 a marqué un tournant décisif vers un assouplissement monétaire, dans un contexte de stabilisation macroéconomique. Il s'agissait de la première baisse des taux depuis septembre 2020, après un cycle de resserrement amorcé en 2023. Cette décision s'explique par cinq mois consécutifs de désinflation, une amélioration de la croissance économique, la stabilité du taux de change du naira et des réserves de change brutes solides dépassant les 43 milliards de dollars à la fin du mois d'octobre 2025. La réunion du Comité de politique monétaire (MPC) de septembre 2025 a adopté à l'unanimité les mesures suivantes :
- Taux directeur (MPR) : abaissé de 50 points de base, passant de 27,50 % à 27,00 %, afin de soutenir la reprise économique tout en maintenant les pressions anti-inflationnistes.
- Corridor des facilités permanentes : il a été ajusté, passant d'une fourchette asymétrique de +500/-100 points de base autour du TPM à une fourchette plus symétrique de ± 100 points de base (facilité de prêt permanente à 28,00 % et facilité de dépôt permanente à 26,00 %). Cette mesure vise à renforcer l'efficacité du marché interbancaire et la transmission de la politique monétaire.
- Taux de réserves obligatoires (CRR) : maintenu à 50,00 % pour les banques de dépôt et à 16,00 % pour les banques d'affaires. Toutefois, un nouveau CRR de 75 % a été introduit pour les dépôts du secteur public hors compte unique du Trésor (non-TSA) afin d'améliorer la gestion de la liquidité.
- Ratio de liquidité : maintenu à 30,00 %.

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

7. Renforcement du cadre du système d'assurance-dépôts : révision à la hausse des plafonds de couverture

- La Société nigériane d'assurance des dépôts (NDIC) a apporté des améliorations essentielles à son dispositif d'assurance des dépôts (DIS) afin de renforcer la stabilité financière et la confiance des déposants. Parmi les principales réformes figure une augmentation significative des plafonds de couverture pour différentes catégories de banques, dans le but de refléter les réalités économiques et de protéger les déposants vulnérables.

AUGMENTATION DES PLAFONDS DE COUVERTURE

Banques de dépôt (DMB) : 500 000 ₦ 5 000 000 ₦ (augmentation de 900 %).	Banques de microfinance (MFB) : 200 000 ₦ 2 000 000 ₦ (augmentation de 900 %).	Banques hypothécaires primaires (PMB) : 500 000 ₦ 2 000 000 ₦ (augmentation de 300 %).	Banques de services de paiement (PSB) : 500 000 ₦ 2 000 000 ₦ (augmentation de 300 %).	Opérateurs de paiement mobile (MMOs) : 500 000 ₦ 5 000 000 ₦ (augmentation de 900 %).
---	--	--	--	---

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

8. Mise en place d'un système de tarification différenciée des primes

- L'adoption d'un système de calcul différencié des primes (DPAS) lie le montant des primes au profil de risque des banques, ce qui incite à une gestion plus rigoureuse des risques. Le DIS couvre désormais également les dépôts numériques et mobiles, s'alignant ainsi sur les objectifs d'inclusion financière du Nigeria. Des innovations opérationnelles telles que le cadre « Single Customer View » (SCV) accélèrent le règlement des sinistres, tandis que la collaboration avec la CBN renforce la supervision proactive. Les mécanismes de résolution de la NDIC, notamment les banques relais (par exemple, Polaris Bank) et les opérations de rachat et de reprise (P&A), garantissent des interventions rapides en cas de crise. Ces réformes renforcent la confiance des déposants, favorisent l'inclusion et alignent le secteur bancaire nigérian sur les meilleures pratiques mondiales, malgré des défis tels que les coûts de mise en conformité et le manque de sensibilisation du public.

Organigramme des catégories de risque du DPAS

Organigramme de l'évaluation des risques par paliers

Risque faible : solide adéquation des fonds propres, niveau minimal de créances douteuses → **prime de 0,3 %**.

Risque moyen : indicateurs de risque modérés → **prime de 0,4 %**.

Risque élevé : gouvernance faible, niveau élevé de créances non performantes → **prime de 0,6 %**.

Légende : « Les primes augmentent en fonction du risque afin d'encourager les pratiques saines. »

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

Chronologie des mécanismes de résolution de la NDIC

- **2018** : Création de Polaris Bank en tant que banque relais pour sauver Skye Bank.
- **2021** : Recours à la procédure « P&A » pour transférer les actifs des banques en faillite vers des établissements sains.
- **2023** : Liquidation de 42 banques microfinancières (MFB) avec remboursement des déposants dans un délai de 7 jours (cadre SCV).
- **2023** : Retrait de l'agrément de 179 MFB et de 4 PMB
- **2024** : Retrait de l'agrément de Heritage Bank Plc.
- **2025** : Versement de la première tranche des dividendes de liquidation relatifs à Heritage Bank, en cours de liquidation. Un montant total de 54,62 milliards de ₦ a été versé à 691 418 déposants (9,2 kobo par ₦). Ce versement a débuté le 25 avril 2025, via des comptes liés au BVN.

Légende : « La NDIC garantit la stabilité grâce à une gestion rapide et adaptative des crises. ».

2. Évolutions récentes en matière de surveillance bancaire et d'assurance-dépôts au Nigéria

9. Retrait de l'agrément et remboursement des dépôts assurés de la Heritage Bank (en liquidation).

- La Banque centrale du Nigeria (CBN) a révoqué l'agrément bancaire de la Heritage Bank le 3 juin 2024.
- En conséquence, en tant que seul assureur des dépôts et liquidateur bancaire du système financier, la NDIC s'est vu confier la responsabilité de procéder au remboursement des déposants. La NDIC a donc commencé à rembourser les déposants de la banque fermée quatre (4) jours après la fermeture, ce qui est sans précédent dans l'histoire de la NDIC. À ce jour, plus de 80 % des déposants ont reçu le remboursement de leurs montants assurés.
- La liquidation des actifs de la banque en faillite est actuellement en cours ; les informations relatives à l'ensemble des actifs et des passifs de la banque disparue ont été rassemblées et les actifs de la banque ont été mis en sécurité.

3. Perspectives concernant les questions émergentes en matière de réglementation et de surveillance

Le secteur bancaire mondial connaît actuellement une profonde transformation, sous l'effet des innovations technologiques, des risques climatiques, de l'évolution de la dynamique macroéconomique et des attentes changeantes des consommateurs. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de certaines des questions émergentes en matière de réglementation et de surveillance susceptibles d'avoir un impact sur le secteur bancaire :

- A. Risques climatiques et intégration des critères ESG : Partout dans le monde, les régulateurs intègrent les risques financiers liés au climat et les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs cadres de surveillance. Les tests de résistance et les obligations de publication d'informations deviennent la norme.
- B. FinTech, Big Data et finance sur plateforme : L'essor des entités financières non bancaires a élargi l'accès aux services financiers, mais a également créé des angles morts en matière de réglementation. Les autorités de surveillance adoptent une approche de surveillance fondée sur les activités afin de faire face aux risques systémiques liés aux prêts sur plateforme, aux portefeuilles numériques et à la finance intégrée.
- C. Actifs cryptographiques et finance décentralisée (DeFi) : la volatilité des actifs numériques et les systèmes décentralisés remettent en question les frontières actuelles de la surveillance. Des organismes mondiaux tels que le FSB et le GAFI plaident en faveur d'une réglementation harmonisée des cryptomonnaies, notamment en matière d'agrément, de conformité aux normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT) et de protection des consommateurs.

3. Perspectives concernant les questions émergentes en matière de réglementation et de surveillance

- D. Cybersécurité et résilience opérationnelle : la recrudescence des cyberattaques a fait du risque lié aux TIC une priorité absolue en matière de surveillance. Des cadres réglementaires tels que la loi européenne sur la résilience opérationnelle numérique (DORA) et des protocoles renforcés de tests de cybersécurité sont mis en œuvre dans différentes juridictions
- E. Risque de taux d'intérêt et de liquidité : À la suite d'un resserrement monétaire mondial agressif, les régulateurs mettent désormais l'accent sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB), le renforcement des ratios de couverture de liquidité (LCR) et l'amélioration des pratiques de gestion actif-passif.
- F. Technologies de supervision (SupTech) et technologies réglementaires (RegTech) : La technologie transforme la supervision elle-même. Les autorités s'appuient sur l'analyse de données, l'intelligence artificielle et des outils de surveillance en temps réel pour mettre en œuvre une supervision prospective et fondée sur les risques.
- G. Réformes finales de Bâle III (Bâle IV) : les juridictions adoptent les réformes finales de Bâle, qui introduisent des seuils minimaux de sortie, des modèles révisés de risque de crédit et de risque de marché, ainsi que des mesures standardisées du risque opérationnel afin de garantir la cohérence et la comparabilité.
- H. Monnaies numériques des banques centrales (CBDC) : les projets pilotes relatifs aux CBDC soulèvent des questions concernant la désintermédiation bancaire, la cybersécurité, la protection de la vie privée et la nécessité d'un cadre réglementaire inclusif et interopérable.

4. CONCLUSION

- **Les récentes évolutions évoquées dans la présentation reflètent une approche globale visant à renforcer le sous-secteur bancaire au Nigeria. Ces évolutions ont pour objectif commun de protéger les déposants et de contribuer à la stabilité du système financier nigérian. Elles visent également à renforcer le secteur bancaire face aux chocs économiques, à améliorer l'inclusion financière et à soutenir les ambitions économiques du pays. À l'avenir, ces mesures devraient renforcer la confiance des investisseurs, soutenir la croissance économique et préparer le secteur bancaire nigérian à relever les défis à venir.**
- **En outre, le document aborde les enjeux mondiaux émergents en matière de réglementation et de supervision susceptibles de redéfinir le paysage bancaire et financier à l'avenir. Par conséquent, les régulateurs et les autorités de supervision devraient se concentrer de manière proactive sur ces enjeux afin d'élaborer une planification prospective.**





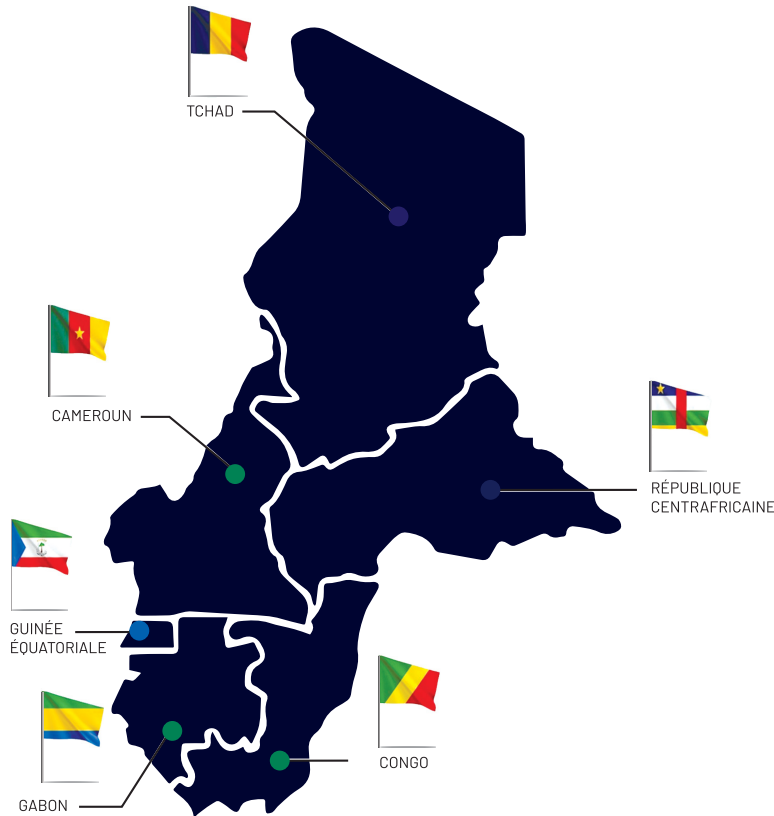
ASSURANCE DES DÉPÔTS BANCAIRES DANS LA CEMAC
NOUVEAU DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE

Abuja, 10-12 Novembre 2025

SOMMAIRE

1. | **Bref aperçu du système bancaire de la CEMAC**
2. | **Principaux axes de la réforme**

1. Bref aperçu du système bancaire de la CEMAC



Nominal GDP : 111,615 billions US \$
Area : 3 millions Sq.
Population : 65,7 millions Res.



1. Bref aperçu du système bancaire de la CEMAC

POINTS D'ATTENTION

Au 31 décembre 2024, la CEMAC compte 56 banques et 9 établissements financiers en activité. Par pays, ils se répartissent comme suit : **Cameroun (19 banques et 7 établissements financiers), Centrafrique (4 banques), Congo (10 banques), Gabon (8 banques et 2 établissements financiers), Guinée Equatoriale (5 banques) et Tchad (10 banques)**. L'évolution des agrégats bilanciaux des banques de la CEMAC sur la période de fin décembre 2020 à fin décembre 2024 est résumée ci-après :

Tableau 1 : CEMAC - Evolution des principaux agrégats bilanciaux des banques (En millions de XAF)					
Headings	31 Déc 20	31 Déc 21	31 Déc 22	31 Déc 23	31 Déc 24
Dépôts de la clientèle	11,479,845	12,770,358	14,970,651	16,631,080	17,995,150
Crédits bruts	9,035,893	9,955,932	10,624,309	11,742,297	12,501,445
Créances en souffrance	1,914,128	1,935,881	1,967,302	1,879,413	2,023,943
Provisions pour dépréciation	1,129,414	1,231,116	1,232,414	1,398,216	1,464,056
Crédits nets	7,906,479	8,724,816	9,391,895	10,344,081	11,037,389
Capitaux permanents	1,795,081	1,917,013	2,192,387	2,369,232	2,595,392
Valeurs immobilisées	1,460,443	1,656,797	1,724,450	1,815,810	2,111,586
Excédent/déficit de trésorerie	4,233,967	4,801,360	6,819,269	7,480,717	8,245,853
Total assets	15,218,970	18,179,749	20,104,204	22,401,176	24,966,866

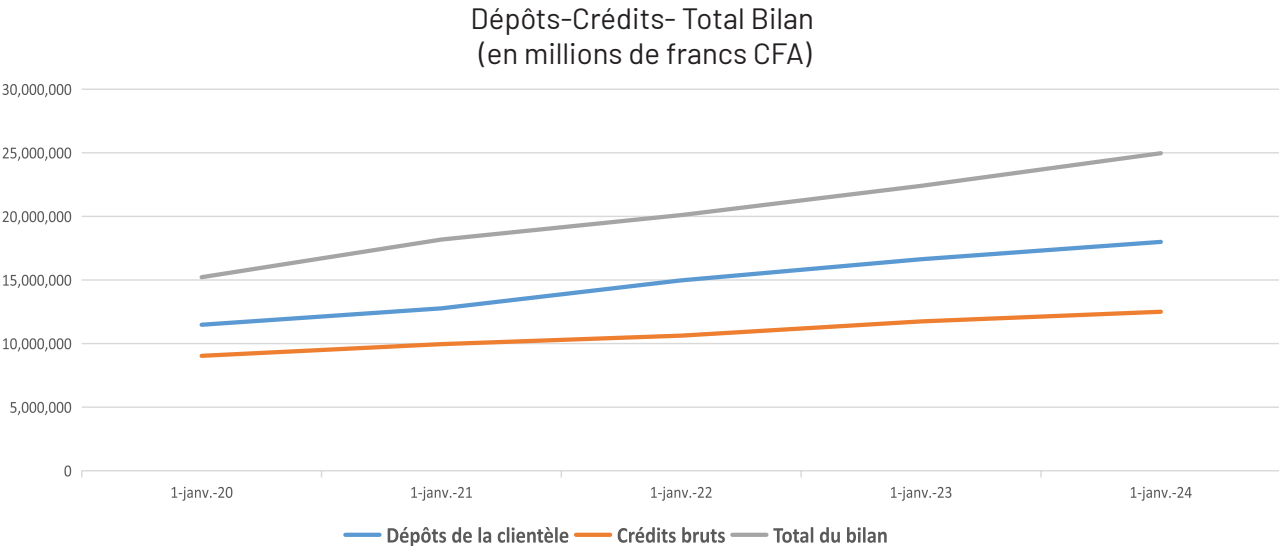
Source: COBAC

En dollars USD les dépôts collectés au 31-12-2024
s'élèvent à USD 29,553 milliards.



1. Bref aperçu du système bancaire de la CEMAC

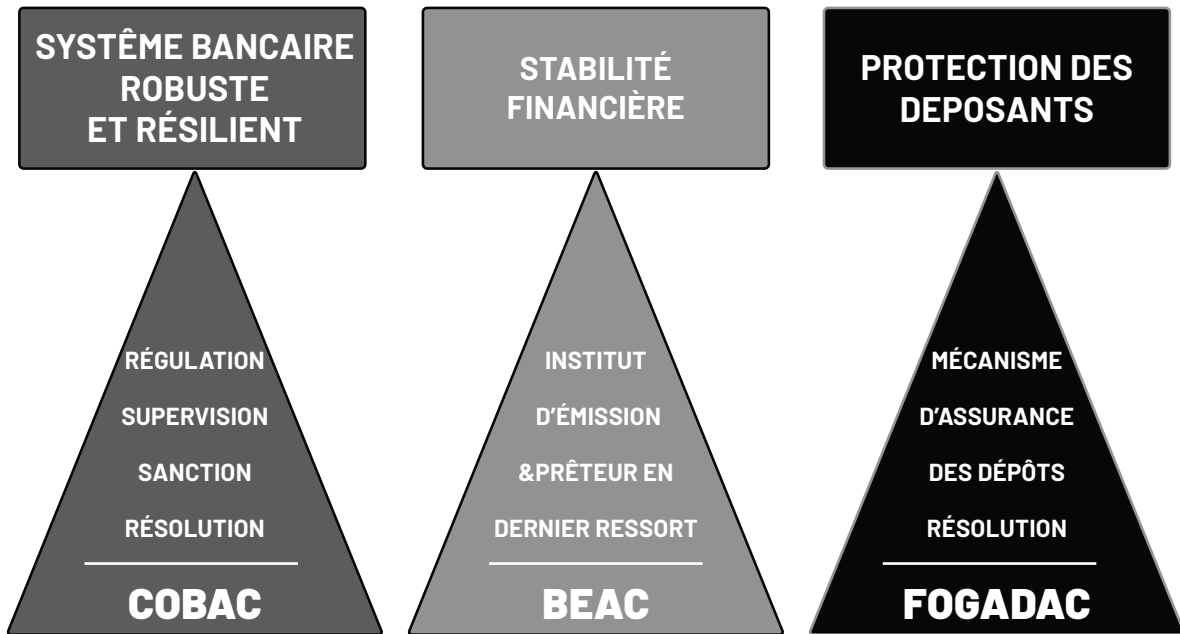
POINTS D'ATTENTION





2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

MANDAT DU FONDS (Stabilité Financière, Filet de sécurité et Résolution)



FILET DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME
FINANCIER DE LA CEMAC



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

MANDAT

POINTS D'ATTENTION

Un élément essentiel du filet de sécurité financière qui garantit le bon fonctionnement et l'efficacité d'un système d'assurance-dépôts est la préexistence d'une réglementation bancaire à jour et une supervision prudentielle de qualité...

Un tel dispositif est indispensable pour atténuer l'aléa moral que l'assurance-dépôts peut engendrer mais aussi évaluer de façon prospective le profil de risque de chaque établissement de crédit, afin d'anticiper un cadre d'intervention précoce, incluant des plans de redressement initiés par les banques et validés d'avance par le Superviseur.

Le FOGADAC dernière composante du filet de sécurité de la CEMAC a été institué le 20 avril 2009 par le Règlement CEMAC n°01/09/CEMAC/UMAC/COBAC.

Ce mécanisme de protection des dépôts bancaires contribue à la préservation de la confiance des épargnants et conforte ce faisant la stabilité du système bancaire et financier de la Communauté.



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

MANDATE

Le nouveau corpus réglementaire (Règlement CEMAC du 08 octobre 2025) apporte une clarification des prérogatives des Autorités qui constituent le filet de sécurité financière (BEAC, COBAC, FOGADAC, Etats) et la conclusion des conventions de coopération afin de faciliter l'interaction et la coordination des actions et le partage d'informations en temps normal comme en temps de crise.

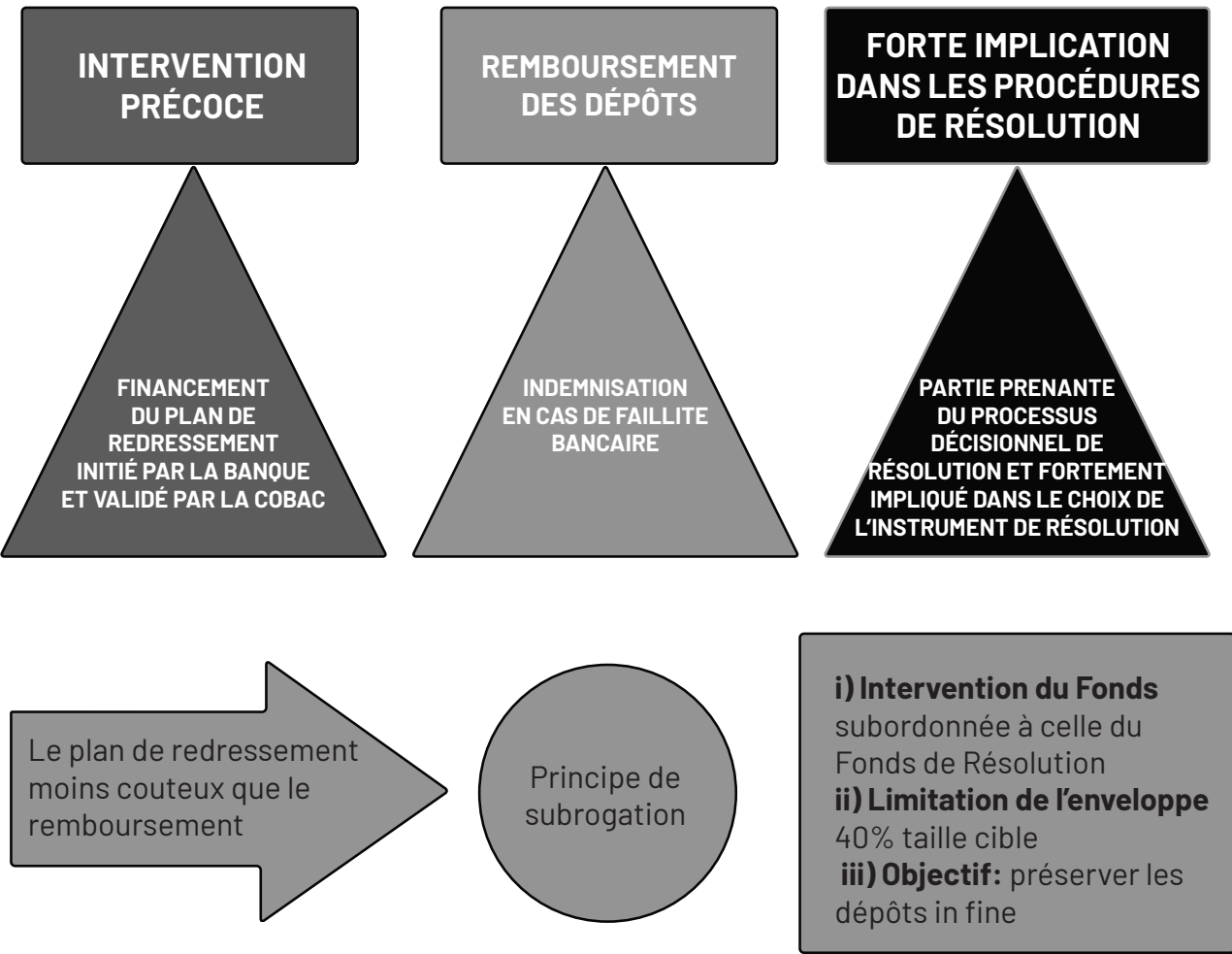
(Il y a lieu de souligner que depuis quelques temps déjà, le Fonds participe au Comité des experts du Comité de Stabilité Financière en Afrique centrale, qui regroupe les acteurs majeurs du Filet de Sécurité et au sein duquel sont exposés les risques auxquels chaque expert est exposé ainsi que les dispositifs mis en place pour contenir ces risques).

Le texte de 2025 a élargi le mandat du Fonds. Désormais, le Fonds a une double vocation celle de « Pay-Box-Plus ». Ainsi, en plus de rembourser les dépôts, le Fonds a des fonctions de résolution et peut être impliqué dans le processus décisionnel des résolutions bancaires en travaillant en collaboration avec la COBAC dans le choix des instruments de résolution.

En intégrant le cadre de résolution, l'intérêt du Fonds demeure la protection des épargnants par la minimisation des coûts et des conséquences négatives des défaillances des établissements de crédit assurés, ainsi que la garantie d'une résolution rapide et efficace.

2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

PROTECTION DES DÉPÔTS BANCAIRES DE LA CEMAC



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

LES POUVOIRS DU FONDS

a) Prélever les contributions.

b) collecter auprès des banques les informations exactes et complètes nécessaires à l'exécution de son mandat ou auprès d'autres participants au filet de sécurité financière.

Par ailleurs, le Fonds jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ainsi, le Comité de Direction détermine librement ses politiques et son budget. Le Secrétariat Permanent peut exercer, pour le compte du fonds, tous les droits attachés à la personnalité juridique. Ainsi, le Fonds peut conclure des accords formels avec d'autres acteurs du filet de sécurité financière concernant la coopération, la coordination et le partage d'informations en temps normal et en temps de crise.



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

LA GOUVERNANCE

POINTS D'ATTENTION

La structure de gouvernance du FOGADAC est de type dual avec un Comité de Direction qui définit les orientations, le budget et la structure opérationnelle et un Secrétariat Permanent qui assure la gestion et le pilotage du Fonds.

Le Codir présidé par le Gouverneur de la BEAC est constitué des présidents des APEC CEMAC.

- i) définit librement les politiques et orientations stratégiques du Fonds
- ii) approuve les procédures des interventions du Fonds ;
- iii) adopte le règlement intérieur et financier du Fonds, détermine les modalités de collecte, d'utilisation, de gestion et de placement des ressources du Fonds ;
- iv) définit la structure organisationnelle du Secrétariat Permanent et approuve le statut de son personnel ;
- vi) nomme le commissaire aux comptes du Fonds ;
- vii) arrête le budget, approuve les comptes et les états financiers certifiés du Fonds ;
- viii) statue sur les modalités des opérations d'indemnisation des déposants ;
- ix) approuve les interventions du Fonds et statue sur leurs modalités ;
- x) approuve les accords de coopération.

Les comptes du Fonds font l'objet d'un audit légal avec une revue semestrielle et une deuxième annuelle.



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

GOVERNANCE

L'adhésion au Fonds est obligatoire pour tous les EC de la CEMAC. Ainsi, pour mener à bien ces missions, le Fonds finance ses interventions par des ressources prélevées ex ante (avant le sinistre) auprès de ses adhérents (les 56 banques et 9 EF de la CEMAC).

Les EC nouvellement créés, ont l'obligation de payer un ticket d'entrée 60 millions de francs CFA pour les banques et 10 millions de francs CFA pour les EF.

Le financement du mécanisme d'assurance des dépôts bancaires provient exclusivement des contributions des EC (56 banques + 9 EF) ainsi que du retour sur investissement des placements financiers effectués par le Fonds.

En cas d'urgence, des contributions complémentaires sont exigées aux membres. Avec la nouvelle réglementation, elles ne peuvent excéder la moitié de la contribution de l'exercice ne peuvent pas intervenir deux années consécutives.

Dans l'hypothèse où les contributions complémentaires s'avèreraient insuffisantes, la réglementation dispose que l'Etat de la Communauté qui abrite le siège social de la banque puisse être sollicité pour financer l'intervention du Fonds.

Les contributions du Fonds sont déductibles de l'assiette fiscale, ce qui est de nature à amoindrir l'IS impôt sur le résultat des banques. Les ressources du Fonds, y compris les produits de ses placements, sont exonérées de tous impôts et taxes.



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DU MÉCANISME D'ASSURANCE

POINTS D'ATTENTION

Toutefois, les ressources issues des collectes auprès des banques n'étant pas illimitées, la question de la taille cible du Fonds est cruciale. Après une étude sur l'optimisation du mécanisme d'assurance du FOGADAC mettant en relation les paramètres d'intervention du Fonds (Taille cible du Fonds, Provisions techniques, Tarification, Plafond d'indemnisation) avec les caractéristiques du système bancaire de la CEMAC, notamment son profil de risque, et les caractéristiques de l'environnement socioéconomique, il a été arrêté dans le nouveau dispositif :

- une estimation de la taille cible du Fonds. Ce niveau a été fixé de manière à ne pas complètement assécher la réserve d'intervention en cas de crise bancaire ;
- une allocation des ressources du Fonds entre provisions techniques et placements financiers de manière à garantir les indemnisations même en cas de perte sur les placements sans recourir à des contributions complémentaires ;
- les paramètres de tarification (calcul des contributions) plus sensibles aux risques, et permettant d'atteindre la taille cible du Fonds, dans un horizon raisonnable sans compromettre la situation financière des Banques ;
- une réévaluation du plafond d'indemnisation qui prendra en compte les caractéristiques de l'environnement socioéconomique de la zone.



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DU MÉCANISME D'ASSURANCE

Les résultats de l'étude indiquent, en prenant en compte l'effet de l'inflation sur les 15 dernières années, que pour couvrir un seuil d'indemnisation de 8 millions de francs CFA (USD 14 068) pour les personnes physiques, et 15 millions de francs CFA (USD 26 378) pour les personnes morales suivant la méthode de la VaR améliorée Expected shortfall (ES), la taille cible doit se situer au seuil de 5,4% des dépôts.

Cependant, l'estimation des probabilités de défaut n'ayant pas intégré un scénario de crise, tel que suggéré par l'IADI, un coussin de 0,5% des dépôts a été rajouté. Ainsi, concernant les besoins en fonds propres pour couvrir les pertes inattendues, la taille cible du fonds a été fixée à 6% des dépôts issus des données au 31 décembre 2023, soit 998 milliards de francs CFA à atteindre sur un horizon de 10 ans. Soit USD 1,639 milliards Cette taille cible devra faire l'objet d'une réévaluation tous les 5 ans.

2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

LE SYSTÈME DE PRIME DIFFÉRENTIELLE

POINTS D'ATTENTION

Le premier critère retenu est le respect par chaque banque des exigences réglementaires en matière de fonds propres étant entendu que les fonds propres ont vocation à couvrir les pertes inattendues.

On doit donc s'assurer que les fonds propres sont en adéquation avec les risques pris par chaque banque.

Le second critère concerne le ratio de division de risque du portefeuille d'actifs de chaque banque.

On s'assure que le portefeuille de la banque n'est pas concentré et que la diversification est contenue dans les normes prudentielles prescrites par le superviseur.

Le troisième critère est le coefficient de transformation.

Il est question de s'assurer que l'équilibre ressources longues avec les emplois longs est respectés.

S'agissant des modalités pratiques de calcul, la contribution spécifique de chaque banque tient compte de son profil de risque.

La tarification a retenu un taux de base applicable à tous les établissements de



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DU MÉCANISME D'ASSURANCE

crédit. Cette prime de base établie suivant les résultats de l'étude est à 0,12% des dépôts bruts de chaque banque. Ce qui est en deçà du système à taux fixe de 0,20% précédemment appliqué.

Cette prime de base est ajustée au moyen de malus (prime supplémentaire) en fonction du profil de risque capté à travers les 3 ratios prudentiels précédemment cités.

Concrètement, la taille cible de 998 milliards de francs CFA (USD 1,7 milliards) déduction faite de la réserve d'intervention actuelle de 300 milliards de francs CFA soit 698 milliards à étalée sur 10 ans (70 milliards par an).

Sur les 70 milliards de francs CFA, il faudra retirer la portion de retour sur investissements notamment les produits financiers de l'année d'une dizaine de milliards de francs CFA.

Il est donc question de répartir 60 milliards FCFA (USD 105,5 millions) entre les adhérents. Une fois les primes de base calculées pour chaque banque, il faut répartir le reliquat de la taille cible appelée. Pour les banques qui respectent les trois ratios prudentiels permettant de capter le profil de risque de chaque banque, leur contribution s'arrête à la prime de base de 0,12% de leurs dépôts.

En revanche, pour celles qui sont en violation des normes prudentielles, une prime supplémentaire leur sera exigée sous forme de malus.



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

LA PROTECTION JURIDIQUE

POINTS D'ATTENTION

Les immunités et privilèges généralement reconnus aux Organisations Internationales en vertu des conventions internationales pertinentes, de l'Acte Additionnel n° 6/99/CEMAC- 024-CCE-02 du 17 décembre 1999 relatif au régime des droits, immunités et privilèges accordés à la Communauté, aux membres de ses institutions et à son personnel ainsi que de l'Accord de siège de la COBAC, sont étendus au Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale sur le territoire des Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions.

Les membres du Comité de Direction et du Secrétariat Permanent du FOGADAC ainsi que les personnes habilitées à agir en son nom ne peuvent faire l'objet d'aucune poursuite pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 000 à 15 000 000 de FCFA quiconque aura effectué des manœuvres dans le but de s'attribuer frauduleusement le bénéfice de la prime d'indemnisation soit pour son propre compte, soit pour le compte d'un tiers.

le Fonds est habilité à entreprendre toutes les actions nécessaires auprès des juridictions compétentes pour le recouvrement des sommes qu'il a engagées lors de ses interventions.



2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

LEGAL PROTECTION

Le Fonds peut également engager toute action en responsabilité civile devant toute juridiction compétente, en informant la Commission Bancaire, à l'encontre:

- des dirigeants de droit ou de fait, y compris des membres du conseil d'administration, des établissements de crédit pour lesquels il intervient, quand ces dirigeants sont susceptibles d'être reconnus comme responsables de la défaillance de ces établissements ou de la poursuite d'une activité ruineuse de celles-ci, aux fins d'obtenir le remboursement de tout ou partie des sommes versées par lui ;
- des commissaires aux comptes qui n'auraient pas révélé dans leurs rapports, des infractions commises par les membres du conseil d'administration ou par les dirigeants des établissements de crédit pour lesquels il est intervenu, ou qui auraient certifié les comptes desdits établissements sans noter les incertitudes qui compromettraient la continuité de l'exploitation.

2. Principaux axes de la Réforme Réglementaire

INDEMNISATION

POINTS D'ATTENTION

Le Fonds indemnise les dépôts garantis dans la limite de huit (08) millions de FCFA (USD 14 000) pour les personnes physiques et de quinze (15) millions de FCFA (USD 26 200) pour les personnes morales.

Avec ces plafonds la majorité des déposants est couverte (96%).

Soit

- les personnes physiques couvertes à 96,4% ;
- les personnes morales couvertes à 87,6%.

L'indemnisation des déposants est réalisée dans un délai de deux (02) mois à compter de la demande d'intervention formulée par le Superviseur (ce délai sera réduit après la finalisation de la VUC).

Les avoirs éligibles d'un déposant retenus pour un remboursement sont :

- principal
- revenus échus ou courus et de la valeur de leurs éventuels accessoires au dernier jour précédant le jour de l'acte du superviseur constatant l'indisponibilité des dépôts ;

Le Fonds applique le principe de compensation dans le remboursement des dépôts.

Le principe de subrogation : le fonds se subroge dans les droits des déposants auprès du liquidateur pour la partie garantie de leurs dépôts.

COMMUNIQUÉ FINAL

- 1. Mot de circonstance
du représentant du
Gouverneur de la Banque
Centrale du Congo pour la
Presidence du CSBAOC**
- 2. Communiqué final**

**MOT DE CIRCONSTANCE DU REPRESENTANT DU GOUVERNEUR DE LA
BANQUE CENTRALE DU CONGO POUR LA PRESIDENCE DU CSBAOC**

Monsieur le Président sortant,

**Monsieur le Représentant du Secrétaire Permanent du CSBAOC,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,**

Distingués délégués, chers collègues,

C'est avec un profond sentiment d'honneur et de responsabilité que je prends la parole, au nom du Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Monsieur André WAMESO, à l'occasion de cette passation de la présidence du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer la gratitude sincère de la Banque Centrale du Congo à la Banque Centrale du Nigeria, à son Gouverneur ainsi qu'à l'ensemble de son équipe, pour le leadership éclairé, la rigueur et la constance dont ils ont fait preuve tout au long de leur mandat. Sous votre présidence, on retient que le CSBAOC a franchi des étapes significatives, consolidant sa crédibilité et son rôle de plateforme incontournable de concertation et de convergence des pratiques de supervision dans nos régions.

Mesdames et Messieurs,

L'exercice 2025 a été marqué par des avancées notables dans la visibilité et l'efficacité du Comité. Ce résultat constitue non seulement un motif de satisfaction, mais aussi un appel à la persévérance et à l'excellence collective.

.....

**Mot de circonstance du représentant du Gouverneur de la Banque
Centrale du Congo pour la Présidence du CSBAOC**

En accédant à la présidence du CSBAOC pour l'exercice 2026, la Banque Centrale du Congo entend poursuivre cette œuvre avec détermination, rigueur et esprit d'ouverture. Nos priorités s'articuleront autour de quatre axes essentiels :

- le renforcement de la visibilité du Comité ;
- l'élargissement du réseau de coopération et l'affermissement de la voix du CSBAOC sur la scène régionale et internationale ;
- le développement des capacités techniques des superviseurs, afin de consolider l'expertise au sein de nos institutions ;
- la promotion d'une réflexion collective sur les défis émergents de la supervision bancaire, au moyen de groupes de travail thématiques et prospectifs.

Pour cela, je vous donne déjà rendez vous à Kinshasa pour notre 24ème Assemblée afin de faire le point sur ces axes.

Mesdames et Messieurs,

Cette présidence s'inscrit résolument dans le cadre de la Vision stratégique 2026–2031 que Son Excellence Monsieur André WAMESO, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, compte définir pour son institution. Cette vision, à la fois ambitieuse et réaliste, repose sur des piliers majeurs :

- la modernisation et la digitalisation des infrastructures financières, afin de bâtir un système de paiement intégré, efficient et sécurisé à l'échelle nationale et régionale ;
- l'inclusion financière et la promotion de la finance numérique, vecteurs d'autonomisation économique des populations, en particulier des jeunes et des femmes ;

.....
**Mot de circonstance du représentant du Gouverneur de la Banque
Centrale du Congo pour la Présidence du CSBAOC**

- l'intégration de la finance durable et verte dans les politiques publiques et les cadres de supervision, en réponse aux défis environnementaux et climatiques ;
- le renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité institutionnelle, gages de confiance et de résilience de notre système financier.

Cette vision guidera l'action de la Banque Centrale du Congo dans les cinq prochaines années et orientera, par ricochet, la présidence congolaise du CSBAOC, que nous souhaitons inclusive, innovante et résolument tournée vers l'avenir.

Mesdames et Messieurs,

Le monde financier traverse une ère de mutation profonde qui appelle de notre part agilité, coopération et clairvoyance. Le CSBAOC a vocation à demeurer un espace d'expertise, d'innovation et de solidarité au service de la stabilité financière et du développement durable de nos économies.

Je tiens à rendre un hommage appuyé au Secrétariat Permanent, conduit avec compétence et dévouement par Monsieur Marcel ONDELE, pour son professionnalisme et sa constance.

J'invite, enfin, l'ensemble des membres à poursuivre, dans un esprit d'unité et de responsabilité partagée, la construction d'un CSBAOC toujours plus fort, plus visible et plus utile à nos peuples et à nos systèmes bancaires et financiers.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.



23e RÉUNION ANNUELLE DU COMITÉ DES AUTORITÉS DE SURVEILLANCE BANCAIRE D'AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

Abuja, les 11 et 12 novembre 2025

COMMUNIQUÉ FINAL

La vingt-troisième réunion annuelle du Comité des autorités de surveillance bancaire d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (CBSWCA) s'est tenue les 11 et 12 novembre 2025 à Abuja, au Nigeria. La réunion était présidée par M. Philip Ikezor, gouverneur adjoint de la Banque centrale du Nigeria (CBN), chargé de la stabilité financière, représenté par le Dr Olubukola Akinwunmi, directeur de la supervision bancaire à la CBN, et suppléé par M. Andrew Apeh, directeur adjoint et chef de la division de la supervision transfrontalière à la CBN, et M. Vladimir Ombolo, représentant M. Marcel Ondele, secrétaire général de la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC) et secrétaire permanent de la CBSWCA. Cette réunion a été précédée d'un séminaire de la CBSWCA qui s'est tenu le 10 novembre 2025 sur le thème : « *L'intelligence artificielle : un potentiel pour la supervision bancaire* ».

Ont participé à cette réunion annuelle : la CBN ; la COBAC ; la Banque du Ghana (BoG) ; la Commission bancaire de l'Union monétaire ouest-africaine (WAMU) ; la Banque centrale du Congo ; la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ; la Banque centrale du Soudan ; la Société nigériane d'assurance des dépôts (NDIC) ; l'Institut monétaire ouest-africain (WAMI) ; le Fonds ouest-africain de garantie des dépôts (FOGADAC) ; et la Banque de Maurice (BOM), en tant qu'invitée ;

Lors de l'ouverture des travaux, le Dr Olubukola Akinwunmi a souhaité la bienvenue aux représentants des institutions membres du CBSWCA pour leur présence à cette importante réunion, qui est devenue un symbole d'unité, de coopération et de résilience institutionnelle pour les autorités de surveillance bancaire de notre région. Il a ensuite exprimé sa profonde gratitude au Secrétariat permanent de la CBSWCA, dirigé avec rigueur et dévouement par M. Marcel Ondele, secrétaire général de la COBAC, pour la coordination efficace des activités du Comité, ainsi qu'à tous les partenaires et institutions techniques dont la coopération soutient et renforce la mission de la CBSWCA. Il a conclu son intervention en exprimant l'espoir que les conclusions de cette vingt-troisième Assemblée générale annuelle de la CBSWCA soient riches, fructueuses et débouchent sur des résultats concrets pour le renforcement de la stabilité financière dans les juridictions membres de l'Organisation.

L'ordre du jour de cette vingt-troisième Assemblée générale annuelle de la CBSWCA comprenait les points suivants : i) *vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour* ; ii) *adoption du procès-verbal de la 22e Assemblée générale annuelle de la CBSWCA des 3 et 4 avril 2025* ; iii) *présentation et adoption du rapport d'activité et du rapport financier 2025* ; iv) *présentation et adoption du programme d'activités 2026* ; v) *rappel des pays*

qui accueilleront les prochaines assemblées (2027, 2028, 2029) ; vi) budget de fonctionnement 2026 ; vii) présentation par les membres des évolutions récentes en matière de supervision ; viii) communiqué final.

Les points examinés indiquent que les activités suivantes sont prévues pour l'exercice 2025 : i) l'envoi de lettres de sollicitation de contributions pour l'exercice 2025 ; ii) la préparation du compte-rendu de la 22e Assemblée générale annuelle ; iii) la mise à jour de l'annuaire du CBSWCA ; iv) l'inscription des membres à FSI/Connect ; v) l'envoi de courriers aux banques centrales de São Tomé-et-Príncipe, de l'Angola et du Cap-Vert en vue d'élargir la base des adhérents ; vi) la remise en service du site web de la CBSWCA ; vii) l'enregistrement du nom du Comité auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ; viii) l'organisation d'un séminaire à l'intention des membres sur un thème lié à la supervision bancaire ; ix) la préparation d'un rapport sur un thème lié à la supervision bancaire au sein des États membres de la CBSWCA ; x) la préparation de la 23e Assemblée générale annuelle de la CBSWCA. Le taux global de réalisation des dix (10) actions prévues pour l'exercice 2025 s'élève à 80 %, ce qui témoigne d'une exécution globalement satisfaisante du plan de travail annuel du Comité.

Au cours des discussions qui ont suivi la présentation du rapport d'activité 2025 du Comité, l'Assemblée a adopté le principe de la tenue d'une réunion virtuelle de la CBSWCA au moins une fois par an, en complément de la réunion annuelle en présentiel de l'Organisation. En outre, elle a mis en place un groupe de travail sur l'intelligence artificielle, chargé i) d'élaborer un cadre réglementaire régional en matière d'IA ; ii) de renforcer les capacités ; iii) de favoriser la coopération transfrontalière ; et iv) de partager les expériences en matière d'IA entre les membres de la CBSWCA. Ce groupe de travail est présidé par la Banque du Ghana et comprend les membres suivants : la Banque centrale du Nigeria ; la COBAC ; la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; et la Banque centrale du Congo.

En ce qui concerne le rapport financier de 2025, il a été noté qu'à l'issue de la 22e Assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Libreville en avril 2025, la situation de trésorerie de la CBSWCA affichait un solde de 11 444 978 FCFA. Ce montant comprenait les contributions déjà versées par la CBN, la BCC et la Commission bancaire de l'UEMOA, pour un total de 3 447 105 FCFA, ainsi que les dépenses enregistrées jusqu'à cette date. Entre avril et novembre 2025, d'autres membres (la COBAC, la FOGADAC, la Banque de la République du Burundi et la NDIC) ont versé leurs contributions, pour un montant cumulé de 4 131 119 FCFA. Ainsi, le total des recettes perçues s'est élevé à 15 576 097 FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 60,41 % par rapport aux prévisions budgétaires de 25 782 542 FCFA. Les dépenses engagées se sont élevées à 6 634 077 FCFA, soit un taux d'exécution de 46,83 % du budget des dépenses. À la date de la 23e Assemblée générale annuelle de la CBSWCA, le solde créditeur du compte détenu auprès de la BICEC s'élevait à 8 942 020 FCFA.

En ce qui concerne les activités prévues pour l'exercice 2026, après amendement, l'assemblée a approuvé les mesures suivantes : 1) appel à contributions pour le budget de l'exercice 2026 ; 2) poursuite des négociations avec les banques centrales de São Tomé-et-Príncipe, de l'Angola et du Cap-Vert, ainsi qu'avec le Fonds de garantie et de résolution de la WAMU, par le biais de visites, en vue de leur intégration en tant que membres de la CBSWCA ; 3) la préparation du compte-rendu de la 23e Assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Abuja, au Nigeria ; 4) la participation du président et du secrétaire permanent aux activités d'autres organismes internationaux de surveillance bancaire, notamment le Comité de Bâle et l'ABCA ; 5) l'organisation d'un séminaire de formation sur les techniques d'inspection sur site à l'intention des inspecteurs des institutions membres de la CBSWCA à Kinshasa, en RDC ; 6) le suivi des activités du groupe de travail sur l'intelligence artificielle, présidé par la Banque du Ghana, chargé de mener des recherches et de formuler des propositions sur la

intégration de l'intelligence artificielle dans le cadre de la surveillance bancaire ; 7) l'organisation, au moins une fois par an, d'une réunion virtuelle des membres de la CBSWCA ; et 8) la préparation de la 24^e Assemblée annuelle de la CBSWCA à Kinshasa, en RDC.

En ce qui concerne les pays hôtes des prochaines Assemblées, le Comité a finalisé la liste des membres qui assumeront la présidence au cours des deux prochains exercices, dans l'ordre suivant : Banque centrale du Congo (2026), Banque du Ghana (2027), Commission bancaire de l'UAMO (2028) et Banque centrale de la République de Guinée (2029). En ce qui concerne le budget de l'Organisation pour l'exercice 2026, le projet de budget du Comité prévoit des recettes estimées à 23 574 942 FCFA et des dépenses estimées à 16 100 000 FCFA.

Enfin, les délégations des institutions présentes à la vingt-troisième réunion annuelle de la CBSWCA ont chacune présenté un exposé sur les évolutions récentes en matière de supervision. Plusieurs évolutions importantes ont eu lieu dans les cadres réglementaires et de supervision bancaire des autorités membres, notamment :

- **au Nigeria** : le relèvement des exigences minimales de fonds propres pour les banques, avec une échéance fixée à mars 2026 ; la réforme de la réglementation en matière de contrôle des changes (et la mise en place d'un système électronique de rapprochement des opérations de change pour les transactions interbancaires) ; la révision du cadre de cybersécurité fondé sur les risques ; le relèvement du plafond des dépôts assurés ; et l'inclusion des comptes d'argent mobile parmi les actifs garantis.

- **pour le FOGADAC**, la réforme des textes fondateurs du Fonds, comportant plusieurs innovations, notamment le relèvement du plafond d'indemnisation à huit (8) millions de francs CFA pour les personnes physiques, ainsi que la mise en place d'un plafond d'indemnisation distinct pour les personnes morales, fixé à quinze (15) millions de francs CFA ; et l'obligation pour le Fonds de maintenir un certain niveau de réserves financières, appelé « niveau cible », ainsi qu'une provision technique. Déterminer le niveau de contribution des établissements tout en préservant le principe de mutualisation du coût d'une défaillance bancaire, et en tenant compte du risque que chaque établissement représente pour le Fonds

- **Au Ghana** : la numérisation de la supervision bancaire grâce à la mise en place d'un système de surveillance en temps réel des transactions bancaires, assisté par l'intelligence artificielle, et la création d'une unité dédiée à l'analyse des données ;

- **Dans la Zone monétaire ouest-africaine** : la révision de la loi-type relative aux banques et aux holdings financiers, la mise en œuvre de projets d'identification unique des banques et d'interopérabilité numérique dans quatre pays (la Gambie, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone) ; l'harmonisation des pratiques entre les pays membres de la zone, ainsi que le projet d'étude sur la crise du risque souverain et le suivi des questions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans la région ;

- **Au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale**: l'adoption d'une réglementation régissant l'ouverture et le fonctionnement des succursales des établissements de crédit dans le cadre du système d'agrément unique ; la réforme du cadre réglementaire du Fonds ouest-africain de garantie des dépôts (FOGADAC) ; l'adoption de lignes directrices en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; l'adoption d'un règlement relatif aux conditions d'exploitation et à la supervision des activités des bureaux de dépôt et de consignation, ainsi qu'au traitement des comptes dormants et des avoirs non réclamés figurant dans les livres des établissements soumis à la COBAC. Deux autres textes réglementaires

sont actuellement en cours d'élaboration par la COBAC. Ils portent sur : la modification de l'exigence de capital minimum ; et l'inscription sur liste noire des clients des établissements soumis à la COBAC pour non-remboursement de prêts. Enfin, la COBAC a adopté un plan stratégique quinquennal pour la période 2025-2029, intitulé « OWALI ». Dans le cadre de ce plan, la COBAC vise notamment à mener à bien les grands projets suivants : l'élaboration d'un code bancaire unique pour la région de la CEMAC ; et la mise en place d'une surveillance bancaire conforme aux normes internationales grâce à la mise en œuvre de Bâle III et du Cadre bancaire unique (SBR).

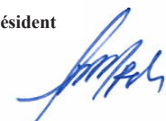
- **au sein de l'Union monétaire ouest-africaine** : l'adoption de nouvelles législations, à savoir la Convention régissant la Commission bancaire, les lois régissant le secteur bancaire et la microfinance, la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), les réglementations relatives aux relations financières extérieures, ainsi que la création, au sein du Secrétariat général de la Banque centrale de l'UEMOA, d'une unité chargée de la LBC/FT et d'une autre chargée des émetteurs numériques.
- **en République de Guinée** : la finalisation de la nouvelle loi bancaire et de plusieurs instructions (grands risques, prêts aux proches, liquidité, gouvernance et suivi des risques), le déploiement d'un système de déclaration pour les établissements de crédit, la mise en service d'un outil de test de résistance.
- **En République démocratique du Congo** : la promulgation de nouvelles lois (loi bancaire, loi LBC/FT et loi sur les BIC), l'adoption de nouvelles instructions en matière de reporting financier, la centralisation des incidents de paiement et l'interopérabilité des systèmes de paiement, le renforcement de la supervision fondée sur les risques avec la mise en œuvre d'outils de notation, ainsi que la transposition des normes de Bâle.
- **Au Soudan** : l'activité bancaire connaît des difficultés en raison de la guerre qui sévit dans le pays. Toutefois, plusieurs mesures de surveillance ont été prises, à savoir la modification d'une loi visant à maintenir la stabilité financière et à permettre aux banques de faire face aux conséquences de la guerre ; la transposition des normes de Bâle ; la mise en œuvre d'une approche de surveillance fondée sur les risques ; et la mise en place d'un cadre réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/CFT).

Par ailleurs, lors de cette 23e réunion annuelle de la CBSWCA, les participants ont souligné la nécessité de renforcer leur coopération et de partager leurs expériences concernant l'intégration de l'intelligence artificielle dans leurs cadres de surveillance bancaire. À cet égard, ils ont spécifiquement abordé la question de la qualité et de la fiabilité des données collectées par l'IA, ainsi que les mécanismes de gestion des risques inhérents à l'utilisation de cette technologie par les autorités de surveillance.

À l'issue de cette 23e réunion annuelle, les membres de la CBSWCA ont exprimé leur gratitude à la Banque centrale du Nigeria et aux autorités nigérianes pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé tout au long de leur séjour à Abuja.

Fait à Abuja, le 12 novembre 2025

Le Président


Dr Olubukola Akinwunmi

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Abuja, Du 10 au 12 Novembre 2025

Noms	Pays	Organisation	Désignation	Email
KLU Daniel	Ghana	Bank of Ghana	Head Of Cyber and Information Security	Daniel.klu@bog.gov.gh
CLOTTEY Richard Gerald	Ghana	Bank Of Ghana	Head, Tech and Cyber Risk Office, Banking Supervision Dept	richard.clottey@bog.gov.gh
AWAYIGA Joseph	Ghana	Bank of Ghana	Assistant Director	joseph.awayiga@bog.gov.gh
Dr OKAE Samuel Senyo	Ghana	Bank of Ghana	Data Analytics and AI	Samokae@gmail.com
NEEZLA Polin	Mauritius	Bank of Mauritius	Analyst	polinneezla@gmail.com
SYLLA ALSENY	Guinea	Banque Centrale de la République de Guinée	BCRG	alseny2.sylla@bcr-guinee.org
KUTEKALA MAKAMBU Patient	Democratic Republic of the Congo	Banque Centrale du Congo	Responsable Adjoint de la Direction des Agréments et de la Réglementation	m.kutekala@bcc.cd ; patientkutekala@gmail.com
TSHIBUYI LUPAKA	Democratic Republic of the Congo	BANQUE CENTRALE DU CONGO	MONSIEUR	l.tshibuyi@bcc.cd
OREOLUWA Oreoluwa	Nigeria	BST Consulting Limited	Program Manager	oreoluwa.o@bstconsulting.co.uk
BALAJIDE Michael Oladejo	Nigeria	BST Consulting Limited	MD/CEO	michael.o@bstconsulting.co.uk
ADEGMEMISOLA Adedayo	Nigeria	CBN	DM	aadedayo2@cbn.gov.ng
OKAIWELE Izilin	Nigeria	CBN	DM	IMOKAIWELE@CBN.GOV.NG
ONAFUWA Yetunde	Nigeria	CBN	Deputy Director	ryonafuwa@cbn.gov.ng

LISTE DES PARTICIPANTS

Abuja, Du 10 au 12 Novembre 2025

EGBUJIE Jennifer	Nigeria	CBN	Assistant Director	jiegbujie@cbn.gov.ng
ADEWALE Fatima	Nigeria	CBN	Deputy manager	faadewale@cbn.give.ng
JAMILU BAFFA JIBRIL	Nigeria	CBN	MGR	JAMBAFF@Yahoo.com
AHMED IBRAHIM KIYAWA	Nigeria	CBN	A/M	aikiyawa@cbn.gov.ng
UDUAK Idiong	Nigeria	CBN	DD	uuidiong@cbn.gov.ng
MANSO WAMFUBA Chris	Democratic Republic of the Congo	Central bank of Congo	Chef de service	Manso@bcc.cd
YUSRAH Lawal	Nigeria	Central Bank of Nigeria	AM	ylsanusi@cbn.gov.ng
SALOMON SABA	Nigeria	Central bank of Nigeria	Deputy Director	Sbaba2@cbn.gov.ng
OKEY-NWANGWU Chika	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Deputy Director	cokeynwangwu@cbn.gov.ng
SHOWUMNI Mojisola	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Senior Manager	mrshowunmi@cbn.gov.ng
AGAMA Tonbara	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Deputy Director	toagama@cbn.gov.ng
MURTALA Mohammed	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Deputy Director	mmohammed3@cbn.gov.ng
ADELANA David	Nigeria	Central bank of Nigeria	Deputy Director	Odadelana@cbn.gov.ng
YOLA Habibu Ado	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Deputy Director	hadoyola@cbn.gov.ng
AADEKUNLE Adeniji	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Deputy Director	Akadeniji2@cbn.gov.ng
APEH Andrew Ameh	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Deputy Director	aaapeh@cbn.gov.ng

LISTE DES PARTICIPANTS

Abuja, Du 10 au 12 Novembre 2025

SHEHU, AHMED BABA	Nigeria	Central Bank of Nigeria	SM	abshehu@cbn.gov.ng
Amao John FOLORUNSHO	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Deputy Director	Jfamao@cbn.gov.ng
ISIMHANZE Peter	Nigeria	Central Bank of Nigeria	Deputy Director	pisimhanze@cbn.gov.ng
BEM JUSTIN	Cameroon	COBAC	Deputy Director	Bem@beac.int
TOMANDJI NZAPAHAM Prince Odilon	Central African Republic	COBAC	Chef service réglementation	Tomandji@beac.int
NGUEMA ONA MBA	Equatorial Guinea	COBAC	Directeur des Études et des Relations Internationale	nguemaona@sg-cobac.org
NDZIE Félix	Gabon	COBAC	Directeur	ndzie@sg-cobac.org
ZE MEBALE Anatole	Gabon	COBAC	Head Service	anatolezeanatole@gmail.com
HAWAOU TCHAIBOU	Gabon	COBAC	Bank supervisor	tchaibou@beac.int
ANOUE KOUOMI Joe-Carl	Gabon	COBAC	Secrétariat du CBSWCA	anoue@beac.int
THIAM Kalidou Assane	Cote d'Ivoire	CB-UMOA	Director of Supervision	kathiam@bceao.int
GNONNAME COSSI VALENTIN	Cote d'Ivoire	CB-UMOA	Commission Bancaire de l'UMOA	cvgnonname@bceao.int
MBOUMBA KOFFI	Gabon	FOGADAC	Permanent Secretary	k.mboumba@fogadac.com
Ibrahim ALIYU	Nigeria	NDIC	Deputy Director	aliyuim@ndic.gov.ng
KOMARA Gassim	Ghana	WAMI	Director	gkomara@wami-imaorv
AjJAYI Kayode Johnson	Nigeria	WAMI	Economist	kayodeajayi11@gmail.com



**23^{ème} ASSEMBLÉE ANNUELLE DU COMITÉ DES
SUPERVISEURS DE BANQUES DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE (CSBAOC)**

Du 10 au 12 Novembre 2025 - Abuja - Nigéria

LES ACTES